PUBLICATION 2020

RAPPORT ANNUEL

d'activité et de gestion

2019

Office de l'Eau GUADELOUPE

Garantir la préservation de la Ressource en Eau, satisfaire les besoins des usagers.

Office de l'Eau Guadeloupe
Tél. : 05.90. 80.99.78 | Fax : 05 90 80 02 21
contact@oe971.fr

Office de l'Eau
GUADELOUPE

L'article R213-67 du code de l'environnement prévoit que le Conseil d'Administration de l'Office règle par ses délibérations les affaires de l'Office et qu'il délibère sur le rapport annuel de gestion.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte au conseil d'administration des actes de gestion opérés dans le cadre de l'activité générale de l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Certains points ont fait préalablement l'objet de comptes rendus partiels dans le cadre des Conseils d'administration.

L'année **2019** a été particulièrement marquée par :

- L'adoption du IIIème Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Office (PPI 2019-2024) : adoption des taux de redevances et du programme d'actions ;
-La présentation des « Chiffres-clés de l'Eau et de l'Assainissement » ;

- Le changement de Payeur Départemental ;
-Les difficultés rencontrées par l'Office pour recouvrer les redevances ;
-La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière administrative ;
-La mise en place d'une mission d'appui aux opérateurs ayant la compétence eau et assainissement, en vue d'accélérer l'exécution des politiques publiques de résorption de la crise de l'eau en collaboration avec l'Office International de l'Eau (OIEau) et le Cabinet Comptable et Financier Ernst & Young (EY) ;
-La réalisation de l'Etat Des Lieux (EDL), diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Guadeloupe
-Une large médiatisation tout au long de l'année des questions liées à l'eau.

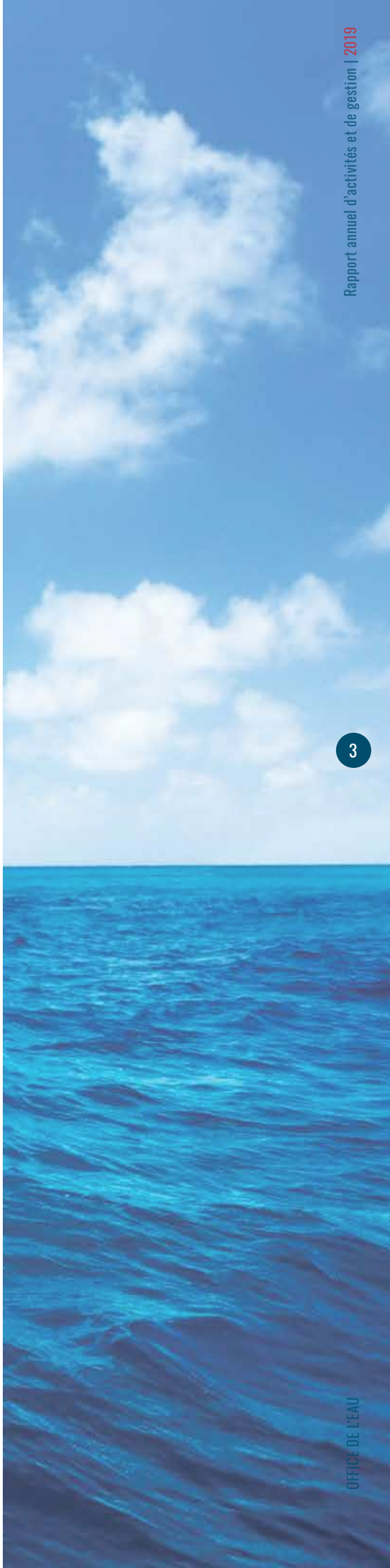

SOMMAIRE

1.L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

1.1 Le conseil d'administration et les réunions des commissions

1.2 Le suivi de l'application des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services

1.3 Le suivi des Recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
page
1.4 Le recouvrement des créances
page
1.5 Les ressources humaines

1.6 L'antenne de Pointe-à-Pitre

1.7 L'informatique

1.8 La commande publique

1.9 L'accompagnement financier de l'AFB

1.10 Les conventions et les partenariats

1.11 La mission d'accompagnement et de renforcement : cellule d'appui aux entités en charge de l'eau et de l'assainissement et renforcement de l'animation territoriale de l'Office de l'Eau Guadeloupe

1.12 L'Office au cœur des réseaux d'acteurs de l'eau

2.LES ACTES DE GESTION LIÉS À L'EXÉCUTION DES MISSIONS DE L'OFFICE ET À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION (PPI) 2019-2024

2.1 Les milieux aquatiques, l'eau, l'assainissement, et l'assistance technique : une expertise au service du bassin

2.2 Des milieux aquatiques

2.3 De l'eau

2.4 De l'assainissement

2.5 De l'Observatoire de l'Eau

2.6 Du suivi des moyens informatiques page

2.7 De la communication, de l'information et de la sensibilisation

2.8 De la médiation

2.9 De l'exécution du PPI

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE ET LES ACTES ORDINAIRES DE GESTION

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES REUNIONS DE COMMISSION

Afin de délibérer sur les affaires courantes de l'Office, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2019 : le 23 janvier, le 5 avril, le 1er juillet et le 30 octobre.
Toutes les délibérations ont été régulièrement soumises au contrôle de légalité ainsi que le budget 2019 (budget primitif et budget supplémentaire) et le compte administratif 2018.
La commission d'attribution des aides (CAA) s'est réunie une fois (21 juin 2019) en présentiel et a été consultée électroniquement deux fois (17 septembre 2019 et 15 octobre 2019).

1.2 LE SUIVI DE L'APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL, L'EXECUTION DU BUDGET ET LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Le suivi des délibérations du conseil, l'exécution du budget et le fonctionnement des services ont été assurés au cours de l'exercice sous la responsabilité du Directeur comme le prévoit l'article R. 213-69 : « le directeur de l'Office assure le fonctionnement de l'ensemble des services. Il procède également au recrutement du personnel et a autorité sur l'ensemble de celui-ci. Il assiste avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration. Il assure la préparation des réunions du conseil d'administration, fait appliquer les décisions de celui-ci et le tient informé de leur exécution. Il est responsable de l'exécution du budget. Il représente l'office en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement. Il signe les contrats, accords ou conventions passés au nom de l'office ».
Au niveau de la comptabilité, l'Office utilise le logiciel ASTRE avec l'appui des services informatiques du Conseil Départemental.

Les mandatements et titrages sont entièrement dématérialisées.
Ci-dessous quelques indicateurs relatifs à l'exercice 2019 :

Sur le suivi des dépenses

Nombre de lignes de mandats émises	**1 088**
Délai global de paiement (en jours)	**16,47**

Sur le recouvrement des produits locaux

Nombre de lignes de titres émises	**126**
Montant moyen des actes de poursuite (€)	**28 569**

Gestion

Taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel	**22%**
Taux de consommation des dépenses d'investissement réel	**6%**

Les fournisseurs sont invités à déposer leurs factures sur CHORUS PRO, procédure qui deviendra obligatoire en 2020.
Sur le plan opérationnel, la comptabilité de l'Office est tenue par une Assistante de Gestion Financière, Budgétaire et Comptable, appuyée par la Direction-adjointe ayant en charge le pôle administratif et financier de l'Office.
Le Comptable Public de l'Office est le Payeur Départemental.
Au cours de l'exercice 2019, pour cause de congé de longue maladie, le Payeur Départemental a été remplacé par son adjoint.

Le budget primitif 2019 a été voté comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2019		
LIBÉLLÉS	**DÉPENSES**	**RECETTES**
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**11 843 969,00 €**	**11 843 969,00 €**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**6 929 969,00 €**	**6 929 969,00 €**

Pour lui permettre de disposer d'une meilleure marge de manœuvre, à l'issue du vote du Compte administratif 2018, du compte de gestion et après l'affectation du résultat, l'Office a ajusté ses comptes par le vote d'un budget supplémentaire.
Le budget supplémentaire 2019 a été voté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019		
LIBÉLLÉS	**DÉPENSES**	**RECETTES**
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**45 654 004,42 €**	**45 654 004,42 €**
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**33 768 510,80 €**	**33 768 510,80 €**

Ce budget supplémentaire prend en compte les restes à réaliser pour un montant total de 6 044 766,09 € en investissement et de 916 100,61€ en fonctionnement.
Le compte administratif découlant du budget 2019 sera soumis courant 2020 au vote du Conseil d'administration.

1.3 SUIVI DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le rapport d'observations définitives de la CRC et ses réponses concernant les contrôles effectués sur la gestion de l'Office (exercices 2012 et suivants) comportait 19 recommandations :

- 7 recommandations de performance ;
- Et 12 recommandations de régularité.

Ces recommandations font l'objet d'une mise en application et d'un suivi régulier au sein du Conseil d'administration.
Ci-dessous, le tableau de suivi :

RECOMMANDATIONS DE REGULARITÉ

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES OU A PRENDRE
N°1	PPI	Assurer le bouclage financier des opérations subventionnées et obtenir le remboursement des acomptes versés en cas de caducité des conventions.	Accord du CA sur ce principe (cf. délibération du 26/09/2016 et suivantes). Réserver les aides aux projets complets et prêts à être réalisés. Décroiser les subventions. PPI 2019-2024 : CA du 23/01/2019
N°5	Information, communication, sensibilisation	Orienter la communication non sur la promotion de l'OE lui-même mais sur la formation et l'information en direction du public sur la préservation et la gestion de l'eau.	L'information et la sensibilisation sur les questions d'eau, d'assainissement et de milieux aquatiques sont des missions de l'Office. Marché communication 2018 Marché communication 2019-2020 : attribué
N°5	La programmation	Respecter les procédures de décision	L'article L. 213-13 précise que la programmation d'action et de travaux constitue l'une des missions de l'office de l'eau, cette mission devant être proposée préalablement par une délibération du comité de bassin. Le PPI a été présenté et validé : Comité de l'Eau et de la Biodiversité du 20/11/2018 puis au CA du 23 janvier 2019. La programmation exceptionnelle suite à la crise de 2014 a été présentée au CDB du 14/11/2014 ainsi qu'aux CA successifs de l'OE. Pour mémoire, une fois le PPI validé, les décisions d'attribution des aides sont prises par la CAA ou par le CA conformément au règlement des aides.

RECOMMANDATIONS DE REGULARITÉ

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES OU A PRENDRE
N° 8	La fiabilité des comptes	Développer des outils comptables et de gestion en concertation avec les autres offices de l'eau outre-mer	L'outil ARAMIS utilisé pour la gestion des redevances est un outil utilisé par les Agences de l'eau. Il a été adapté (AROM) pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane (la Réunion utilise son propre outil). Les Offices, en tant qu'établissements publics rattachés au Département appliquent l'instruction budgétaire M. 52. Le payeur départemental est sollicité pour des conseils
N° 9	La fiabilité des comptes	Ajuster l'amortissement des subventions versées,	Remarque à traiter avec l'appui du Payeur
N°10	Les redevances	Procéder au titrage d'office pour la redevance pollution domestique en application des dispositions de la LEMA	En cours depuis 2018. Il est effectué en temps et en heure chaque année. Le rapport d'activité indique que le recouvrement est de l'ordre de 40% ce qui, à terme, met en difficulté l'Office de l'eau. Le payeur départemental, outre les mises en demeure, sera sollicité pour des procédures plus contraignantes
N°11	Les produits	Rattacher les produits aux exercices concernés	M.52 A réaliser de manière extracomptable sur 2019
N°12	Les produits	Exiger des fermiers et des collectivités publiques gestionnaires des services d'eau, de modifier leurs factures, leurs règlements de service ainsi que leurs rapports d'informations, tels le rapport annuel du délégataire ou le RPQS, dans le sens d'une plus grande information, tant des élus que des usagers du service de l'eau, sur les modalités et le calcul de cette redevance.	Des factures type (modèle FNCCR) ont été transmises aux autorités organisatrices et aux exploitants. L'OE971 peut inviter, recommander, en faire un critère d'éligibilité par exemple pour les demandes de subvention mais n'a aucune autorité pour exiger la mise en œuvre de cette recommandation.

RECOMMANDATIONS DE REGULARITÉ

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES OU A PRENDRE
N° 14	Les produits	Engager les procédures destinées à obtenir le paiement des sommes dues à l'OE par ses débiteurs	Délibérations prises Saisine CRC : ARS, TA Mise en place d'échéanciers et de moratoires
N°15	Les charges	Mettre fin aux détournements de procédure consistant à subventionner des maîtres d'ouvrage qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité.	Le détournement de procédure est un terme abusif, ce n'est pas l'objectif. Appliquer systématiquement la règle et accompagner la Conférence Régionale de l'Eau dans la mise en œuvre d'une politique de retour à un service public de l'eau et de l'assainissement conforme
N°17	Le temps de travail	Prendre une décision précise et conforme à la législation en vigueur en matière d'organisation du temps de travail et abroger la note du 17 décembre 2009.	(121) Le mercredi et le vendredi, il n'y a pas de pause méridienne puisque les bureaux sont fermés l'après-midi. Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes (décret n° 2000-815 du 25 août 2000). L'aménagement du temps de travail doit, en toute hypothèse, respecter des garanties minimales fixées par la directive européenne n° 93/104/CE du Conseil de l'union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 Acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail (KELIO)
N°19	La rémunération du Directeur (2012-2016)	Obtenir du directeur de l'OE971 (2012-2016) le remboursement des sommes correspondant au montant de l'indemnité compensatrice indument versée par l'Office.	L'Office remboursait le Conseil Départemental. Il appartient donc au Conseil Départemental de demander un remboursement s'il y a lieu. Cette affaire concerne l'ancien directeur (2012-2016) et son employeur

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES OU A PRENDRE
N° 2	Le Suivi de la ressource Le Conseil aux maîtres d'ouvrage L'assainissement des milieux	Mieux et davantage investir dans l'achèvement des programmes d'AC et ANC dont les dysfonctionnements sont sources des dégradations majeures des milieux	Poursuivre l'appui technique et l'animation (cf. Cellule de Mutualisation ANC) L'accompagnement dans le cadre des contrats de transition et des contrats de progrès (plateau-projet/task force) mais également hors CT et CP avec la Mission d'appui technique OIEau/EY suite au marché lancé par l'OE. Convention DEAL/OE971 Appels à projet lancés en 2018 et 2019 L'Etat Des Lieux (EDL) relatif aux masses d'eau au regard de la DCE et préalable au futur SDAGE a été publié.
N°3	Les produits	Raccourcir le délai de reversement des redevances par les organismes chargés de leur collecte, en relation avec les dates de paiement des factures par les usagers.	Les délais et les modalités de versement sont encadrés par la LEMA, l'Office peut encore raccourcir les délais de titrage (2019).
N°4	La formation des professionnels	Renforcer les actions de formation en direction des professionnels de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de partenariats avec des organismes de formation	Convention avec le CNFPT Convention avec l'Office International de l'Eau (OIEau) Programme de formation OIEau adapté au contexte local en cours Indicateurs : Nombre de formations réalisées/Nombre de personnes formées
N°7	Les missions de l'Office	Recentrer les activités de l'OE sur ses objectifs de protection de la ressource en eau dans le cadre de la DCE en laissant les collectivités gestionnaires assurer leur part de responsabilité sur les équipements de production et de distribution d'eau	En situation de crise, la volonté politique unanime (ETAT compris) était de contribuer à améliorer la production et la distribution de l'eau. Le taux de recouvrement des redevances est une contrainte : l'Office doit se recentrer sur ses missions de suivi, mais aussi d'accompagnement des partenaires dans la sortie de crise durable qui sévit en Guadeloupe.

RECOMMANDATIONS DE REGULARITÉ

N°	THEMATIQUE	RECOMMANDATIONS CRC	DISPOSITIONS PRISES OU A PRENDRE
N°16	La gestion du personnel	Réorganiser les services en s'inspirant de l'organisation proposée par l'étude réalisée en 2013.	Un nouvel organigramme a été soumis à la CAP et au CA de juin 2017. 4 recrutements ont été effectués en 2018 et 1 en 2019 pour renforcer les équipes. Les domaines concernés sont l'assainissement, la préservation de la ressource, l'Observatoire de l'eau et le renforcement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des opérateurs.
N°18	La formation du personnel	Mettre en place un plan de formation cohérent qui réponde aux besoins de la structure et des agents	A réaliser : objectif 2019

1.4 LE RECOUVREMENT DES CREANCES

Lors de chaque conseil d'administration, l'attention des administrateurs est attirée sur les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par l'Office pour recouvrer ses redevances.
Les recettes de l'Office de l'Eau Guadeloupe sont issues des sommes perçues au titre des redevances « eau et assainissement » instituées par le Code de l'Environnement et renforcées par la Loi sur Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.
D'une année sur l'autre, la part des « Restes à recouvrer » est en augmentation ce qui impacte directement la capacité financière de l'Office à soutenir les opérations en Eau et Assainissement sur le territoire et ce, malgré des sollicitations en hausse (Plan de Sécurisation de l'AEP, Plan Eau-DOM…).
Compte tenu de la fragilité de certaines structures et de leurs situations financières actuelles (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe - SIAEAG, Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes - CAGSC, Ville de SAINTE-ROSE), de l'incertitude concernant le recouvrement des redevances et la perception réelle des recettes au titre de l'année 2019, la marge de manœuvre de l'Office de l'Eau Guadeloupe en matière d'accompagnement financier se réduit.
Malgré :
- un partenariat renforcé avec la Paierie Départementale,
- un suivi régulier et une conjugaison des efforts pour favoriser un retour à de bonnes pratiques,
- une mise en place d'échéanciers avec les comptables publics pour les redevables suivants :

- Communauté d'agglomération Grand Sud caraïbes ;
- Commune de SAINTE-ROSE ;
- Régies Nord Caraïbes (Eau et Assainissement)
- Eau d'Excellence
- Syndicat Intercommunal de l'Alimentation en Eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

le taux de recouvrement continue de chuter.
En 2019, le montant encaissé est de **3 692 166,55 €** (**3 966 036,00 €** en 2018) pour un montant titré de 15 082 267,00 € (**11 982 329,00 €** en 2018) soit un taux de recouvrement de 24,48 %.

Rappelons tout de même que les redevances dues à l'Office sont, pour la plupart, encaissées et non reversées.

1.5 LES RESSOURCES HUMAINES

o Les effectifs

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'Office de l'Eau Guadeloupe, s'élèvent à 14 agents (13 agents en décembre 2018) auquel s'ajoute le Directeur, agent du Conseil Départemental mis à disposition.

En cours d'exercice il y a eu :
- Le départ de :
- L'assistante de direction (adjoint administratif de 2ème classe-catégorie C), suite à l'annulation par le Tribunal administratif de la procédure de recrutement par voie de mutation ;

1.5 LES RESSOURCES HUMAINES

• Les effectifs

Au 31 décembre 2019, les effectifs de l'Office de l'Eau Guadeloupe, s'élèvent à 14 agents (13 agents en décembre 2018) auquel s'ajoute le Directeur, agent du Conseil Départemental mis à disposition.

En cours d'exercice il y a eu :

- Le départ de :
  - L'assistante de direction (adjoint administratif de 2ème classe-catégorie C), suite à l'annulation par le Tribunal administratif de la procédure de recrutement par voie de mutation ;
- Le recrutement :
  - D'un administrateur de données par voie contractuelle pour l'Observatoire de l'Eau (technicien principal de 2ème classe ;
  - D'une responsable RH (rédacteur) par voie de mutation
  - De deux agents saisonniers pour la période du 01/08 au 31/08 et du 15/07 au 31/08
- La nomination comme stagiaire de l'agent d'accueil initialement affectée à l'Antenne de Pointe-à-Pitre (adjoint administratif de 2ème classe-catégorie C).

La répartition des effectifs est la suivante :

	31 DÉCEMBRE 2019	31 DÉCEMBRE 2018
Statutaires	09	**08**
Contractuels	05	**05**
TOTAL	**14**	**13**
Hommes	04	**03**
Femmes	10	**10**
TOTAL	14	**13**
Filière administrative	07	**06**
Filière technique	07	**07**
TOTAL	**14**	**13**
Catégorie A	05	**07**
Catégorie B	05	**01**
Catégorie C	05	**05**
TOTAL	**14**	**13**

Avec l'évolution des effectifs, et la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière administrative, les charges de personnel et frais assimilés sont passées de 830 144,33 € à 1 048 756,54 €.
Le Directeur de l'Office, Administrateur Territorial (catégorie A+) est mis à disposition de l'Office par le Conseil Départemental et ne perçoit aucun complément de l'Office.
Sa rémunération est entièrement remboursée par l'Office au Conseil départemental.

La transmission

L'Office accueille régulièrement, dans le cadre de conventions, de jeunes étudiants en stage.
C'est ainsi que du 15 mars au 12 septembre 2019, l'Office a accueilli une étudiante de 5ème année de Diplôme d'Ingénieur en Agro-développement International de l'ISTOM (Ecole Supérieure d'Agro-développement (ANGERS).
Le thème de son stage était le suivant : « Etat des lieux des acteurs et enjeux de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques en Guadeloupe ».
La stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de TROIS MILLE CENT TRENTE EUROS VINGT CINQ CENTIMES (3 130,25 €).

La réorganisation des services

Avec les nouveaux recrutements effectués, conformément à l'organigramme adopté le 23 juin 2017, les services de l'Office poursuivent leur structuration autour d'un pôle technique et d'un pôle administratif et financier.
Le recrutement par voie de mutation d'une Responsable des Ressources Humaines a pu, enfin, s'opérer en septembre 2019 après plus d'un an de vacance.
Chaque pôle est placé sous la responsabilité d'un directeur-adjoint.
L'ensemble est piloté par le Directeur également Ordonnateur.

La Formation

Concernant le personnel de l'Office, 283 heures de formation de professionnalisation et de perfectionnement ont été suivies par les agents via l'offre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), soit une moyenne de 20,21 heures par agent.
L'agent d'accueil, stagiairisé en Juin 2019, a suivi ses 30 h 00 de formation d'intégration.
Ainsi, en 2019, le montant de la cotisation annuelle au CNFPT s'est élevé à 4 007,57 €.
Il convient de souligner que de plus en plus de formations sont réalisées à distance. L'Office s'est organisé pour permettre à ses agents de suivre ces formations en « distanciel » sur leur lieu de travail.
A cela s'ajoutent, pour un coût de l'ordre de 12 975,10 €, les formations, séminaires et autres manifestations auxquels les agents sont appelés à participer ou à contribuer tels que :

- Le Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (Rennes) – Idéal Connaissances
- Les Rencontres techniques Outremers (Vincennes) Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ;
- Stage COMUNDI ;
- Séminaire « POLLDIFF'EAU 2019 » (Lille)
- Congrès de la FNCCR à Nice

« En application de la convention d'Aarhus (décret no 2002-1187 du 12 septembre 2002) et de la directive communautaire no 2003/4/CE du 28 janvier 2003, les Offices ont également des missions de formation et d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, devant notamment aboutir à un système local d'information sur l'eau, lequel pourra venir alimenter le système national d'information sur l'eau ».
En 2019, l'Office a poursuivi la consolidation de son Observatoire de l'Eau avec le recrutement par voie contractuelle d'un Technicien.

Concernant les acteurs de l'eau, l'Office a aussi organisé, en janvier 2019, avec le CNFPT et l'intervention de l'Office International de l'Eau (l'OIEau), une formation (2ème session) à destination des exploitants et autorités organisatrices sur la « Détection de fuites sur le réseau d'eau ».

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Office International de l'Eau, l'Office a contribué financièrement à la prise en charge de 6 agent des Régies Nord Caraïbes (RéNoC) partis en formation à « La Souterraine » (Office International de l'Eau) :

INTITULE DE LA FORMATION	NOMBRE D'AGENTS	PARTICIPATION OE971
Maintenance des stations de pompage	03	2 680,49 €
Evolutions réglementaires et techniques récentes en ANC	02	1 536,00 €
Jurisprudence et police en ANC	01	768,00 €
TOTAL	**06**	**4 984,49 €**

L'Action sociale

Les agents de l'Office bénéficient de titres restaurant pris en charge à concurrence de 50% par l'établissement.
Le nombre de chèques par mois est de 16 pour une valeur unitaire en numéraire de 8,00 €.
Les autres prestations d'action sociale sont servies par le Comité des Œuvres Sociales du Conseil Départemental (rentrée scolaire, fête de Noël pour les enfants, tickets-cadeaux pour les adultes, tarifs préférentiels cinéma…).
Depuis 2016, une convention d'adhésion au service social de prévention du Centre de Gestion de la Guadeloupe a été signée par l'Office.
Par ailleurs, il est à noter que lors du Conseil d'administration du 1er octobre 2018, l'Office a pris une délibération (N°2018/CA02/10-18-10) afin d'autoriser le Directeur à prendre les dispositions nécessaires visant à assurer la protection juridique du personnel de l'Office de l'Eau contre les attaques qui seraient dirigées à son égard en raison des fonctions exercées.

1.6 L'ANTENNE DE POINTE-A-PITRE

Pour faire suite à la délibération N° 2017/CA02/06-17-09 en date du 23 juin 2017, l'Office a signé le 28 juillet 2017 un bail de location avec la SIKOA pour des locaux d'une superficie de 157 m2 sis à Bergevin (POINTE-A-PITRE).
Particulièrement fonctionnels, les locaux de Pointe-à-Pitre accueillent, outre le Point Médiation, des rencontres et des réunions délocalisées.
L'antenne contribue ainsi au rayonnement de l'Office sur l'ensemble du territoire.
Depuis son installation, la mission d'appui aux opérateurs ayant la compétence eau et assainissement, en vue d'accélérer l'exécution des politiques publiques de résorption de la crise de l'eau est hébergée à l'antenne de POINTE-A-PITRE.

1.7 L'INFORMATIQUE

Pour ce qui est des investissements, l'Office a lancé un marché pour procéder au renouvellement de l'ensemble de son parc informatique.
A compter de Novembre 2019, tous les agents de l'Office disposent d'ordinateurs portables de dernière génération.

De même, suite à l'arrivée de la Responsable des Ressources Humaines, il a été fait le choix de faire évoluer les logiciels RH ainsi que le traitement de la paie.

Concernant le Délégué à la Protection des Données (DPO) (articles 24 à 43), l'Office doit encore prendre toutes les dispositions pour se mettre en conformité en matière de protection des données et de mise en œuvre du règlement général sur la protection des données personnelles.
Pour mémoire, le DPO a pour principales missions :
• d'informer et de conseiller le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents ;
• de diffuser une culture Informatique & Libertés au sein de la collectivité ;
• de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données, via la réalisation d'audits en particulier ;
• de conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution
• de coopérer avec la CNIL et d'être le point de contact de celle-ci.
Dans l'exercice de ces missions, le délégué devra être à l'abri des conflits d'intérêts, rendre compte directement au niveau le plus élevé de la hiérarchie et bénéficier d'une liberté certaine dans les actions qu'il décidera d'entreprendre.

1.8 LA COMMANDE PUBLIQUE

S'agissant de la commande publique, au vu du nouveau régime de passation et d'exécution des marchés publics, l'Office utilise la plateforme http://www.marches-publics.info/accueil.htm.

En 2019, les marchés publics suivants ont été attribués :

OPÉRATIONS	CONSULTATION ATTRIBUTION 2019	MONTANT € HT	ATTRIBUTAIRES
AUDIT DES DISPOSITIFS D'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS DE PLUS DE 2000 EH	JANVIER	79 240,00	SOCOTEC
PRESTATIONS DE SERVICE DE COMMUNICATION GLOBALE POUR L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE	AVRIL	275 000,00 200 000,00 275 000,00 200 000,00	K2COM EVENEM'ANTILLES CREA'PUB IMPRIM'EDITION
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT	MARS	1 997 150,00	GROUPEMENT
ET DE RENFORCEMENT : CELLULE D'APPUI AUX ENTITES EN CHARGE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT DE L'ANIMATION TERRITORIALE DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE			EY / OIEAU
CARTOGRAPHIE DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU TERRITOIRE GUADELOUPEEN	JUILLET	239 200,00	EGIS-EAU
ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	AOUT	26 403,00 567,50	DATA GUADELOUPE
TOTAL		**3 292 560,50**	

Plusieurs contrats, conventions de recherche et développement, et conventions de partenariat ont été signés ou ont fait l'objet de renouvellements.

1.9 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Comme chaque année, la solidarité Interbassins a contribué au financement des études de connaissance des milieux aquatiques et de la ressource en eau, ainsi qu'au soutien de l'Office de l'eau.

Les études de connaissance se focalisent essentiellement sur les suivis obligatoires des masses d'eau dans le cadre de la directive cadre sur l'eau (DCE), mais également sur le domaine de la stratégie nationale pour les poissons migrateurs amphihalins.

L'Office de Guadeloupe adapte ses missions de surveillance à son contexte géographique et aux attentes de son Bassin d'où la mise en œuvre, au-delà des suivis conformes, de suivis complémentaires sur la Grande-Terre notamment.
A ce titre, l'Office préfinance sur ses ressources propres le suivi des plans d'eau qu'il a préalablement identifiés (plan d'eau de Gachet – PORT-LOUIS).

Les actions de recherche-développement-innovation (RDI) se concentrent sur la définition d'indicateurs adaptés à l'outre-mer pour les suivis de la directive cadre sur l'eau, mais également sur l'adaptation et le dimensionnement des filtres plantés comme technique d'assainissement particulièrement adaptée au contexte ultramarin tropical.

La programmation est élaborée conjointement par les services de l'Office de l'Eau, de l'Agence Française pour la Biodiversité, et des services de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe.

Le lien est également fait avec les différents chargés de missions thématiques et les grands organismes de recherche.

Par délibération N° CI 2018-03 portant avis de la Commission des Interventions du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité sur les propositions d'attributions de concours financiers présentées le 12 septembre 2018, puis par délibération N° 2018-45 du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité intitulée « ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS » en date du 25 septembre 2018, un avis favorable a été émis sur les demandes de l'Office pour l'exercice 2019.

Ainsi, en 2019, le concours financier de l'Agence Française pour la Biodiversité a été validé pour les opérations suivantes avec un taux de participation de 80% :

1.9 L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ (suite)

N° PROJET	TITRE DU PROJET	COUT COMPLET DU PROJET	FINANCEMENT AFB TOTAL DEMANDÉ
A	Financement AFB total demandé	120 000,00	96 000,00
B	Suivi complémentaire des masses d'eau côtières dans le cadre de la DCE	139 000,00	111 200,00
C	Suivi des cours d'eau du réseau de contrôle de surveillance dans le cadre de la DCE	88 000,00	70 400,00
D	Suivi DCE conforme des cours d'eau des réseaux de contrôle opérationnel dans le cadre de la DCE	31 000,00	24 800,00
E	Etude de validation du réseau de référence des cours d'eau	149 000,00	119 200,00
F	Suivi complémentaire chimique (biote) des eaux continentales - Plan d'eau de Gachet	16 000,00	12 800,00
G	Suivi complémentaire Plan d'eau de Gachet (analyse phytoplancton)	41 000,00	32 800,00
H	Suivi des eaux souterraines, dans le cadre de la DCE	152 000,00	121 600,00
TOTAL		**736 000,00**	**588 800,00**

La convention conforme, d'une durée globale de 24 mois, est en date du 29 décembre 2018.
Les opérations correspondantes sont mises en œuvre dans le cadre de la mission « Suivi des Milieux aquatiques » sur une période de 18 mois auxquels s'ajoutent 6 mois pour produire les résultats attendus et le compte rendu financier.
Les conventions conclues entre l'Office de l'Eau et l'Agence française pour la Biodiversité sont établies conformément aux dispositions légales et font l'objet d'un suivi financier précis.

1.10 LES AUTRES CONVENTIONS ET PARTENARIATS

Des conventions de recherche et développement se poursuivent entre autres, avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), avec l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), et avec le Conservatoire du Littoral…
A noter qu'une Convention-cadre de partenariat multipartite relative à l'éducation au territoire et au développement durable a été signée le 26 avril 2018 avec le Rectorat, l'Université des Antilles, Cap Excellence, le Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le délégué Outre-Mer de l'Agence Française pour la Biodiversité.
L'Office de l'Eau s'attache ainsi à tisser des partenariats avec des acteurs locaux.
Ces liens s'inscrivent dans une volonté de favoriser la réalisation de ses missions : la connaissance, l'accompagnement et l'aide financière.
En ce sens, 2019 a vu se poursuivre les conventions listées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES CONVENTIONS PRÉSENTÉES AU CA DU 23 JANVIER 2019			
TITRE DE LA CONVENTION	**PARTENAIRE**	**OBJET**	**ETAT D'AVANCEMENT**
Convention d'échanges de données	Agence Régionale de Santé (ARS)	Echange de données sur les stations d'épuration	Les échanges de données sont en cours.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Communauté de Communes de Marie Galante	Appui technique dans le domaine de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Communauté de Communes de Marie Galante	Accompagnement et suivi de la mise en œuvre des fiches actions de l'eau et de l'assainissement	Le programme d'action a été adapté suite à la signature du contrat de progrès de Marie Galante et de ses priorités.
Convention de partenariat « chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe »	Préfecture Région et Département	Création d'un rapport annuel sur les principaux indicateurs de l'eau et de l'assainissement	Chiffres-clés 2018 Chiffres clés 2019.
Convention de recherche et de développement, « révision de l'état des lieux des masses d'eau souterraine »	Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM)	Engagement du programme prévu pour la révision de l'Etat des Lieux des masses d'eau souterraines	Les objectifs fixés ont été atteints dans le cadre de l'Etat des Lieux (EDL) réalisé sur les masses d'eau. Les livrables ont été présentés au comité de pilotage de l'EDL, à la commission eau et planification du CEB, au CEB et au CA de l'Office.
Convention de mise à disposition d'un appui technique	Chambre de commerce et de l'industrie des Iles de Guadeloupe (CCIG)	Accompagnement pour la réhabilitation de la mini station du complexe du WTC de Jarry	L'appui technique a été réaménagé en fonction de l'avancement de l'étude.

TABLEAU DES CONVENTIONS PRÉSENTÉES AU CA DU 23 JANVIER 2019

TITRE DE LA CONVENTION	PARTENAIRE	OBJET	ETAT D'AVANCEMENT
Convention de partenariat pour l'Etat des Lieux des masses d'eau	COM de SAINT-MARTIN	Réalisation de l'Etat des Lieux avant la révision du SDAGE pour la collectivité de SAINT MARTIN	La convention s'achève en parallèle de l'étude portant sur l'Etat des lieux des masses d'eau. Les livrables seront transmis à la COM de Saint Martin, dès édition.
Convention cadre d'intérêts communs	AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES	Convention et programme d'actions prévisionnel 2019 - 2022	Les premiers échanges ont porté sur la mise à disposition des données, dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire de l'eau.
Convention cadre d'intérêts communs	RENOC	Convention et programme d'actions prévisionnel 2019 – 2022 : Développer les outils d'aide à la compétence ANC - diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau portable diminuer les pollutions diffuses - traiter les eaux usées - information formation communication	Les échanges se réalisent dans le cadre d'un programme d'accélération mis en place avec le prestataire OIEAU et EY et des travaux pour la création d'un syndicat mixte ouvert de l'eau et de l'assainissement.
Convention cadre d'intérêts communs	UNIVERSITE DES ANTILLES	Effets des sargasses sur herbiers, coraux, espèces animales Effets des tours d'eau sur les usagers : récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux Appels à projet Ingénieur GENIE DE L'ENVIRONNEMENT ''Systèmes Energétiques'' et ''Matériaux'' Information et formation Formation Séminaire annuel Recherche, Développement, Innovation (RDI)	Les échanges n'ont pas encore abouti.

CONVENTIONS DE RECHERCHE A ENGAGEMENT FINANCIER

PARTENAIRE	OBJET	ENGAGEMENTS FINANCIERS	ETAT D'AVANCEMENT
ECO IN EAU	Evaluation de l'adéquation de l'Indice Diatomique Antillais (IDA2) et du guide associé au suivi des eaux en aval des stations d'épuration	14 640,37 HT **15 884,80 TTC**	Les premiers échanges ont porté sur la mise à disposition des données, dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire de l'eau.
MNHN	Elaboration d'un indicateur appliqué au suivi des mangroves	44 964,71 TTC	Etude lancée. Les premières investigations de terrain ont été faites en juin.
HYDRECO	Mise au point d'un protocole antillais de pêche électrique	27 000,00 TTC	La convention est en cours de finalisation.
BRGM	Elaboration de la cartographie de l'interface eau douce – eau salée de Marie-Galante, volet 2	24 375,00 HT	Lancement de l'étude programmé pour la mi-novembre.
Conservatoire du Littoral	Convention cadre de partenariat et programme d'actions : Restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry – Etude hydraulique du marais de Port Louis	131 000,00 TTC	La convention est en cours de signature. Les premières interventions ont été lancées par le conservatoire du littoral.

1.11 LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT : CELLULE D'APPUI AUX ENTITES EN CHARGE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ET RENFORCEMENT DE L'ANIMATION TERRITORIALE DE L'OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE

Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau a validé le marché d'accompagnement des opérateurs ayant la compétence Eau et Assainissement, marché destiné à les soutenir en vue d'optimiser les politiques publiques de sortie de crise de ce secteur en Guadeloupe Ce dispositif fondé sur le principe d'accélérations dédiées a été mis en œuvre avec la collaboration de l'Office International de l'Eau et le Cabinet d'expertise comptable juridique et financier International Ernst & Young.
Trois Comités de pilotage se sont tenus, dont le premier a permis le démarrage au 1er juillet d'une accélération dédiée à la présentation en Conférence Territoriale de l'Action Publique d'un modèle économique et d'un état des lieux des Ressources humaines de l'ensemble des opérateurs
Plusieurs signatures de conventions de partenariat ont été réalisées avec l'ensemble des opérateurs et ont généré une quinzaine d'accélérations.

Celles-ci avaient pour enjeu :

• La création d'une structure unique avec la réalisation d'un modèle économique, incluant un état financier précis des dettes et des passifs latents et le traitement des ressources humaines au sein des régies et des délégataires de l'eau et de l'assainissement, en vue du fonctionnement optimal du futur Syndicat Mixte Ouvert.
• Dans le domaine de l'Eau potable, la gestion des fuites et des tours d'eau, mais aussi les diagnostics des unités de production incluant des actions de formation en direction des personnels opérationnels, et la réorganisation de la gestion de certains réseaux distribution, puis l'élaboration de notices d'exploitation des usines et la livraison de tableaux de bord avec des procédures de rapportage.
• Dans le domaine de l'assainissement, des diagnostics précis ont été réalisés sur certaines stations assorties de recommandations pour une remise en exploitation.
• Au niveau de l'exploitation, plusieurs leviers d'amélioration de la performance ont été mis en œuvre sur le recouvrement, la productivité, la faisabilité et la consolidation des contrats de transition, tout autant que la participation financière à l'assainissement collectif ou encore la mise en place d'outils permettant une meilleure vision de l'état de gestion des coûts assortis de supports de dialogue entre les différentes instances opérationnelles et managériales au sein des organisations.
• Une attention particulière a été portée sur la mise en place d'outils d'évaluation et de mesure auprès des utilisateurs, des effets réels des actions déployées sur le terrain (enquêtes de satisfaction, sondages …).

Ces travaux ont été animés en lien avec la Région, le Département et les autorités organisatrices et ont fait l'objet de rendus réguliers auprès des instances décisionnelles.
Ils font l'objet d'un recueil disponible au siège de l'Office de l'Eau.
L'ensemble des partenaires est satisfait de la démarche qui a permis de réaliser un travail de mutualisation objectif des données, de co-production des acteurs véritablement motivés pour la création du SMO, de recherches et d'innovations propices à la mise en place de solutions urgentes et opérationnelles.
L'Office de l'Eau a à ce titre mis à disposition des équipes les locaux et la logistique indispensables à la co-production de documents utiles et nécessaires à la prise de décisions.
La crise de la COVID 19 a brutalement interrompue cette démarche qui devrait connaître une évolution à la suite des nouvelles Gouvernances issues des élections municipales de 2020.

1.12 L'OFFICE AU CŒUR DES RESEAUX D'ACTEURS DE L'EAU

Les conventions précédemment citées témoignent de l'ancrage de l'Office de l'Eau dans son environnement conformément aux dispositions prévues par la loi.
Par ailleurs, l'Office de l'Eau Guadeloupe participe au Groupe de Coordination Inter Bassins d'Outre-Mer (GCiBOM) devenu le Séminaire de Programmation Outre-Mer.
Ce séminaire de plusieurs jours, organisé chaque année, en mars-avril, par l'ONEMA devenu l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), favorise les échanges entre Offices et DEAL de tout l'Outre-Mer et l'AFB, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB – Ministère de la Transition écologique et solidaire), le Ministère des Outremers, le monde de la Recherche…
En 2019, ce séminaire appelé « Rencontres techniques » avait pour thématique « Pour la reconquête du bon état des eaux en Outre-Mer » et s'est déroulé à Vincennes du 8 au 12 avril.
L'Office de l'Eau Guadeloupe est aussi adhérent de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) suite à la délibération prise le 29 novembre 2013 par son Conseil d'administration.
Cette adhésion lui permet de bénéficier d'une abondante documentation et de multiples informations en rapport avec l'eau, les milieux aquatiques et l'assainissement notamment lors de journées de formation proposées.
Pour toute question liée à l'eau et à l'assainissement, tant juridique que technique, les experts de la FNCCR peuvent être sollicités.
En 2019, l'Office a participé au Congrès de la FNCCR à Nice et a eu l'opportunité d'animer un atelier intitulé « Les "contrats de progrès" proposés par les assises de l'eau : retours d'expérience des DOM ».

2. LES ACTES DE GESTION LIÉS A L'EXECUTION DES MISSIONS ET A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION.

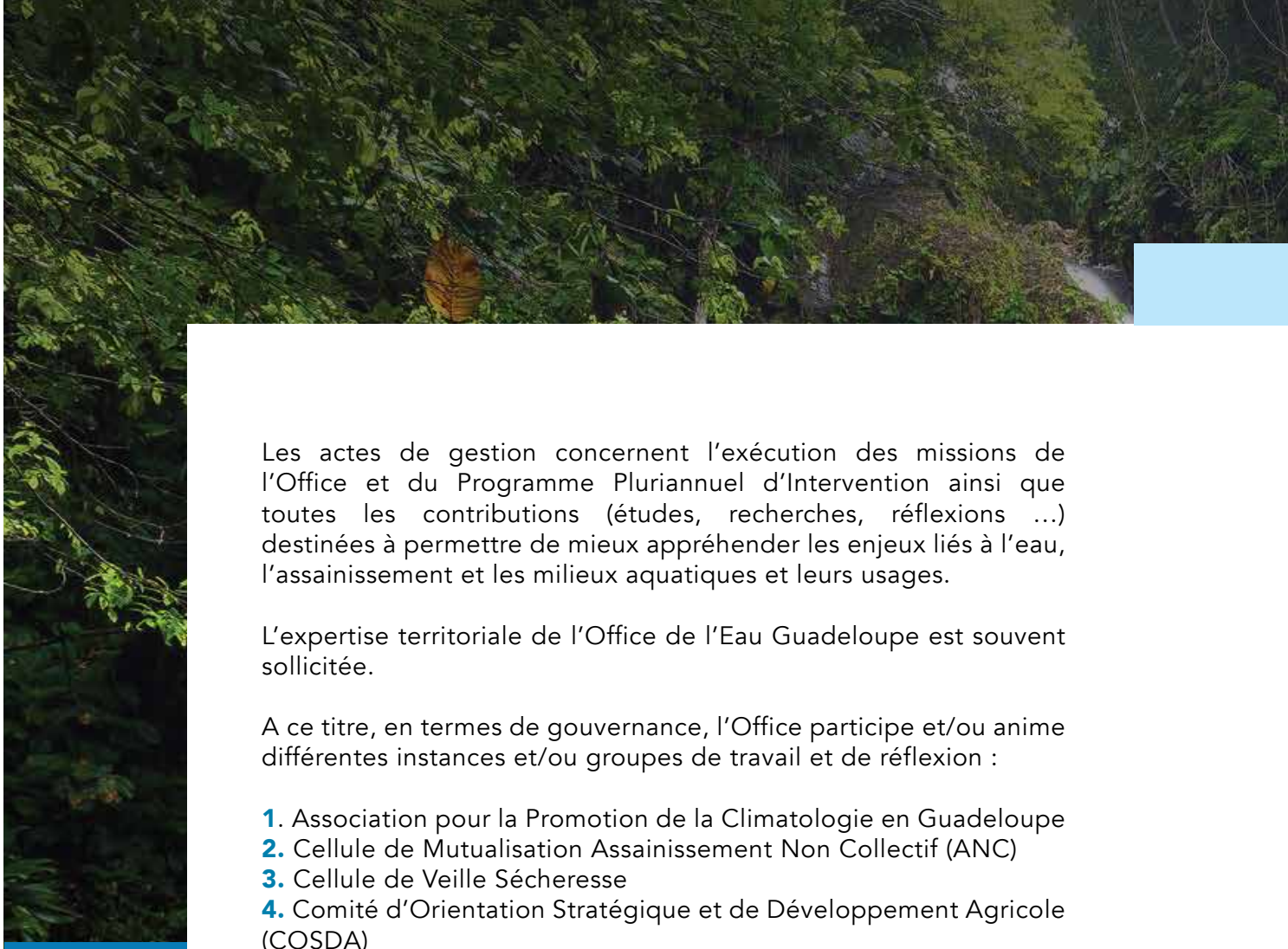

Les actes de gestion concernent l'exécution des missions de l'Office et du Programme Pluriannuel d'Intervention ainsi que toutes les contributions (études, recherches, réflexions …) destinées à permettre de mieux appréhender les enjeux liés à l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques et leurs usages.

L'expertise territoriale de l'Office de l'Eau Guadeloupe est souvent sollicitée.

A ce titre, en termes de gouvernance, l'Office participe et/ou anime différentes instances et/ou groupes de travail et de réflexion :

1. Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe
2. Cellule de Mutualisation Assainissement Non Collectif (ANC)
3. Cellule de Veille Sécheresse
4. Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA)
5. Comité de l'Eau et de la Biodiversité
6. Comité de Pilotage du Grand Projet du Grand Port Maritime de la Guadeloupe
7. Comité de Pilotage et Comité Technique du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) des Abymes
8. Comité National de l'Eau (CNE)
9. Comité Régional d'Orientation et de Suivi du Plan Ecophyto
10. Commission départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)
11. Commission risques Naturels (Plan de Gestion des Risques d'Inondation)
12. Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles (CMUBA)
13. Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
14. Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE)
15. Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)
16. Plan de Sécurisation Eau Potable
17. Plan Eau-DOM
18. Pôle Régional Environnement et Développement Durable (PREDD)
19. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
20. Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)
21. Secrétariat Technique de Bassin
22. …

Il s'agit d'accompagner tous les acteurs dans la gestion durable de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions et la préservation des milieux aquatiques.
Concernant, le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), le secrétariat administratif est assuré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et il existe un secrétariat technique de bassin (STB) qui regroupe l'OE971, qui pilote l'Etat Des Lieux (EDL), et la DEAL, qui se charge du SDAGE
Pour mémoire, le CEB a mis en place 4 commissions :
- Une commission Eau-Planification (secrétariat : DEAL et Office de l'Eau) ;
- Une commission « Biodiversité » (secrétariat : DEAAL) ;
- Une commission « Communication » (secrétariat : Office de l'Eau) ;
- Une commission « Anthropisation » (secrétariat : Office de l'Eau).

Par ailleurs, une convention cadre DEAL/OE971, à laquelle est joint un programme d'actions d'intérêt commun annuel, définit depuis 2016 les relations entre les deux entités.

2.1 LES MILIEUX AQUATIQUES, L'EAU, L'ASSAINISSEMENT, ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE : UNE EXPERTISE AU SERVICE DU BASSIN

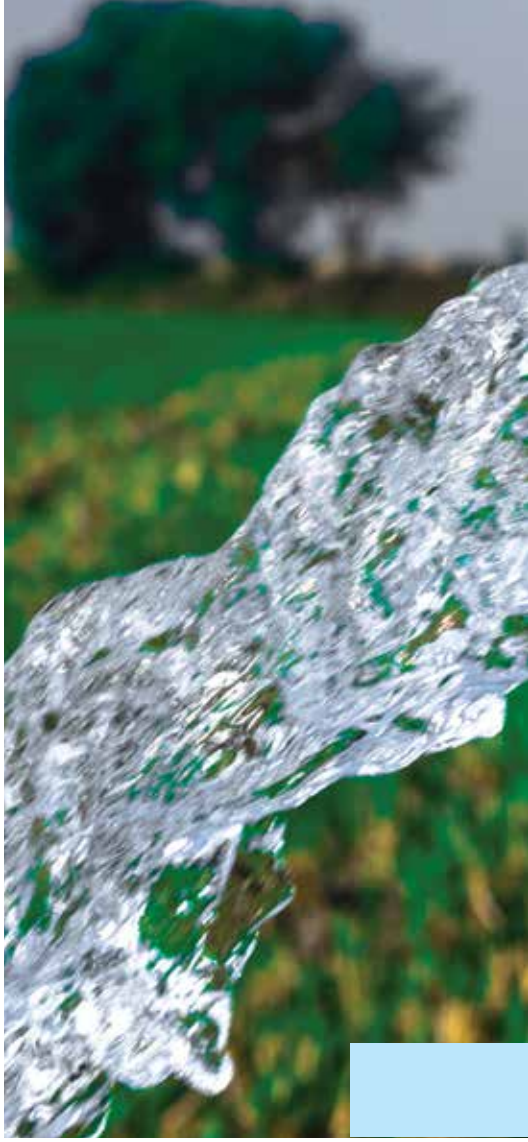

Le pôle scientifique et technique de l'Office de l'Eau s'est étoffé en 2019 avec le recrutement d'un administrateur de données pour l'Observatoire de l'Eau.
Ce dernier a deux missions essentielles :
- Faire vivre l'observatoire de l'eau en le développant, en l'animant, en le faisant connaitre, en lançant le chantier d'administration des données, en agrémentant le site internet, en créant un réseau des partenaires.
- Piloter le chantier des chiffres clés de l'eau, en ayant pour objectif de produire un nouveau document de vulgarisation sur les données de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques.
- Assurer la parfaite coordination des données transmises par les partenaires de l'Office de l'eau et qui font l'objet de conventions.

L'Office a poursuivi son objectif de se positionner en tant qu'acteur majeur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du cycle de gestion de l'eau mis en œuvre dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Sophie KANOR, chef du projet EDL, a piloté l'Etat des Lieux des masses d'eaux, chantier colossal et chronophage qui précède la révision du SDAGE.

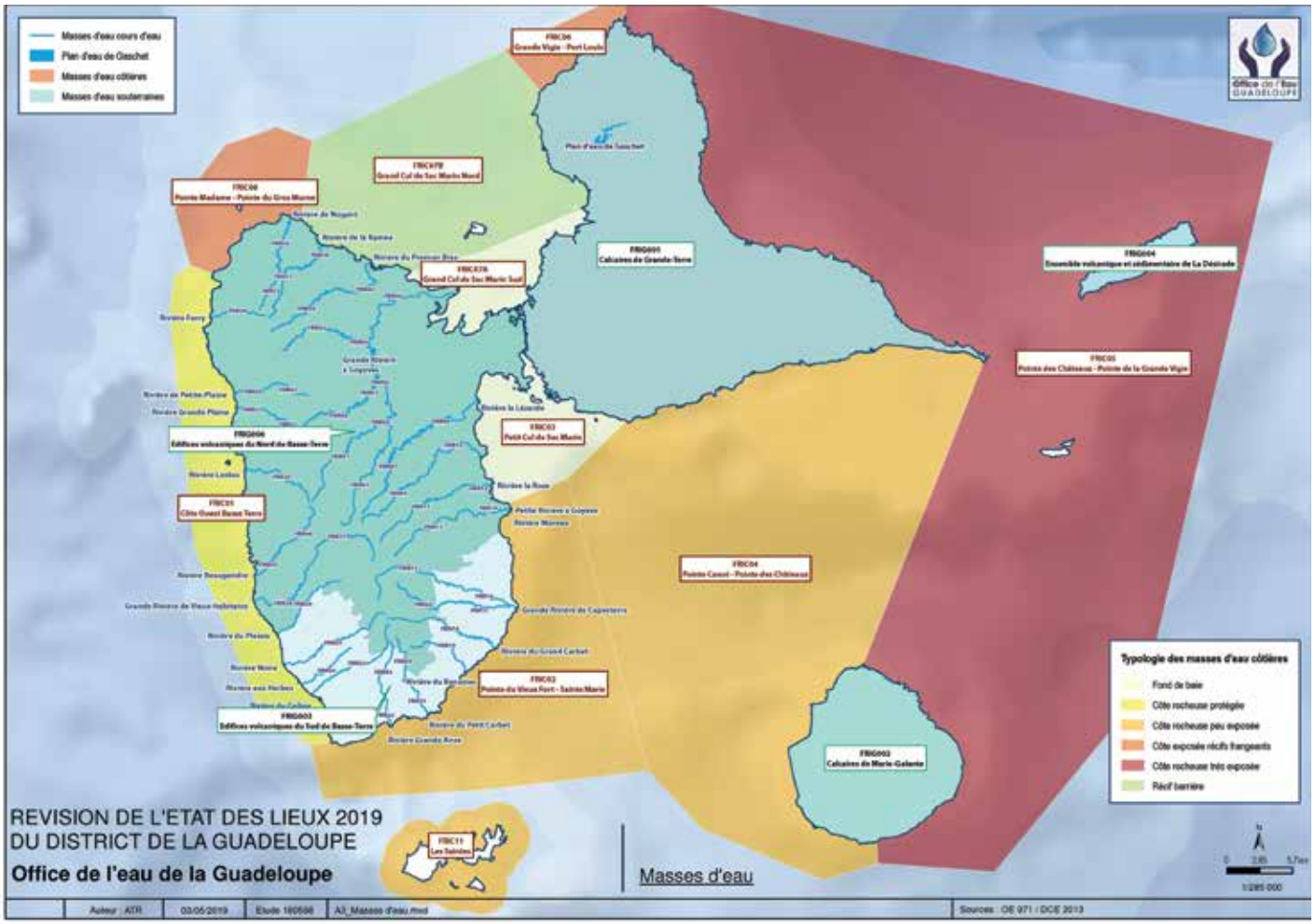

Les conclusions de cette vaste étude aboutissent à une stabilisation voire à une dégradation de plusieurs masses d'eau, dont la nappe d'eau souterraine de la Grand Terre. De ce fait, un effort majeur sera à consacrer à sa protection.
Ce travail a fait l'objet d'un rendu au CEB le 10 septembre 2019 au cours duquel des supports ont été remis aux participants de cette instance qui en disposaient par voie dématérialisée.
En parallèle, le suivi des milieux aquatiques a été réalisé sur l'ensemble du territoire. L'objectif du suivi est d'améliorer la connaissance des milieux aquatiques dans un respect strict de la réglementation, sans écarter la possibilité d'investiguer des sujets propres à notre territoire.

L'enjeu d'extension du suivi aux cours d'eau de Grande-Terre, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, est un exemple.
Ces investigations font l'objet d'échanges réguliers avec l'OFB.
Le chantier visant à améliorer le quotidien des usagers de l'eau, en cette période de crise, a mobilisé particulièrement les équipes de l'Office de l'Eau et cela, sous deux angles :
- Un accompagnement des collectivités via un marché de prestations de service,
- Et un appui aux collectivités par le développement de solutions techniques via un appel à projet principalement.

L'assainissement collectif fait toujours autant l'objet de préoccupations, mais les améliorations tardent à venir.

Les actions d'animation pour la préservation des milieux aquatiques se sont multipliées en direction du jeune public.
Il en résulte que le pôle scientifique et technique consacre plus de temps à cette activité d'accompagnement.

ACTIONS TRANSVERSALES DE GESTION DE L'EAU

L'Etat des Lieux (EDL)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est mis en place pour la période 2016-2021. Afin d'actualiser ce schéma pour la prochaine période (2022-2027), l'Office de l'Eau a mené de 2018 à 2019 l'étude préalable imposée par la réglementation appelée Etat des Lieux (EDL) en collaboration avec les partenaires en charge du suivi de la Directive Cadre sur l'Eau.

Contenu de la Révision de l'EDL de 2019

Le contenu de l'étude est le suivant :

– Une analyse des caractéristiques du bassin, qui comprend :
- La mise à jour du référentiel masses d'eau,
- L'évaluation de l'Etat des Masses d'eau : les états écologiques et chimiques des masses d'eau sont déterminés.

– Une analyse des impacts des activités humaines sur l'état des eaux qui comprend :
- L'inventaire des pollutions ou pressions ayant un impact sur les masses d'eau,
- La caractérisation économique des activités ou usages liés à l'utilisation de l'eau.

Les organes de suivi de ce projet

Le projet a été piloté par deux Comités de Pilotage :

–**Un COPIL restreint** composé de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et des Prestataires de l'Etude (Créocean, IREED, SCE et le BRGM)

–**Un COPIL élargi** : aux membres du COPIL restreint, s'ajoute la Commission Eau et Planification eau du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB), ainsi que de nombreux partenaires institutionnels tels que la DAAF, l'IFREMER, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, le Comité du Tourisme des Iles de la Guadeloupe.

Résultats

De manière synthétique, cet EDL a permis d'établir que :
-28 des 47 cours d'eau étudiés risquent de ne pas atteindre le bon état d'ici 2027 ;
- La retenue d'eau de Gaschet est impactée par du cuivre et du zinc ;
- Une partie de l'eau souterraine de Grande-Terre est soumise à une intrusion saline. L'eau souterraine du Sud Basse-Terre est en mauvais état en raison des pollutions historiques (chlordécone) ;
- La totalité des eaux côtières présentent des coraux dégradés, et la plupart sont impactées par la chlordécone.

Ces résultats ont été présentés à la Commission Eau et Planification du CEB le 23/08/2019, puis validés par le CEB le 10/09/2019.
De multiples actions visant à corriger ces dégradations seront préconisées dans le prochain SDAGE.
Les documents élaborés par l'Office de l'Eau au titre de l'Etat des Lieux peuvent être consultés sur le site de l'Observatoire de l'Eau :

http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/outils/base-documentaire/documents-de-planification/revision-de-letat-des-lieux-2019

Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe les échéances de révision des plans de gestion de l'eau (SDAGE) à l'échelle du chaque bassin hydrographique de la Guadeloupe.
La première étape a été de réaliser les QUESTIONS IMPORTANTES, soumises à la consultation du public de fin 2018 à mi 2019.

La deuxième étape concerne la réalisation de la révision de l'ETAT DES LIEUX par l'OE971, présenté au paragraphe précédent. Le document final a été remis à la DEAL le 22 novembre 2019.
La troisième étape est la révision du corps du SDAGE et de son programme de mesures (PDM). Cette étape a débuté en fin d'année avec :
- Une réunion de concertation DEAL/OE971, et le choix du BET SUEZ CONSULTING pour un appui à la rédaction du document et à l'animation d'ateliers,
- Une présentation de la révision du SDAGE au Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) le 3 décembre 2019,
- Un atelier de concertation général sur les différentes mesures du programme de mesures (PDM) le 17 décembre 2019.
- Et un atelier d'information des élus prévu en fin janvier 2020.
L'objectif est de finaliser le document pour le mois de juillet 2020. Les collaborateurs de l'Office seront particulièrement mobilisés pour la conception de ce document essentiel aux objectifs de l'Office de l'eau.

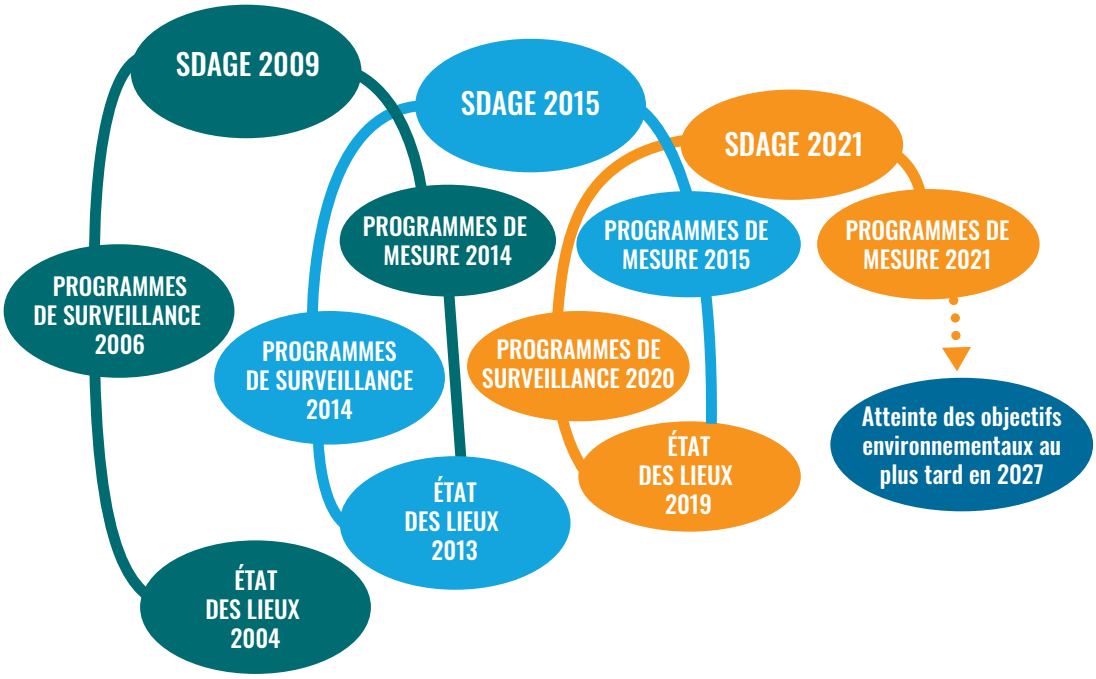

Figure : Cycle du plan de gestion pour le Directive Cadre sur l'Eau

INSTANCES DE CONCERTATION

Le Secrétariat technique de Bassin

Le secrétariat technique de bassin (STB) est une instance qui est composée de l'Office de l'Eau et de la DEAL. Par convention entre les deux organismes, l'Office de l'Eau pilote l'Etat des Lieux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. La DEAL est chargée de l'actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE).
Cette convention DEAL – OE971 liste la répartition d'actions à entreprendre entre les deux entités, à travers un programme d'actions d'intérêt commun annualisé (PAIC).

La convention a fait l'objet de 3 réunions en 2019. Pour permettre une meilleure exécution du PAIC, cette convention sera amendée en 2020.

Le comité de l'eau et de la biodiversité (CEB) et la commission eau et planification

Le Comité de Bassin (appelé aussi le parlement de l'eau) a été remplacé par le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB). Son secrétariat administratif est assuré par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL). Une commission Eau-Planification du CEB, est chargée de préparer les points « EAU » qui seront abordés au CEB.
En 2019 l'Office de l'eau y a présenté l'état d'avancement puis le projet final d'Etat des Lieux.
L'Office de l'Eau y a présenté aussi sa vision de guichet unique de l'eau qui permettrait à l'Office d'être l'institution de collecte de l'ensemble des demandes d'aides financières dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Agence Régionale de la Biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, permet aux régions et à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) de mettre en place des Agences Régionales de la Biodiversité.

Un comité technique des opérateurs de la biodiversité de Guadeloupe (regroupant notamment le PNG, l'ONF, le CDL, l'OE971) contribue à la réalisation de la mission de préfiguration d'une durée de 18 mois, selon les phases suivantes :
- Phase 1 – Diagnostic / Etat des lieux :
- Phase 2 – Avoir une ambition partagée :
- Phase 3 – Eléments constitutifs de l'ARB : statut juridique et moyens

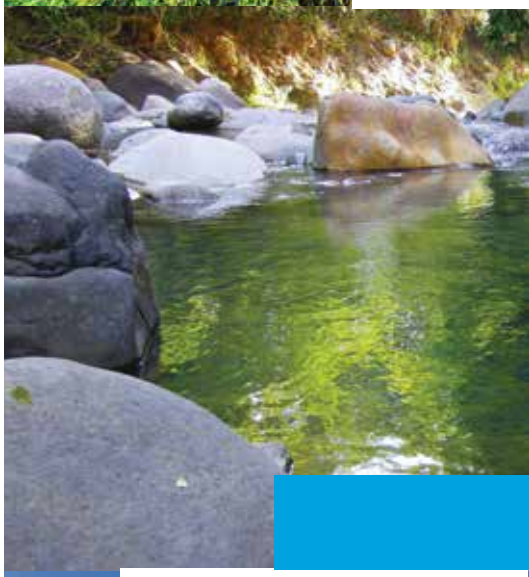

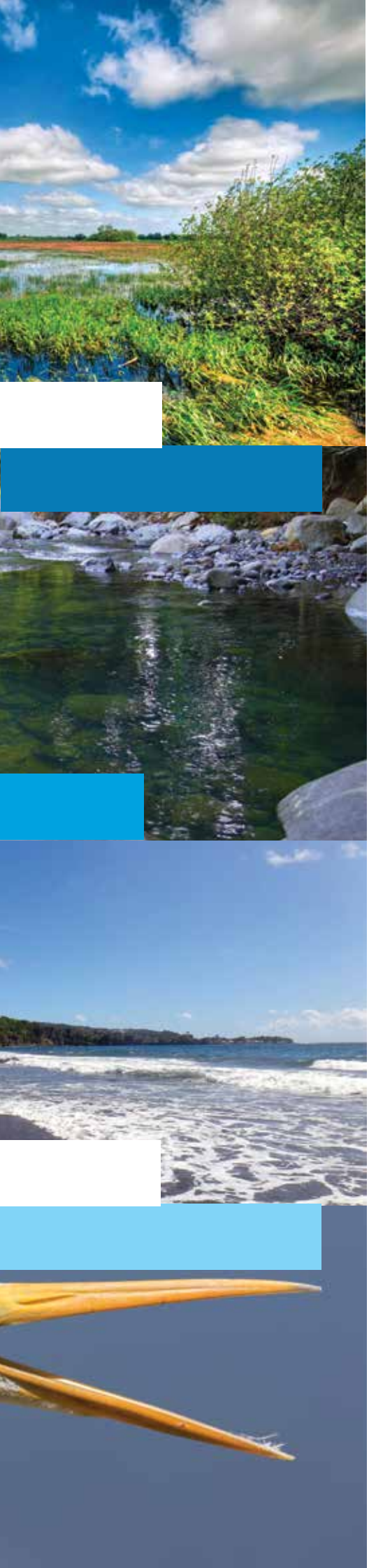

I.Objectif

Toute cette réflexion se positionne dans le cadre des conclusions du rapport portant sur la préfiguration de la déclinaison locale de l'AFB en Guadeloupe.
Lors de la phase I de concertation, il est apparu un certain nombre d'attentes et de besoins des acteurs et du territoire :
- La gouvernance : une large participation des acteurs, des échanges facilités entre eux, le portage d'une volonté politique et une capacité à décider et agir,
- Le fonctionnement : l'ARB doit détenir une ingénierie ainsi qu'une bonne expertise en matière de biodiversité, être le guichet unique de la biodiversité et mettre en cohérence l'action publique. Attention, l'eau intègre la biodiversité dans ces échanges,
- Les missions souhaitées de l'ARB : la connaissance, la sensibilisation et la communication, l'appui aux acteurs et la gestion d'espaces naturels.

Ces missions se rapprochent de celles de l'Office de l'Eau, connaissance, accompagnement des acteurs et aide au financement. Les réflexions du Comité technique des opérateurs ont abouti aux propositions suivantes qui ont été actées :
- L'ARB est une structure de mutualisation de missions déléguées et de moyens pour la coordination, le pilotage et la mise en cohérence d'actions pour le territoire.
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action sur 3 ans entrant dans le champ d'intervention précis.
- La mise en œuvre de ce plan d'action se fera dans le cadre de la mutualisation par voie de conventionnement ou contractualisation.
- L'office de l'Eau a réaffirmé sa volonté de participer à ce dispositif dans le respect des dispositions légales conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi.

Photos : Biodiversité aquatique de Guadeloupe

II.Cadrage des interventions

L'enjeu est d'enrayer la perte de biodiversité. Le Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB) fixe de grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité pour les 10 prochaines années. Ainsi, l'ARB est la structure de référence, un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques sectorielles du territoire avec l'ensemble des partenaires, dont l'Office de l'Eau.
La mutualisation de moyens au sein de l'ARB vise à répondre plus efficacement à l'enjeu de reconquête de la biodiversité à travers le plan d'action.

III.Mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action, en cours de négociation, a vocation de permettre la mise en œuvre de la stratégie régionale biodiversité (SRB). Le choix des actions résulte du cadrage des interventions et des moyens techniques et financiers mobilisés. Les actions sont réparties selon les axes de mission qui ont émergé notamment lors de la phase de construction de l'ARB.

IV.Planning prévisionnel

Les prochaines étapes de création de l'ARB sont les suivantes :

- Juillet à décembre 2020 : adoption des statuts par les organes délibérants structures fondatrices de l'ARB / signature de la convention de création de l'ARB / nomination d'un directeur par intérim
- Décembre 2020 : 1ère réunion de l'instance de gouvernance de l'ARB /
  Janvier à mars 2021 : Démarrage de la structure et première arrivée des agents / démarrage de l'axe 3 – Appui technique, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations de protection de la nature) ; et l'axe 5 – Information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne
- Mars à juin 2021 : concrétisation des premiers partenariats / démarrage de l'axe 2 - Mise en œuvre et bras opérationnel des schémas et plans nationaux sur la biodiversité
- Juin à décembre 2021 : démarrage de l'axe 1 – Améliorer et mettre à disposition la connaissance sur la biodiversité faire connaitre et mise en œuvre des premières actions ;
- Janvier à juin 2022 : démarrage de l'axe 4 – Appui à la formation initiale et continue des professionnels et de l'axe 6 – Appui à la gestion des espaces et des espèces
- Juin à décembre 2021 : démarrage de l'axe 7 – Accès aux ressources génétiques et juste partage des avantages et de l'axe 8 – Collaboration interrégionale et actions d'internationalisation

L'Office de l'Eau est particulièrement sollicité pour prendre une part active à la conception et aux activités de l'ARB. Cette implication devrait se concrétiser par une convention entre les deux organismes à horizon 2020.
Préserver l'unité dans la diversité a été la priorité retenue par l'OE971 au regard des dispositions réglementaires en vigueur.

La mission d'appui technique de bassin

La mission d'appui technique de bassin (MATB) a été créée en Guadeloupe le 25 janvier 2019.
Composée de 20 membres, son rôle est :
- D'émettre des recommandations pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations, affecté au bloc communal, et compétence des EPCI – FP,
- D'établir un état des lieux des linéaires des cours d'eau,
- D'Établir un état des lieux technique, administratif et économique des ouvrages et des installations nécessaires à l'exercice de la compétence.

Un COTECH composé de la DEAL et de l'Office de l'Eau a été mis en place au sein de cette instance.

Rencontres des EPCI à Fiscalité Propre (EPCI-FP)

Les membres du COTECH sont allés à la rencontre de chacun des EPCI-FP du territoire de la Guadeloupe. Cette première rencontre a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en place de la compétence GEMAPI sur le territoire, d'appréhender le niveau d'appropriation et de connaissances de cette compétence, de recueillir les difficultés et les axes d'accompagnement utiles à déployer.

Les principaux éléments ressortis de ces entretiens sont les suivant :

1) La GEMAPI est une nouvelle compétence perçue comme une difficulté supplémentaire au regard des compétences existantes, eau potable et assainissement et à leurs difficultés de mise en œuvre sur le territoire.
2) Les missions et les objectifs de la compétence sont peu lisibles pour les élus et des incompréhensions sont ressenties.
3) L'aspect financier est largement ressorti. Les personnes rencontrées se demandent comment faire pour financer cette nouvelle compétence.
4) Les moyens humains nécessaires à l'exercice de cette compétence ne sont pas tous définis.
5) Les responsabilités des EPCI-FP sont mal connues. Le rôle de l'EPCI-FP au sein de la chaîne de responsabilité n'est pas correctement identifié.
6) Des inquiétudes en termes d'organisation ont été citées pour les deux cas suivants, l'organisation en période cyclonique, l'organisation pour faire pour face à la fin de la période transitoire.
7) Il est impératif de disposer d'un diagnostic approfondi des zones concernées par la GEMAPI au regard des lourdes responsabilités transférées aux élus. La réalisation d'un inventaire exhaustif des zones concernées et de leur état actuel semble indispensable.

Atelier

A la suite de la première rencontre avec la communauté de communes de Marie Galante (CCMG), un atelier a été organisé à Marie-Galante le 9 octobre 2019. Une demi-journée a été consacrée à la thématique.
Sur la base d'une présentation Power Point et de cartes (format A1 papier) du territoire, les participants ont été conviés à prendre part aux différentes activités thématiques. L'objectif de ce moment d'échanges est de pouvoir donner davantage de lisibilité à la compétence GEMAPI sur un territoire, de rendre la compétence plus abordable et de rendre plus accessible (en terme de compréhension ou d'activation) les moyens et outils disponibles.

Photos : Présentation atelier GEMAPI

Cet atelier mené conjointement par les membres du COTECH a été très apprécié. Au vu du succès de celui-ci, en termes de compréhension et d'appropriation, ce dispositif sera reconduit en 2020.

Photos : atelier à MATB à la Communauté de Communes de Marie Galante

La Mission Interservices de l'Eau et de la Nature

L'ancienne mission inter-services de l'eau a vu son champ de compétences élargi aux problématiques de nature et de biodiversité pour devenir la mission inter-services de l'eau et de la nature « MISEN ». Pilotée par le préfet, elle est composée de la DEAL, la DAAF, l'ARS, la DM, le service mixte de police de l'environnement (OFB/ONCFS), le PNG, l'ONF, le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. L'Office de l'Eau est invité à ces réunions.
En tant que de besoin, d'autres services sont sollicités pour des travaux (Office de l'Eau, Météo-France, BRGM, conseil départemental, ADEME, etc.). La MISEN a pour rôle d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de l'eau et des milieux naturels à l'échelle du département dans le but d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique.
L'Office de l'eau a été convié à faire une intervention sur les boues et le schéma de gestion et de valorisation des sous-produits de l'assainissement à cette instance, le 23 janvier 2019.

Le Conseil Maritime Ultramarin du Bassin des Antilles

Le Conseil Maritime Ultra marin du Bassin des Antilles (CMUBA) a été installé en mars 2016, avec pour objectif d'élaborer le Document Stratégique du Bassin Antilles (DSB Antilles).
Son champ de compétence intègre des domaines aussi vastes que l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et de la mer.
Il a vocation à émettre des recommandations sur tous les sujets relevant de ces domaines.
Le Document Stratégique de Bassin des Antilles précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres.
A l'image du SDAGE, il est composé d'un état des lieux et d'orientations stratégiques.
On entend par Bassin des Antilles, les zones maritimes de Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
Les Offices de l'Eau de Guadeloupe et de Martinique sont membres du Collège des personnalités qualifiées.
Le décret n° 2014-483 du 13 mai 2014 relatif aux conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime, codifié aux articles R.219-1-15 à R.219-1-22, fixe le cadre de la mise en œuvre de cette gouvernance ultramarine dans les bassins maritimes.
En 2019, le Document stratégique de Bassin est en cours d'élaboration et sera soumis aux différentes instances, courant 2020, pour avis et validation.
Le Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole.

Le comité d'orientation stratégique et de développement agricole

(COSDA) de la Guadeloupe a été créé début 2016. Il est chargé de définir une politique de développement agricole, agro-industriel, halio-industriel et rural commune à l'État et aux collectivités territoriales. Le COSDA pourra ainsi bénéficier de différents crédits.
Le COSDA exerce les compétences conférées par le code rural et de la pêche maritime à la commission départementale d'orientation de l'agriculture ainsi qu'à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural. Il se substitue à ces deux instances.
Présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional, le comité se compose de 42 membres en commission plénière qui sont répartis dans quatre collèges.
Les sujets traités en 2019 et pour lesquels il était attendu une contribution de l'Office sont :
- La nouvelle feuille de route du Plan ECO PHYTO 2 +
- Le projet régional de guide des financements visant à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'attention des agriculteurs
- La création d'un comité de financeurs pour la coordination de ces dispositifs financiers.

Photos : Actions agricoles

Voilà maintenant plus de 5 ans que l'Office de l'Eau est partenaire du Plan ECO PHYTO. Son investissement financier est de nouveau sollicité.
C'est sur cet axe financier que l'Office est aussi mobilisé pour la création d'un guide des financements, et la création d'un comité des financeurs. L'Office de l'Eau cherche à faire valoir son expertise technique en terme de connaissance des milieux aquatiques et de lutte contre les pollutions diffuses dans ce domaine.
A la réunion du COSDA, l'OE971 a réaffirmé sa volonté de poursuivre le partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière agricole en vue de réduire les pollutions générées par des pesticides notamment.

Les Programmes de planification

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité

L'archipel de la Guadeloupe est un territoire très riche du point de vue de la diversité des milieux naturels. Sa biodiversité fait d'ailleurs partie des 34 points chauds mondiaux en la matière. Conscient des enjeux liés à la richesse de ce patrimoine naturel, la Région Guadeloupe et l'Etat ont décidé d'inscrire la réalisation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans une démarche plus globale, allant au-delà du cadre réglementaire, en réalisant le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB).

Ce schéma, présenté au Comité de l'eau et de la biodiversité en fin d'année, a pour ambition de dégager les grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité de la Guadeloupe. Au travers de la déclinaison d'une trame bleu, il intègre les enjeux de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

L'Office de l'Eau a contribué, courant 2019, à l'élaboration de ce schéma, en participant aux différents ateliers de concertation.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

Le Département a la compétence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), boisés ou non.
Ce schéma est destiné à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels (et aquatiques) et des champs naturels, et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Cette politique répond à plusieurs orientations dont l'accroissement de la résilience des populations et du territoire face aux conséquences attendues du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le renforcement de l'éducation à l'environnement, l'accompagnement vers un aménagement durable du territoire, la préservation de la ressource en eau (qualité, quantité).

La biodiversité des îles de Guadeloupe est menacée par l'activité humaine et impactée par les modifications climatiques à l'échelle mondiale.
Il s'agit donc d'un enjeu important où les outils de planification, de protection, de gestion sont nombreux de même que les acteurs.
Les divers outils de protection, usités sur le territoire, sont plus ou moins contraignants. Parmi les propriétaires publics de ces lieux, on peut citer l'État, le Conservatoire du littoral et le Conseil Départemental. Par ailleurs, d'autres acteurs, notamment associatifs et universitaires œuvrent à la connaissance et à la protection de la biodiversité, l'eau intégrant cette dernière, à travers des plans nationaux d'actions, des études scientifiques, des actions pédagogiques.

Pour mettre en œuvre la politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département peut créer des zones de préemption. Cet instrument permet d'acquérir un terrain, par préférence à tout autre acquéreur.

L'Office de l'Eau a contribué à la création de cette politique de gestion. Plusieurs intérêts singuliers justifient une implication majeure dans cette élaboration :
• La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
• La connaissance des milieux et des ressources en eau,
• La préservation de zones fragiles ou sous surveillance, dans le cadre du suivi des masses d'eau, mission réglementaire des offices de l'eau,
• La bonne gestion d'espaces naturels sensibles intégrant des milieux aquatiques,
• La promotion de la restauration des milieux aquatiques, propre à une nouvelle compétence attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale,
•La possibilité de développer une gestion intégrée d'espace.

Tous ces intérêts se placent dans une application des objectifs du SDAGE en cours de révision.

L'Evaluation des pressions (sur le milieu marin)

La Directive - Cadre pour le Milieu Marin » (DCSMM) conduit les États membres de l'Union européenne à prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur le milieu marin afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020.
Pour chaque sous-région marine, un Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) est élaboré et mis en œuvre.
Ce plan d'actions comporte 5 éléments :
• Une évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines (réalisée en 2012) ;
• La définition du bon état écologique (BEE) pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs (2012) ;
• La définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin (2012) ;
• Un programme de surveillance (PdS) en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs environnementaux (adopté en 2015) ;
• Un programme de mesures (PdM) qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux marines ou à conserver celui-ci (adopté en 2016).
La directive cadre SMM ne s'appliquant qu'aux zones hexagonales, elle ne s'applique pas à l'outre-mer qui représente pourtant 97% de l'espace maritime français.

L'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines réalisée sur chacune des sous-régions marines, en application de la DCSMM, constitue un socle important pour l'outre-mer. En effet, l'analyse des principaux impacts et pressions humaines (physiques, chimiques et biologiques) sur les eaux marines, constitue une source d'information importante à contextualiser à chacun des départements d'outre-mer et à la collectivité de Saint-Martin.

La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral. Elle fixe 4 objectifs :
- La transition écologique pour la mer et le littoral ;
- Le développement de l'économie bleue durable ;
- Le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- Le rayonnement de la France.

Il est nécessaire maintenant d'adapter à l'outre-mer les travaux d'évaluation de la contribution potentielle des activités maritimes et littorales aux pressions s'exerçant sur le milieu marin, réalisés ou en cours de réalisation en France hexagonale.

L'archipel guadeloupéen, et les autres DOM, ont fait l'objet d'investigations générales selon 3 phases successives :

- **Phase 1 :** formalisation du cadre méthodologique :
- **Phase 2 :** documentation et évaluation de la contribution des activités aux pressions types dans les DOM :
- **Phase 3 :** contextualisation de l'analyse au bassin Antilles

La première phase des travaux d'évaluation des pressions générées par les activités maritimes a été réalisée. Les fiches correspondant aux activités maritimes présentes sur les territoires et décrivant les pressions qu'elles génèrent sur le milieu marin ont été publiées. Une matrice de synthèse des pressions potentiellement exercées par les activités a également été produite.

Des ateliers de concertation, réunissant tous les acteurs du milieu marin, ont été organisés autour de ces fiches le jeudi 4 novembre 2019, à la Direction de la Mer. Ces échanges ont permis de contextualiser l'évaluation à la Guadeloupe en hiérarchisant l'intensité des pressions exercées par les activités et en localisant leur impact connus sur le milieu marin.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) couvre la totalité de l'archipel. Ce plan de gestion est constitué des éléments suivants :
• Un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
• Une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produits sur le territoire,
• Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets,
• Une planification de la prévention des déchets à termes de six ans et douze ans,
• Une planification de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans,
•Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Au sein de ce nouveau plan, des planifications spécifiques à la prévention et à la gestion de certains flux sont inclues (bio déchets, déchets en situations exceptionnelles), ainsi que des orientations concernant les unités d'élimination par stockage ou par incinération des déchets non dangereux non inertes.
Les Déchets Ménagers et Assimilés, déchets amiantés, déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques, Véhicules Hors d'Usage et déchets de textiles, linge de maison et chaussures font également l'objet d'une planification de leur collecte, de leur tri ou de leur traitement selon les cas.

L'analyse de l'articulation du PRPGD avec d'autres plans, schémas, programmes ou documents de planification, a été effectuée afin d'assurer une cohérence globale.
Les plans, schémas ou autres documents de planification qui ont été pris en compte sont :
• Ceux pouvant avoir une influence sur le PRPGD Guadeloupe,
• Ceux pour lesquels le PRPGD peut avoir une influence via sa mise en œuvre.
Aucune incompatibilité n'a été relevée entre le PRPGD et les documents de planification, dont le SDAGE.

Le scénario du PRPGD

Les choix du contenu du scénario du plan ont été étudiés vis-à-vis des résultats de l'état initial.
Une réduction de 7% des déchets non dangereux des ménages et des boues de station d'épuration (document élaborer par l'Office de l'eau),
Une stabilisation des déchets d'activités économiques, y compris du BTP et des déchets dangereux,
Pas d'évolution des filières de traitement ou de valorisation vers lesquelles les déchets sont orientés hormis la fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Gabarre (Syndicat de Valorisation des DEchets : SYVADE) et la mise en place en 2017 de la plateforme de valorisation du biogaz sur l'ISDND de SAINTE-ROSE pour produire de l'électricité.

Photo : Document « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets »

La Chlordécone

La chlordécone est un produit phytosanitaire qui a été utilisé pour lutter contre le charançon du bananier.
C'est un polluant organique persistant considéré comme non biodégradable dont l'utilisation est interdite en France depuis 1990.
La contamination par la chlordécone constitue une préoccupation sanitaire, environnementale, agricole, économique et sociale et un enjeu de santé publique.

Afin d'accompagner les professionnels et la population face à ce fléau, l'Etat et ses opérateurs ont mobilisé des moyens à travers 3 plans dont le déploiement s'effectue comme suit :
Le plan I : 2008-2010 estimé à 33 M€ qui comportait 40 mesures et qui a permis de lancer le programme des jardins Familiaux (JAFA) piloté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé de Guadeloupe (IREPS) et d'établir une première cartographie des sols contaminés ;
Le plan II : 2011-2013 estimé à 31 M€ et qui s'articulait autour de 4 objectifs :

- Consolider le dispositif de surveillance de l'état de santé des populations ;
- Approfondir l'état de la connaissance des milieux ;
- Poursuivre la réduction de l'exposition des populations ;
- Gérer les milieux contaminés et assurer une bonne information des populations.

Le plan III : 2014-2020 estimé à 30 M€ et qui se décline autour de 4 axes autour et 21 propositions d'action :

- Axe 1 : élaborer localement une stratégie de développement durable dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des populations dans un contexte de pollution.
- Axe 2 : favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations dans une stratégie durable.
- Axe 3 : poursuivre les actions de recherche.
- Axe 4 : enjeux socio-économiques.

En 2019, l'Assemblée Nationale a désigné une Commission d'enquête sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone et du paraquat comme insecticides agricoles dans les territoires de Guadeloupe et de Martinique, sur les responsabilités publiques et privées dans la prolongation de leur autorisation et évaluant la nécessité et les modalités d'une indemnisation des préjudices des victimes et de ces territoires.

Après 6 mois d'auditions (dont les dirigeants de l'Office de l'Eau Guadeloupe), un rapport conséquent a été remis au Gouvernement : *http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cechlordec/l15b2440-ti_rapport-enquete.pdf ainsi que le compte rendu des auditions : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cechlordec/l15b2440-tii_rapport-enquete.pdf*

La commission indique que « De l'ensemble de ces constats, découle l'urgence d'apporter des réponses concrètes et transversales pour réparer les dommages causés par la pollution au chlordécone. « Sortir du chlordécone » passe par l'affirmation d'un engagement de l'État.
Une loi d'orientation et de programmation permettrait d'afficher cette volonté et de fixer des grands axes, pour restaurer la confiance des populations envers l'État, préserver et diversifier les filières agricoles locales, protéger les populations des risques sanitaires et enfin ériger la recherche en priorité stratégique. »
Le plan IV en cours de discussion sur la période 2019-2020 devrait s'appuyer fortement sur les recommandations des Députés.

Le Programme d'action de prévention des inondations des Grands Fonds

Le Programme d'action de protection des inondations (PAPI) des Grands-Fonds, est un exemple local de gestion intégrée de l'eau, où la commune des Abymes a su aborder la problématique « inondation » dans toutes ses composantes : financière, technique et administrative.

Promouvoir les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et financer ces documents, c'est l'engagement auquel s'est astreint l'Office. En 2019, l'Office de l'Eau a apporté sa contribution aux études portant sur les dossiers du PAPI d'Intention, et en particulier sur celles abordant les sujets de la gouvernance pour la création d'une structure dédiée, et de gestion hydraulique.
La démarche Territoire Engagé pour la Nature

TEN (territoire engagé pour la nature) est un label décerné par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui récompense les collectivités de types communes ou intercommunalités, qui s'engagent sur un projet fondé sur le développement d'actions en faveur de la biodiversité. Cette distinction réorganise la labélisation des collectivités sur le volet biodiversité. C'est une première démarche avant d'être reconnu « Capital de la Biodiversité ».

La démarche Territoire Engagé pour la Nature

TEN (territoire engagé pour la nature) est un label décerné par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui récompense les collectivités de types communes ou intercommunalités, qui s'engagent sur un projet fondé sur le développement d'actions en faveur de la biodiversité. Cette distinction réorganise la labélisation des collectivités sur le volet biodiversité. C'est une première démarche avant d'être reconnu « Capital de la Biodiversité ».

En position de chef de file sur cette thématique, les conseils régionaux assurent la promotion et la coordination de ce label, pour l'AFB. En Guadeloupe, le dispositif a été lancé dès sa première année (2019).
La présence de l'Office de l'Eau sur ce dispositif est un moyen d'assurer la promotion d'actions concrètes de préservation de la ressource en eau, d'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées, et de la sensibilisation à la bonne gestion des milieux aquatiques.
A travers cette démarche, l'Office agit directement en direction des communes et de leurs intercommunalités sur des actions très concrètes, comme :

- restaurer des mares,
- créer des aires marines éducatives,
- protéger les milieux aquatiques sensibles,
- diminuer les pollutions diffuses (zéro phytosanitaire utilisé par les communes),
- informer et sensibiliser la population sur la protection des milieux aquatiques,
- former les élus sur le petit et le grand cycle de l'eau,
- inciter les élus à s'emparer de la problématique de l'assainissement,
- impliquer les élus dans la gestion des aires de baignade,
- poursuivre la connaissance des milieux aquatiques.
- promouvoir le PPI de l'Office de l'Eau.

Tous ces enjeux sont intimement liés aux dispositions du SDAGE.

Sous le pilotage de la Région, un collectif régional a été créé. Il est composé de la DEAL, du Département, de l'Office de l'Eau, du Parc National, du CNFPT, de l'AFB, de l'AMG et du CAUE.

L'Office est le chef de file de l'accompagnement des actions portant sur l'assainissement, ainsi que pour celles portant sur la création d'aires marines éducatives.

Chaque collectivité labélisée a présenté un programme d'actions qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre dès 2019. Cependant, le collectif Régional TEN impose quatre axes majeurs auxquels chaque lauréat devra s'inscrire. Il s'agit de :

1. La formation des élus sur les questions de biodiversité en intégrant l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques.
2. La réalisation d'atlas de biodiversité à l'échelle communale.
3. Des mesures en faveur de la problématique assainissement
4. La création d'aire marine éducative ou d'aire terrestre éducative.

Photo : Lauréats du label TEN

2.2 DES MILIEUX AQUATIQUES

Connaissance

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 prévoyait l'atteinte du bon état des eaux d'ici à 2015. Cette échéance est désormais reportée à 2021. Les objectifs environnementaux imposés par la DCE sont fixés pour chaque type de masse d'eau : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux côtières.

Afin de mesurer les effets des mesures mises en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs environnementaux, une surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau est menée par l'Office de l'Eau. Différents types de réseaux sont pour cela mis en place :
- réseau de référence (RR) : permet la définition du bon état,
- réseau de contrôle de surveillance (RCS) : permet l'évaluation de l'état des eaux du bassin, en comparaison avec le réseau de référence,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) : permet un suivi plus soutenu des masses d'eau en Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE)

au besoin, ces réseaux peuvent être complétés par un réseau complémentaire dont les modalités de suivi sont généralement calquées sur celui des réseaux obligatoires.

Ainsi, sur chaque type de masse d'eau, sont mis en œuvre chaque année des prélèvements et analyses adaptés aux objectifs poursuivis.

Les cours d'eau

Dans la continuité du suivi mené en 2018, la surveillance des cours d'eau a été menée en 2019 sur un total de 45 stations, dont :
20 stations appartenant au RCS, et pour certaines également au RCO
12 stations RCO
13 stations RR

Le type d'analyses menées sur chacune de ces stations dépend du réseau d'appartenance (RCS et/ou RCO, RR).
En synthèse et de manière globale, les matrices suivantes ont fait l'objet d'une analyse :
- L'eau (brute et filtrée)
- L'hydrobiologie (invertébrés et diatomées)
- Les sédiments
- La continuité écologique : ce protocole vise à définir la classe de franchissabilité des poissons au niveau d'un obstacle donné, à partir des caractéristiques physiques et hydrauliques de l'ouvrage en lien avec les capacités de franchissement des espèces ou groupes d'espèces. In fine, l'entrave des obstacles à la nécessaire libre circulation de ces espèces sera ainsi évaluée, ce qui permettra à terme la mise en œuvre de mesures permettant la continuité écologique. Le protocole a été mis en œuvre sur 7 obstacles
- L'hydromorphologie (morphologie des berges, profondeur du lit, etc.) a été étudiée en amont et en aval des 7 obstacles.

Figure : Eléments prélevés sur les stations cours d'eau suivies en 2019

Les résultats d'analyse de l'année sont en cours de livraison. A terme, ils seront intégrés dans la base de données Aquatic, et valorisés dans un rapport de synthèse.
Les plans d'eau

a) La retenue de Gaschet

Depuis 2016, la retenue d'eau de Gachet fait partie des masses d'eau à suivre au titre de la Directive Cadre sur l'Eau. Le suivi débuté en 2017 sur cette retenue s'est donc poursuivi jusqu'à 2019, avec l'analyse des paramètres suivants :

- Eau : 6 prélèvements annuels,
- Phytoplancton : 6 prélèvements annuels,
- Sédiments : un prélèvement annuel,
- Biote : 1 prélèvement annuel.

Le rapport sur l'état général du plan d'eau sera élaboré par le bureau d'études partenaire à réception des résultats d'analyses.
En complément du suivi réglementaire, une convention a été conclue entre l'OE971 et l'IRSTEA (désormais INRAE) sur la période 2017-2019, afin d'étudier l'applicabilité de l'Indice Phytoplancton LACustre (IPLAC) aux plans d'eau des Antilles.
Les résultats préliminaires de 2017 et 2018 semblent indiquer une adéquation de l'indice au contexte tropical. Ces premiers résultats sont à conforter avec ceux de la dernière année de l'étude.
Enfin, il est à noter un envahissement progressif de la retenue par la jacinthe d'eau, ce qui avait conduit dès 2018 au déplacement du point de prélèvement initialement retenu.

b) Les plans d'eau hors DCE

Dans le cadre de sa mission d'étude et de suivi des milieux aquatiques, l'Office de l'Eau s'intéresse à la qualité de la masse d'eau plan d'eau de Gaschet. Dans l'optique de mieux comprendre ce type d'écosystèmes, une étude ciblant plusieurs types de plans d'eau a été entreprise en 2018.

Quatre plans d'eau sont ainsi ciblés :
• Le Grand Etang situé sur le territoire du Parc National de Guadeloupe (PNG) dans la commune de Capesterre Belle-Eau. Site patrimonial guadeloupéen par excellence, il permettrait de caractériser les éléments de qualité d'un plan d'eau naturel préservé. Suivi en 2004 puis en 2012 par le PNG, il semble important de poursuivre le suivi du site en prenant en compte les critères analysés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau.
• La retenue de Létaye sise Au Moule, d'une superficie de 18,2 Ha. Cette retenue pourra être comparée à la Masse d'Eau de Gaschet.
• L'étang Zombis, situé à Capesterre Belle-Eau d'une superficie de 1,2ha.
• L'étang Mitan sis à Deshaies. Lors de la Journée Mondiale des Zones Humides de 2016 organisée sur ce site, un constat de l'appauvrissement de la diversité du milieu aquatique avait été émis par plusieurs usagers du lieu. Des investigations ont donc été menées dans le but d'évaluer la qualité de cet étang.

5 campagnes de terrain seront menées entre juin 2018 et février 2020, afin de prospecter les compartiments suivants :
• L'eau (brute et filtrée)
• L'hydrobiologie (invertébrés, phytoplancton)
• Les sédiments
• Le biote
• L'hydromorphologie et la bathymétrie

Les résultats d'analyses seront traités par le bureau d'étude partenaire.

Les eaux souterraines

Chaque année, la qualité des masses d'eau souterraine est suivie en partenariat avec le BRGM Guadeloupe, à raison de deux prélèvements annuels : l'un en carême, l'autre en hivernage.
Une liste de paramètres physico-chimiques généraux est recherchée, ainsi que des micropolluants.

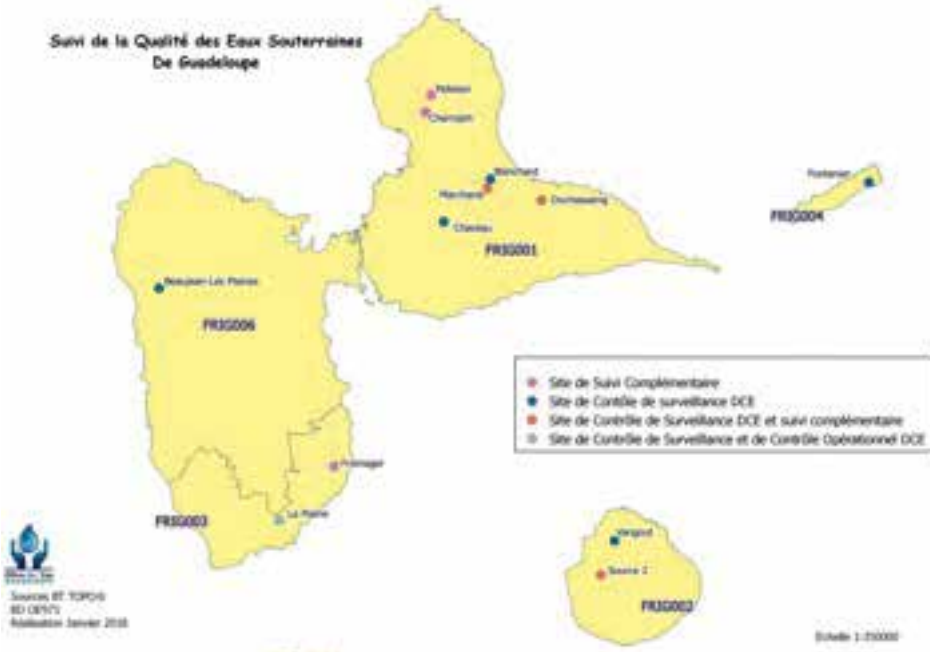

Figure 1 : Points de surveillance du réseau de masses d'eau souterraine 2019

Afin d'améliorer la qualité de la surveillance, la liste des micropolluants a fait l'objet en 2016 d'une actualisation, en tenant compte des molécules peu ou pas détectées lors des campagnes précédentes et, a contrario, des molécules nouvellement détectées lors de la campagne photographique de 2014 et de la campagne de carême de 2015 (ex : chlorate, naphtalène…).

D'autre part, en 2017, le RCS a été complété de 2 stations : 1 sur le sud Basse-Terre (Fromager), et 1 à Marie-Galante (Etang Noir). C'est donc un total de 13 stations qui ont été suivies en 2017. En fin 2018, le suivi d'un qualitomètre à Saint-Martin est venu compléter le réseau. C'est donc un total de 14 stations qui ont été suivies en 2019. Le rapport de valorisation des données ainsi produites est attendu dans les prochains mois.
Par ailleurs, le rapport correspondant au suivi mené en 2018 a été fourni en juillet 2019. Les points marquants de ce rapport sont les suivants :
Présence de pesticides à des concentrations supérieures à la limite de quantification sur l'ensemble des masses d'eau suivies sauf sur la Désirade, et Marie-Galante, avec notamment des polluants historiques sur le sud Basse-Terre (chlordécone et dérivés, HCH bêta), et des herbicides sur la Grande-Terre ;
Problématique d'intrusion saline sur le forage de Charropin (Petit-Canal)
Présence de bisphénol A dans les masses d'eau souterraine de Grande-Terre et de la Désirade.

Les informations collectées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines sont disponibles sur le site de l'Office de l'Eau Guadeloupe et également sur le portail national www.ades.eaufrance.fr.

Les eaux littorales

A partir de 2013, la surveillance des 18 sites eaux littorales (surveillance et référence) menée jusqu'alors par la DEAL, a été confiée à l'Office de l'Eau Guadeloupe. Selon les années, ce suivi porte sur tout ou partie des paramètres suivants :

- le phytoplancton,
- la physico-chimie,
- le benthos récifal,
- les herbiers,
- l'hydromorphologie
- la chimie.

Depuis 2016, le besoin de renforcer et consolider les données disponibles sur les eaux côtières afin d'établir, à terme, des grilles de qualités spécifiques aux masses d'eau des Antilles, a conduit l'Office de l'Eau à mettre en place, concernant le phytoplancton et la physico-chimie, un suivi :
- bimestriel sur 15 points d'eau,
- mensuel sur un minimum de 3 stations.
De plus, les techniques nouvellement utilisées depuis 2016 pour l'analyse du phytoplancton (HPLC, cytométrie en flux…) sont désormais intégrées au suivi régulier.
Par ailleurs, les protocoles de suivi des récifs coralliens et herbiers revus en 2016 ont été optimisés l'année suivante et stabilisés en 2018.

Enfin, la première surveillance chimique des eaux côtières du district, menée en juin 2016 par le biais des échantillonneurs intégratifs passifs (EIP), a révélé un très faible niveau de contamination des eaux côtières du bassin. Afin de valider ces informations, deux campagnes annuelles ont été menées en octobre 2017 et 2018.
Globalement, les résultats des suivis biologique et chimique ont été fournis respectivement en mai et décembre 2019 et indiquent :
un état globalement moyen des récifs coralliens,
un état globalement bon des herbiers
un très faible niveau de contamination des eaux du district par les micropolluants, conformément aux résultats obtenus les deux années précédentes. Seul le benzo(ghi)pérylène dépasse sensiblement la Norme de Qualité Environnementale sur une des stations de la côte sous le vent (Sec pointe à Lézard) La chlordécone est quantifiée sur 10 des 17 stations suivies.

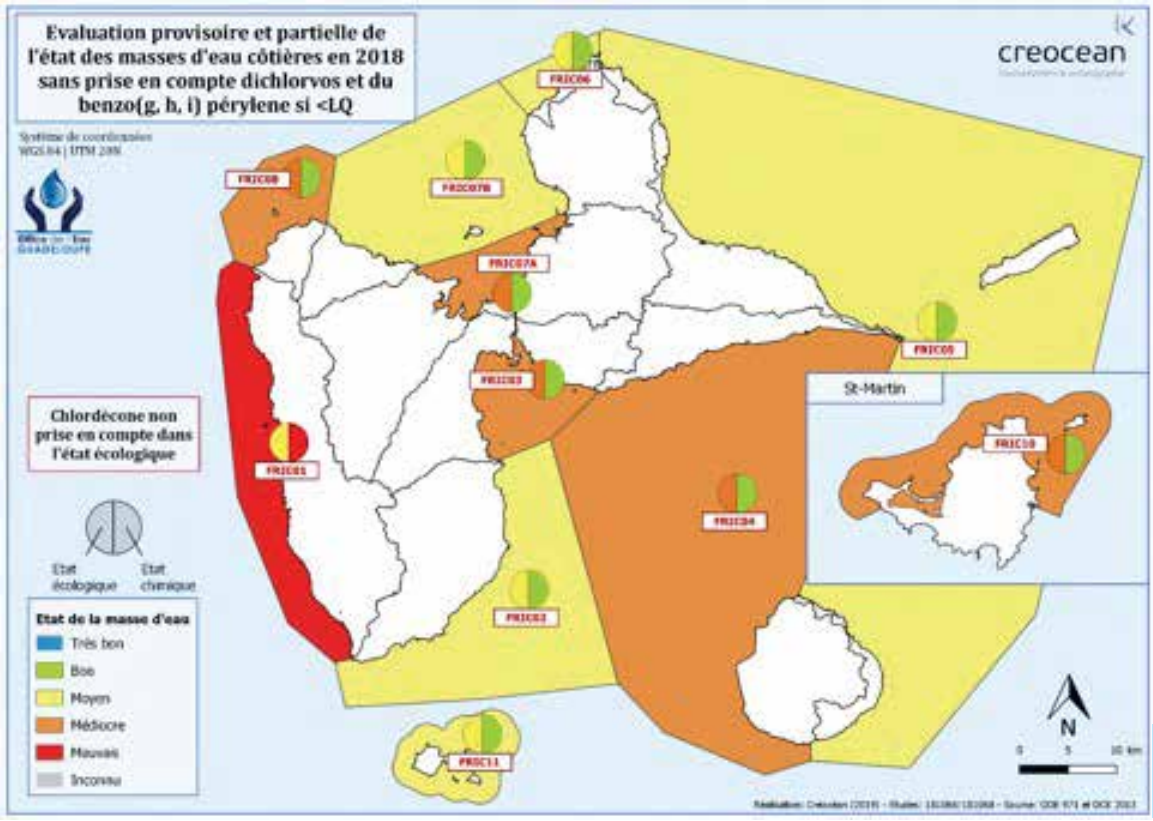

Figure : Évaluation de l'état des MEC de Guadeloupe sur la base de l'évaluation des états écologique (au 31/12/18) et chimique partiels provisoires SANS PRISE EN COMPTE DE LA CHLORDECONE et sans prise en compte du dichlorvos et du benzo(g,h,i) pérylene si les concentrations sont < LQ

Autres études de connaissance

Etudes des Diatomées en aval des stations d'épuration (STEU)

Afin d'évaluer l'impact des STEU sur les écosystèmes complexes des milieux aquatiques tropicaux et d'améliorer la robustesse de l'indicateur biologique IDA-2, une étude des diatomées relevées en amont et en aval de 5 stations d'épuration a été lancée en 2019. Cette étude menée en partenariat avec les bureaux d'étude Borelys, Hydreco et Eco In Eau a donné lieu en avril 2020 à un rapport intermédiaire qui permettra d'orienter la suite de l'étude.
Il faut noter par ailleurs que les conclusions de cette étude permettront de préparer un appui technique aux collectivités qui ont l'obligation réglementaire de mettre en place un suivi des diatomées en aval de leurs STEU.

Etudes diverses

Au-delà de ces études dans lesquelles l'Office s'investit en tant que pilote, les agents de l'équipe apportent leurs compétences dans divers autres dossiers, tels que :

- L'étude jacinthe d'eau

Sur la retenue d'eau de Gaschet (Port-Louis) s'est développée depuis quelques années, une espèce exotique envahissante : la jacinthe d'eau. Pour trouver le moyen de remédiation idoine, le Conseil Départemental, propriétaire de l'ouvrage, mène des investigations. Il s'appuie par ailleurs sur les travaux du Dr Magguy Dulormne (Université des Antilles) pour mieux connaître les capacités d'épuration de la plante vis-à-vis de divers polluants (métaux, pesticides etc).
La retenue faisant partie du réseau DCE, l'OE apporte son support et ses données au déroulement des études.

- La gestion de la problématique de pollution portuaire aux Antilles

Depuis 2018, une pollution des eaux du port de Port-Louis est régulièrement signalée par les usagers. Afin d'investiguer les causes de cette pollution, l'Office de l'Eau a mandaté en 2019 quelques analyses de ces eaux et exploré avec le gestionnaire les possibilités d'action pour une résorption de la problématique.

- L'étude FUSEAU

Cette action financée par l'Office Français pour la Biodiversité est conduite en Guadeloupe de concert avec les équipes de l'Université des Antilles (Pr Yves Montouroy), et les équipes INRAE de Guadeloupe, Bordeaux et Grenoble. Elle a pour objectif de comprendre, d'une part, comment sont mis en relation usages du foncier et protection des milieux aquatiques et, d'autre part, comment les acteurs se coordonnent autour des usages pour intégrer la préservation des milieux aquatiques.

- L'étude GUAD'3E

Menée par le Parc National de Guadeloupe (PNG), cette étude a pour objectif la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes animales présentes dans les cours d'eau. Elle fait appel pour cela à une technique innovante de détection des poissons et crustacées basée sur la génétique appelée ADN environnemental (ADNe).
Ce projet supporté à 11% (35 000€) du coût total par l'Office de l'Eau a donné lieu en 2019 à deux comités de pilotage présentant les avancements de l'étude.

- L'étude promotion et développement du Génie Écologique sur les Rivières de Guadeloupe (PROTEGER) :

Cette étude pilotée par le PNG vise à préserver la biodiversité des milieux aquatiques de Guadeloupe, tout en protégeant la population et leurs biens des risques encourus lors des crues de rivière ou des évènements cycloniques, grâce à l'utilisation de techniques de génie végétal. Il s'agit en effet de mettre en œuvre des techniques utilisant des espèces végétales locales pour protéger les sols contre l'érosion, et stabiliser les berges, en évitant ainsi le recours à des techniques moins respectueuses de l'environnement et plus coûteuses.

La phase 1 de ce projet s'est déroulée en 2016-2017 avec le support financier de l'Office de l'Eau. Les résultats de cette phase ont permis de définir 12 types de ripisylves et de retenir 30 espèces à fort potentiel pour une utilisation en génie végétal. La phase 2 (2019-2021) permettra une caractérisation plus précise des espèces et techniques utilisables en génie végétal sur les berges des cours d'eau de Guadeloupe et a donné lieu à deux comités de pilotage en 2019.

- La gestion des cours d'eau et canaux menée par la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la CANGT a lancé en 2018 un diagnostic des milieux naturels et littoraux et des canaux de son territoire. Cette étude vise à identifier les enjeux de leur préservation afin de mettre en place les actions ad hoc. L'Office de l'Eau a participé à un comité de pilotage de l'étude en 2019.

- L'étude Protocole Antillais de Pêche Electrique (PAPE)

La pêche d'inventaire piscicole par électricité est utilisée aux Antilles depuis de nombreuses décennies. Les différentes techniques jusqu'ici mises en œuvre ont cependant montré de nombreuses limites face aux spécificités des cours d'eau antillais et des espèces qu'ils abritent (faible conductivité des rivières, subjectivité de l'échantillonnage, mortalité élevée des espèces prélevées…). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'étude PAPE menée par le bureau d'études Hydreco, avec pour objectif la mise à disposition d'un protocole de pêche électrique en adéquation avec les problématiques locales.

Ce projet prévu pour une durée de 24 mois, est supporté à 15% (27 000€ TTC) du coût total par l'Office de l'Eau. Un comité de pilotage de lancement a eu lieu en décembre 2019.

- L'étude sur l'indicateur DCE mangrove

Les mangroves occupent une situation particulière entre les milieux terrestre et marin : elles voient transiter, ou sont le réceptacle d'une grande partie des pollutions d'origine terrestre et côtière. Cette étude vise à développer des indicateurs permettant l'évaluation et le suivi de leur état écologique au regard des attendus de la DCE.

L'Office de l'Eau a accordé pour cela une subvention de 44 964,71€ au Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) qui mène l'étude lancée en janvier 2019, avec une durée prévue de 18 mois.

- La restauration de la forêt marécageuse et de la mangrove de Jarry

La zone industrielle de Jarry couvre une superficie de plus de 900 hectares, initialement occupée par des marais, une forêt lacustre et une mangrove à haute valeur écologique. Les nombreuses atteintes à ces habitats génèrent une dégradation et un recul du patrimoine naturel de la zone et des services associés. L'objectif de cette étude est de restaurer la forêt marécageuse et la mangrove.

Pour la réalisation de cette étude prévue sur la période 2019-2021, l'Office de l'Eau a attribué au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres un financement de 125 000 € en 2019.

- Stage : milieux aquatiques : Etude et planification

L'Office de l'Eau, malgré son rôle d'acteur central autour de la thématique, n'a qu'une vision partielle de la gouvernance actuelle de la protection des milieux aquatiques et des résultats obtenus. Pour autant, des interventions sont entreprises par une multitude d'acteurs à différentes échelles de l'archipel. Un besoin de capitalisation et de mutualisation des efforts effectués en matière de protection des milieux aquatiques a donc été identifié afin d'harmoniser et de réfléchir à la cohérence des actions menées.

1- La démarche de l'Office de l'Eau

Afin d'établir un état des lieux de la protection des milieux aquatiques, l'Office a recruté un stagiaire « chargé de mission étude et planification : milieux aquatiques ». Les objectifs assignés étaient les suivants :

- La compréhension de la gouvernance actuelle par l'identification des acteurs impliqués et de leur articulation ;
- Un état des lieux des opérations : études, suivis, protection, restauration, sensibilisation etc. ;
- L'identification de freins et leviers d'actions, notamment en matière de financements ;

Ces éléments ont été essentiellement récoltés à travers :
- Un recueil bibliographique,
- Une approche de l'articulation des acteurs,
- La réalisation d'entretiens semi-directifs et d'échanges téléphoniques.

Ce travail est mené en lien avec le développement de l'Observatoire de l'Eau nouvellement créé, l'objectif porté par celui-ci étant la mise en réseau des acteurs et la bancarisation des données existantes.

PPT : Présentation en Commission Eau et Planification du CEB

1- Etat d'avancement et de la réflexion

Une quarantaine d'entretiens ont été effectués auprès de personnes ressources travaillant en lien avec la protection des milieux aquatiques ont ainsi été rencontrés :
- Les acteurs régaliens – ex. DEAL et DAAF ;
- Les différents établissements publics – ex. PNG et Pôle Relai Zones Humides Tropicales (PRZHT) ;
- Les organismes de recherche – UAG, BRGM, INRA, CIRAD, OVSG et IRSTEA ;
- Quelques collectivités – Conseil Régional et Départemental, CANGT, CARL et CAPEX ainsi que les communes de Morne à l'Eau et Saint-François ;
- Une quinzaine d'associations – ex. ACAGE, ACED, J'ose la Nature, ZYE A MANGROV LA, Kap Natirel ou l'Ecole de la Mer ;
- D'autres experts – ex. Fleur de carbone et Marion Labeille ;

Au vu de la récurrence de certains éléments et remarques collectés, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que :

• La protection des milieux aquatiques et littoraux rassemble une densité d'acteurs et d'actions qui sont parfois mal connus malgré des relations existantes.

Les actions entreprises sont très variables, allant de la recherche menée sur la contamination de la faune marine par la chlordécone (chercheurs de l'UAG) à la mise en place d'un programme de Mesures Agro-Environnementales visant à favoriser les changements de pratiques agricoles et à protéger la ressource (DAAF). Ces points ont d'ailleurs été ciblés dans le Programme De Mesures 2016-2021.

• Ces organismes produisent de la donnée qui n'est pas forcément valorisée ou partagée et parfois difficilement exploitable par les autres.

• La prise en compte de la problématique par les opérateurs de terrain tend à se développer au niveau des collectivités. D'autre part, certains organismes se positionnent en dehors de leurs prérogatives afin de combler les lacunes existantes.

Lauréat de l'Appel à Projets Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'énergie, Cap Excellence s'est récemment engagée aux côtés du Pôle Relai (PRZHT) dans un projet de « reconstitution de la mangrove ». Ce projet se traduit entre autre par l'animation de Zones Humides Educatives.

• Le tissu associatif est principalement moteur dans les domaines de l'animation et secondairement sur de la connaissance ou de la restauration de milieux. Comme exemple d'animations : Amazona sur l'avifaune et ZYE A MANGROV LA sur les mangroves.

L'association ACAGE a mené il y a quelques années une opération de réhabilitation de berges sur la rivière Moustique à Petit-Bourg. Les résultats de cette expérimentation ont servi à développer le projet PROTEGER, porté par le Parc National et visant à développer l'ingénierie écologique en bordure de cours d'eau.

• La Guadeloupe, malgré sa densité d'acteurs, manque d'une structure ayant la légitimité de rassembler les acteurs.

Par la mise à disposition d'un programme de financements, d'appuis techniques et le portage d'un Observatoire de l'Eau, l'Office de l'Eau cherche actuellement à fédérer et à favoriser les initiatives en faveur de la protection de la ressource et des milieux aquatiques. La finalité de ce travail pourrait ainsi consister en le développement et l'animation d'un réseau d'acteurs intervenant sur les milieux aquatiques.

Les différentes réunions effectuées dans le cadre de ce travail ont permis d'amorcer des relations partenariales avec l'association J'ose la Nature, afin de valoriser les animations et les supports produits, et avec l'entreprise An ba loup-la, qui souhaiterait développer un programme de suivis participatifs sur les mares de Guadeloupe. Le développement d'une gestion équilibrée et intégrée de ces espaces, qui abritent une faune et une flore caractéristiques du patrimoine naturel de la Guadeloupe et constituent de potentielles trames bleues, pourrait permettre par ailleurs de répondre aux objectifs fixés par la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016.

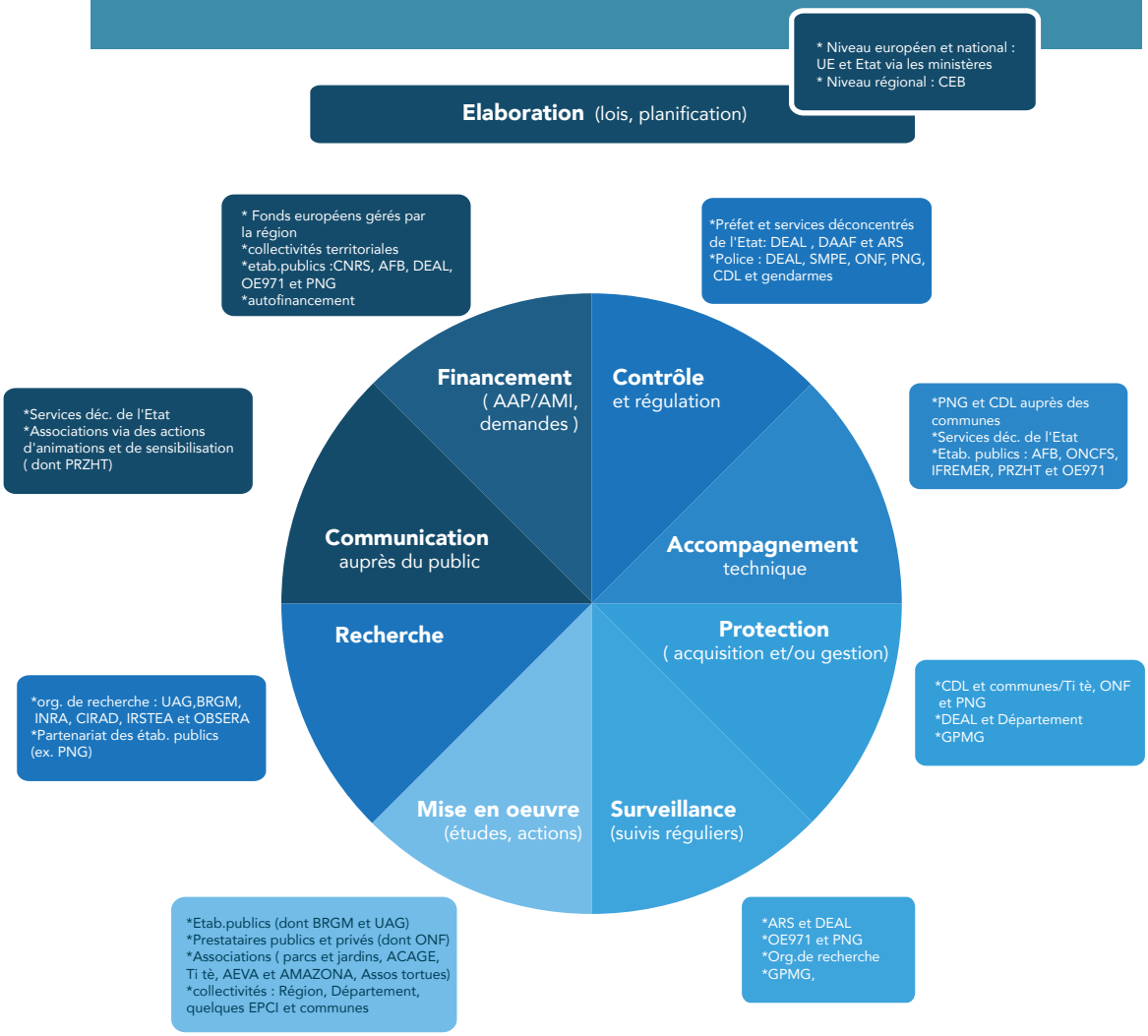

Graphique : Organigramme des liens entre les acteurs des milieux aquatiques

Séminaire Inter DOM

Sous la houlette de l'Office Français pour la Biodiversité, les Départements d'Outre-Mer se réunissent chaque année pour discuter des problématiques qui leur sont communes. En 2019, ce séminaire s'est déroulé du 8 au 12 avril et a donné lieu à des échanges nourris sur des thématiques variées (structuration de l'AFB, Etat des Lieux, eaux résiduaires urbaines…

ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION

Animation : Aire Marine Educative – Zone Humide Educative

AME de Baie-Mahault

Les élèves de CM2 de l'école Louis Andréa 1 (ville de Baie-Mahault) ont en charge la protection d'une Aire Marine Educative située à proximité de leur école. Afin de définir l'origine d'un écoulement d'eau superficiel visible sur cette AME et de tester la qualité de cette eau, les élèves ont sollicités une intervention d'un expert de l'Office de l'Eau.
Cet appui a été orchestré sous les conseils du coordinateur et animateur des activités pédagogiques du PRZH-UICN, F. Iglesias.
Une première visite de site a eu lieu en février 2019. L'investigation a permis d'émette l'hypothèse d'un mélange d'eau pluviale mais aussi d'eaux usées. Un échantillonnage d'eau en présence des élèves et la réalisation d'analyses physico-chimiques en laboratoire ont été mis en œuvre afin de préciser l'expertise et alerter, si nécessaire, les autorités compétentes.
L'interprétation des résultats d'analyses a effectivement permis de mettre en évidence une contamination significative de l'AME (pollution organique).
Aussi, lors du Conseil de la Mer du 29 mai 2019, les élèves ont demandé aux élus de la ville de Baie-Mahault d'agir au plus vite pour restaurer la qualité du milieu.

Planches photographiques illustrant, chronologiquement, l'accompagnement de l'OE971 sur l'AME de Baie-Mahault

Zone Humide Educative (ZHE) de Morne à l'Eau

A l'instar de l'AME de Baie-Mahault, l'ancienne décharge réhabilitée de Morne-à-l'Eau Gédéon bordant la forêt humide de Golconde est gérée par les élèves de CM1 de l'école Hippolyte Coclès.
Un accompagnement technique de l'Office de l'Eau a été impulsé pour caractériser les milieux aquatiques remarquables jouxtant ce site. Là encore, des prélèvements d'eau superficielle ont été réalisés puis analysés en laboratoire pour mieux appréhender les impacts éventuels de l'ancienne décharge sur la ressource en eau.
Les résultats présentés en classe attestent notamment de la présence de plomb en faible concentration dans l'eau et donc d'un impact probable de déchets enfouis (peintures, batteries par exemple).
Un conseil des enfants s'est tenu à la Mairie de Morne à l'Eau le 24 mai 2019. Les élèves du primaire ont pu exprimer leurs inquiétudes quant à la préservation de l'environnement au droit de la ZHE. La représentante de monsieur le Maire s'est engagée à poursuivre les efforts à l'échelle de cette commune déjà classée, en 2018, meilleure petite ville « Capital de la biodiversité ».

Photos illustrant l'accompagnement de l'OE971 sur la ZHE de Gédéon

Animation : Journée mondiale des zones humides

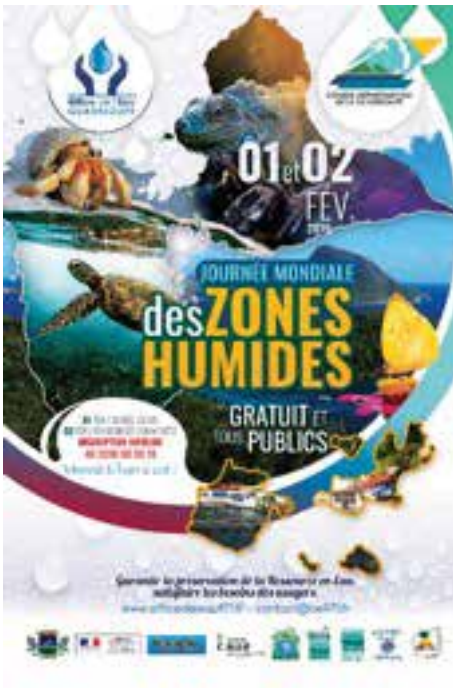

La quatrième édition de l'événement a été organisée aux Etangs de Terre de Bas aux Saintes. Grâce à des partenaires impliqués, la manifestation s'est déroulée en trois temps :
- Une journée de visite des étangs le 1er février avec 51 élèves du CM1 à la 5ème. Cette journée a été ponctuée par trois ateliers (lecture paysagère, faune, flore)
- Une soirée conte à la Mare Grand Trou avec le public le 1er février, animée par le conteur Fayo.
- Une randonnée commentée par deux guides, Félix Lurel et Jean-Marie Flower le samedi 2 février avec le grand public.

Cette 4ème édition a été organisée en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la commune de Terre de Bas, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Guadeloupe.

Documents presse

Articles de presse

En 2019, la Direction et le service milieux aquatiques a contribué à la rédaction de deux articles :
- Un article relatif aux actions de l'Office de l'Eau face à la crise de l'eau, publié en avril dans le journal « l'Eau magasine »
- Un article traitant des différentes missions de l'Office de l'Eau, publié en mai dans le journal « France-Antilles Guadeloupe ».

Emissions télévisuelles

En avril, le service milieux aquatiques a par ailleurs apporté son concours à la réalisation d'un reportage sur les actions de l'Office de l'Eau pour la préservation des milieux aquatiques. Ce reportage a été diffusé sur les vols long courrier d'Air France.

2.3. DE LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

A) CONNAISSANCE

I) Etude patrimoniale : inventaire et cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire Guadeloupéen.

Les services publics de l'Eau Potable de Guadeloupe traversent actuellement une crise majeure et durable qui se traduit notamment par une multiplication des tours d'eau et coupures générant un mécontentement des usagers impactés.

L'Audit publié par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en mai 2018 évoque une « crise systémique » englobant tout autant la gestion que le fonctionnement des services d'eau, le respect de l'état de droit et de l'urbanisme. Il pointe aussi du doigt la méconnaissance du patrimoine, la diversité des propriétaires du réseau et la situation quasi inextricable des actifs et des passifs.

La situation de l'Assainissement Collectif (raccordement, collecte et traitement des eaux usées) est à l'image de celle de l'eau potable. Des investissements importants ont été consentis pour le traitement des eaux résiduaires urbaines, sous la menace de contentieux communautaires (Union Européenne). Ils n'ont toutefois pas toujours été accompagnés des mesures nécessaires pour assurer la pérennité financière et l'exploitation durable des équipements.

Les lacunes de connaissance relatives au patrimoine des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont par ailleurs décrites dans le rapport d'expertise du bureau d'études ESPELIA relatif au « Diagnostic transversal du secteur de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe » de février 2018. L'inventaire physique des infrastructures y est décrit comme inégal à l'échelle du territoire, la cartographie des réseaux étant de surcroit rarement informatisée voire partiellement connue.

https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0010855/012150-01_rapport-publie.pdf

http://www.guadeloupe.gouv.fr/content/download/15330/100616/file/Diag_Transversal_VF.pdf

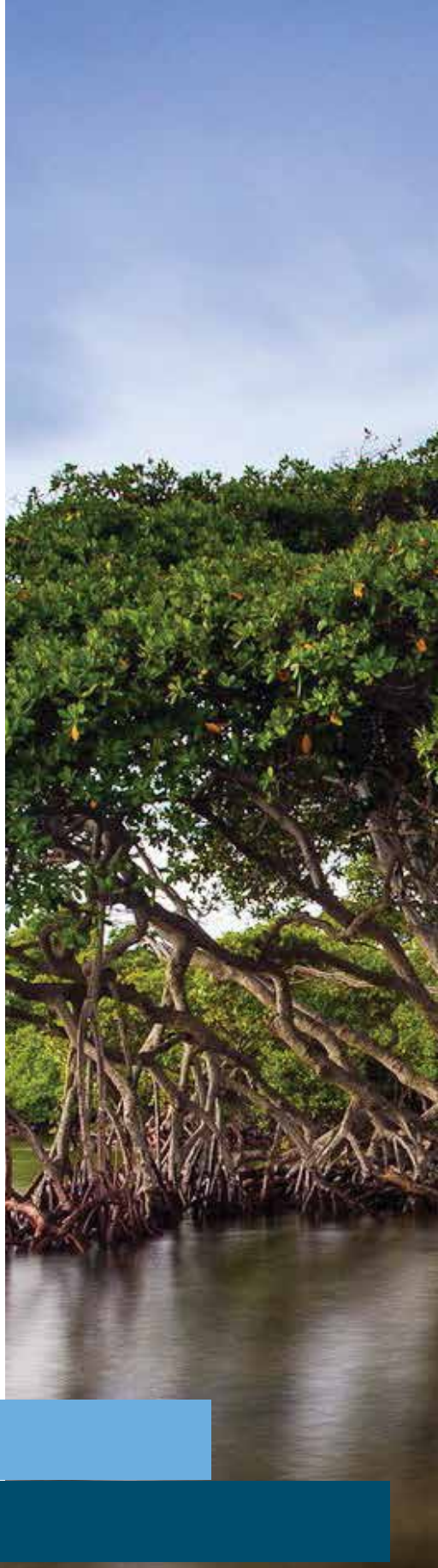

Au-delà de la performance des services compétents, la connaissance du patrimoine constitue un élément important dans la définition et la maîtrise du prix de l'eau.
Le renforcement de la gestion du patrimoine des services d'eau potable et d'assainissement constitue un objectif majeur du plan pluriannuel d'intervention (PPI) 2019-2024 de l'OE971 (cf. Orientation 2 : assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau ; Action 2.1.1 – BD prélèvements consolidée ; Action 2.1.2 – BD infrastructure AEP & Orientation 4 : réduire les rejets et améliorer l'assainissement ; Action 4.1.1 – BD rejets ; Action 4.1.3 – BD Infrastructures AC).
Aussi, en juin 2019, l'OE971 a lancé un marché public visant à cartographier l'ensemble des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire Guadeloupéen.
Publié le 05 juin 2019 sur AWS-Achat, plateforme dédiée à la gestion des achats et marchés publics, et attribué le 21 octobre au groupement de prestataires constitué des sociétés EGIS (mandataire), OTEIS et CTI, ce marché se décline selon les 3 étapes illustrées sur la figure ci-après.
Le montant total de l'étude s'élève à 239 200,00 € HT - 259 532,00 € TTC.

Synthèse des tâches, par phase, du marché 2019004MA de l'Office de l'Eau

Phase 1 État des lieux	Phase 2 Bases de données	Phase 3 Déploiement SIG
Inventaire et description des équipements **Reccupération des plans de réseaux existants** **Production d'un catalogue de fiches signalétiques**	**Choix d'un modèle de Bdd structuré et adapté à la problématique** **Conception des Bdd AEP et AC**	**Conversion des données en couche d'informations** **Mise en forme des SIG AEP et AC** **Production de plans d'ensemble actualisé** **Production de plans détaillés**

Le COPIL de lancement de l'opération s'est tenu, en présence des acteurs de l'eau du territoire, le 6 novembre 2019. Les résultats finaux sont attendus pour le 1er trimestre 2021.

II) Cartographie de l'interface eau douce – eau salé, île de Marie-Galante (Phase 2 du programme)

En zone littorale, une zone de contact se forme entre l'eau douce présente sous terre et l'eau de mer sous-jacente de densité plus importante. Il s'agit de l'interface eau douce – eau salée. Un déséquilibre de cette interface peut être occasionné, notamment en cas de surexploitation de forages d'eau ou de puits captant une nappe. Ceci entraine une progressive salinisation des aquifères d'eau douce, le phénomène étant très difficilement réversible. Le contexte insulaire de l'archipel guadeloupéen rendant la ressource en eau souterraine particulièrement vulnérable au phénomène d'intrusion saline, il est impératif de disposer de données fiables pour réduire au maximum ce risque de pollution.

La nappe de Marie-Galante est principalement sollicitée pour l'alimentation en eau potable de la population mais également pour des usages agricoles et industriels. L'évaluation du risque d'intrusion d'eau salée est nécessaire pour gérer efficacement cette ressource et assurer sa pérennité. Elle est aussi nécessaire pour procéder à la définition pertinente des états quantitatif et qualitatif de la masse d'eau souterraine de Marie-Galante (FRIG002), au sens de la Directive Cadre sur l'Eau.

Compte tenu des enjeux décrits précédemment, une première phase d'étude a été initiée pour la Guadeloupe en 2016. Financée par l'OFB, le BRGM et l'Office de l'Eau Guadeloupe, cette opération a abouti à la réalisation d'une première cartographie de l'interface eau douce – eau salée de l'île. Les données qui ont été exploitées sont issues du levé héliporté réalisé en Guadeloupe en 2013. L'imagerie des contrastes de résistivité de subsurface, fournie grâce à cette méthode, est interprétée en considérant que la présence d'eau salée rend les formations géologiques très conductrices.

Dispositif de levé d'électromagnétisme (EM) héliporté et Cartographie de l'interface ED-ES de l'île de Marie-Galante (d'après rapport BRGM/RP-66915-FR)

A l'issue de ces travaux, comme en témoigne l'illustration ci-dessus, une incertitude demeure au sujet d'une zone très conductrice cartographiée dans le secteur de Rabi, au sud-est de l'île. Ne disposant que de peu d'informations sur le sous-sol dans ce secteur, des compléments d'investigation se sont avérés nécessaires pour interpréter cette observation. La réalisation d'un ouvrage souterrain (sondage carotté suffisamment profond pour atteindre l'interface ED-ES et équipé en piézomètre), dans la zone d'anomalie a notamment été recommandée par le BRGM car celui-ci permettrait :

- de comprendre l'origine et la nature de la zone d'anomalie cartée ;
- d'assurer un suivi de l'évolution du biseau salé voire de prévenir de son éventuelle progression dans les terres en équipant le forage d'une station de surveillance automatisée de la conductivité de l'eau ;
- de procéder à un calage plus robuste de la cartographie de l'interface ED-ES récemment générée en effectuant des observations in situ du biseau salé ;

Le volet 2 du programme d'étude a été impulsé en 2019 par le BRGM, le Conseil Régional, la CCMG et l'Office de l'Eau (passage en CA le 5 avril 2019). Le plan de financement de l'opération est le suivant :

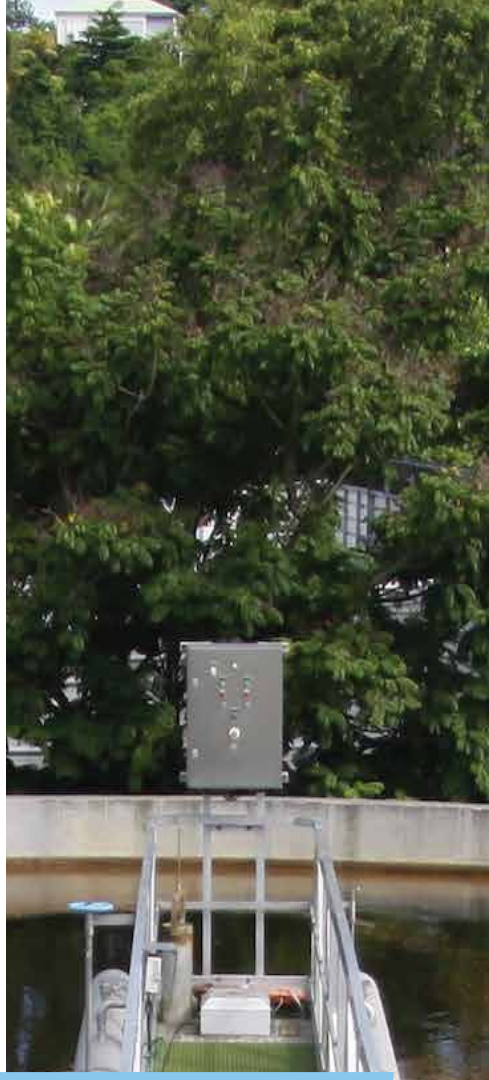

PARTENARIAT	MONTANT (€ HT)	PART (%)
CCMG	8 125	5
OE971	24 375	15
CR971	97 500	60
BRGM	32 500	20
TOTAL	**162 500**	**100**

Le COPIL de lancement de l'étude s'est déroulé le 28 novembre 2019 dans les locaux de la CCMG.

III) Estimation de débits par vidéo dans les rivières de Guadeloupe grâce au logiciel Fudaa-LSPIV

L'estimation de débits en rivière est une démarche scientifique permettant la prise de décisions environnementale ou administrative, dans le domaine de l'eau, pour la protection des écosystèmes et des personnes notamment. A titre d'exemple, ces informations peuvent être synthétisées par des valeurs de débits caractéristiques (modules, QMNA5, débits de crues...) et utilisées pour définir des normes de rejet aux installations classées (ICPE) ou encore pour fixer des débits minima biologiques adaptés sous ouvrages de prélèvement.

Or, depuis le départ de l'IRD (Institut de Recherche et de Développement, anciennement nommé ORSTOM) dans les années 1995, la Guadeloupe a drastiquement limité ses acquisitions à quelques stations de suivi, du fait de la lourdeur des méthodologies à mettre en œuvre. Généralement réalisées par exploration des champs de vitesses à l'aide de vélocimètres (plus rarement par traçage), sur des sites parfois difficiles d'accès, ces mesures sont à la fois longues à réaliser et potentiellement dangereuses, notamment durant la saison des pluies (crues éclaires).

Depuis les années 1990, les techniques de vélocimétrie par analyse de séquences d'images (comme la PIV – Particle Image Velocimetry) développées en laboratoire ont été progressivement appliquées à des écoulements géophysiques en extérieur, en particulier les cours d'eau. La LSPIV (Large Scale PIV), technique de mesure non-intrusive, fournie plus précisément des champs de vitesse bidimensionnels instantanés et moyens ainsi que des estimations de débit, pourvu que le mouvement à détecter soit visible à l'œil nu.
Ce type d'approche pouvant s'avérer particulièrement bien adapté au contexte Guadeloupéen, l'Université des Antilles a sollicité une subvention de 10 000 euros auprès l'Office de l'Eau en vue de former les acteurs du territoire au logiciel libre Fudaa-LSPIV.

Interface du logiciel FUDAA
(source : https://riverhydraulics.inrae.fr/outils/logiciels/fudaa-lspiv/)

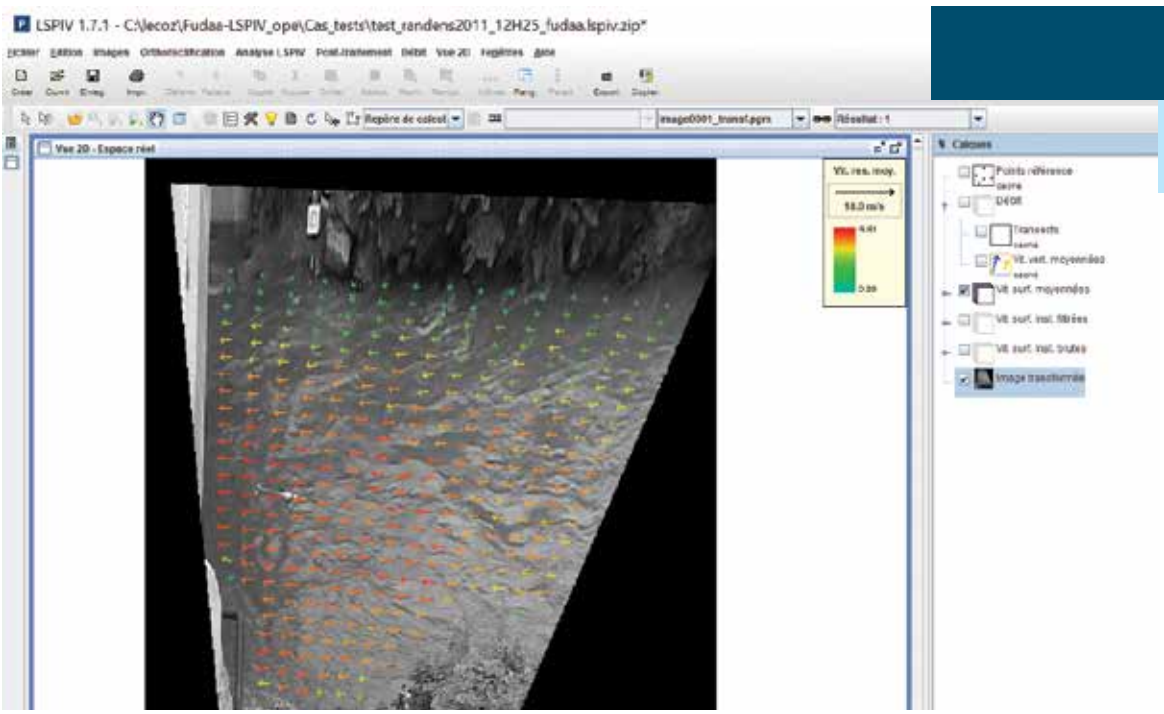

IV) Veille sécheresse 2019

La cellule de veille sécheresse est pilotée par le Service Ressources Naturelles de la DEAL Guadeloupe. Elle intègre différents acteurs locaux, à savoir Météo France, la DAAF, le Département, le BRGM et l'Office de l'Eau.

L'Office de l'Eau assure plus spécifiquement la collecte et la remontée d'informations (niveaux de production par rapport aux capacités des unités de production d'eau potable, secteurs concernés par des coupures d'eau, nombre approximatif d'abonnés impactés, fréquence et durée des coupures, causes précises des manques d'eau constatés) auprès des entités gestionnaires des services AEP.

Au total, 15 tableaux de recueil de données ont été transmis à la DEAL qui se charge de compiler l'ensemble des informations au sein de bulletins de situation hydrologiques. Ce chiffre témoigne de la durée significative de la veille sécheresse 2019 (émission du 1er bulletin le 14 février et du dernier bulletin le 22 octobre 2019).

L'Office de l'Eau a par ailleurs participé aux différentes réunions organisées par la cellule de veille et contribué à la réalisation d'une plaquette informative « grand public » en prévision du carême 2020.

Clichés pris sur le terrain par l'Office de l'Eau durant le carême 2019

B) ACCOMPAGNEMENT : Technique

I) Groupe de travail Plan Eau Dom

Rappels contextuels

Le 14 mai 2014, à la demande des Ministères de la Transition écologique et des Outre-mer, une mission conjointe a été confiée aux vice-présidents du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), ainsi qu'au Chef de Service de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) en vue d'élaborer un plan d'actions pour l'eau potable et l'assainissement dans les territoires d'outre-mer, nommé « Plan Eau DOM ». Lancé le 29 juin 2016 et s'adressant à l'ensemble des collectivités gestionnaires des services d'eau potable ou d'assainissement, ce plan vise plus spécifiquement en Guadeloupe à :

- Mettre à niveau les services à l'usager, à savoir un accès permanent à une eau de qualité et à un coût raisonnable ;
- Améliorer la gestion des eaux usées : traitement (pollutions) et raccordement (recettes) ;
- Assurer la soutenabilité des services d'eau et maîtriser les prix en rétablissant les équilibres financiers et en améliorant la facturation et le recouvrement.

L'opérationnalité du Plan Eau DOM en Guadeloupe passe par des « Contrats de Progrès » ou des « Contrats de Transition » (voir explications ci-après).

Différents partenaires locaux mobilisent leurs capacités financières et d'expertise pour mettre en œuvre ce plan d'actions. Cette mobilisation se traduit selon ces chiffres :

- 40,2 M€ dédiés dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) 2014-2020 (4 M€ État, 10,8 M€ AFB, 3 M€ Région, 18 M€ Département) ;
- 60 M€ dédiés dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014-2020 ;
- Environ 4 M€ par an du Fond exceptionnel d'investissement (FEI).

L'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) procèdent par ailleurs à des engagements financiers sous forme de subventions, prêts bonifiés et prêts « croissance verte ».

L'Office de l'Eau Guadeloupe est un acteur clef du Plan Eau DOM au travers de la mise en œuvre de son PPI. Il apporte notamment des aides financières et techniques aux EPCI.

Les contrats de progrès (CP)

Comme évoqué précédemment, l'engagement de la Guadeloupe dans le plan d'actions interministériel Eau-DOM se traduit par la signature de CP avec les collectivités. Ces derniers lient les co-financeurs membres de la Conférence Régionale des Acteurs de l'Eau (CRE) à chaque autorité compétente en matière d'eau potable et en assainissement. Ces CP ambitionnent de cibler les objectifs et les moyens à dédier pour améliorer des performances technique et financière des services d'eau et d'assainissement.

Le premier CP à avoir vu le jour est celui de la Communauté de Communes de Marie-Galante (signature le 3 mars 2018). Il prévoit un financement de 7M€ sur la période 2018-2022.

Les contrats de transition (CT)
L'adoption d'un plan d'actions prioritaire (PAP) le 1er février 2018 et la décision des élus locaux de créer une structure unique de l'eau et de l'assainissement ont amené la CRE à établir un nouveau cadre de contractualisation provisoire, à savoir le CT. Les objectifs sont centrés sur les priorités suivantes de la CRE : la restauration des capacités techniques et financières des EPCI et la mise en œuvre du PAP. S'agissant de la temporalité, le CT n'a pas vocation à se prolonger au-delà de 2020, dans la mesure où devrait lui succéder le CP de la future structure unique.

Le 1er contrat de transition a été signé en décembre 2019 avec la communauté d'agglomération de Cap Excellence.

Avancement du plan d'actions prioritaire (PAP)
Le plan comporte 38 opérations, dont plus de la moitié concerne du renouvellement des réseaux. L'avancement des actions, au 24 juin 2019, est disponible sur le site de l'Observatoire de l'Eau, à l'adresse suivante : http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/suivi-des-actions-du-plan-eau-dom/operations-du-plan-dactions-prioritaires/view

Accompagnement de l'OE
Une convention d'appui technique a pour rappel été signée le 10 août 2018 entre l'Office de l'Eau et la CCMG. Elle prévoit notamment la mise à disposition, par l'OE971, des moyens humains nécessaires au bon suivi des fiches actions du CP de cet EPCI. En 2019, l'OE971 a participé aux deux comités de suivi du CP de la CCMG et apporté son appui technique dans le cadre de l'étude SIG Eau et Assainissement programmée au CP (intégration de l'action dans le marché « Cartographie des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif du territoire guadeloupéen » de l'Office de l'Eau). Arrivé à échéance, cet accompagnement pourra se poursuivre en 2020 sous réserve de la signature d'une nouvelle convention.
L'OE971 a également été convié aux réunions relatives aux CP de Cap Excellence et CP du SIAEAG afin de contribuer à leurs constitutions et d'identifier les possibilités d'accompagnement financiers de ces EPCI.

II) AAP « MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ALTERNATIF DE STOCKAGE D'EAU POTABLE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS SENSIBLES »

Afin de sécuriser l'accès à l'eau potable au sein d'établissements dits « sensibles » (établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges) impactés par les coupures d'eau, l'Office de l'Eau Guadeloupe a lancé un appel à projets (AAP) en juin 2018 pour la mise en place de système alternatif de stockage. Les actions finançables portent aussi bien sur les études préalables que les travaux (fonctionnement exclu). Une enveloppe de 2 000 000 euros du Plan Pluriannuel d'Interventions de l'Office de l'Eau a été dédiée à cet appel à projet. Le taux d'aide maximum a été fixé à 80 %. 6 porteurs de projet ont répondu à cet AAP.

Dans l'objectif de réduire le risque sanitaire lié au stockage d'eau potable dans des réservoirs, un partenariat a été acté avec l'ARS Guadeloupe en décembre 2018. Un accompagnement des porteurs de projets a de ce fait été systématiquement mis en œuvre courant 2019 par les 2 entités en vue de garantir la fiabilité, à long terme, des dispositifs de stockage d'eau potable et la sécurité des consommateurs. Ce dernier s'est notamment traduit par des visites de sites et de nombreux échanges avec les gestionnaires d'établissements en vue de consolider les dossiers techniques et initier la phase de travaux.

6 porteurs de projets ont été accompagnés, à savoir : la Clinique des Eaux Claires (Baie-Mahault), le Centre Hospitalier de la Basse-Terre, le Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau, le Collège Alexandre ISAAC (Abymes), l'Externat Saint-Joseph de Cluny (Baie-Mahault) et les établissements scolaires de la commune de Baillif.

Visites de l'Externat St-Joseph de Cluny et du Collège A. Isaac en présence du Directeur de L'Office de l'Eau et du chef du service de la sécurité et santé des environnements extérieurs de l'ARS – Mai 2019

Collège Alexandre ISAAC

Visite du Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau en présence du Directeur de l'établissement et de son équipe technique – Juin 2019

La mise en œuvre des travaux d'installation des équipements a été initiée pour une partie des établissements durant l'année 2019.

La 1ère inauguration s'est tenue, le jeudi 19 décembre 2019 à la Clinique Les Eaux Claires (BAIE-MAHAULT), en présence de la Présidente du Conseil Départemental et de son Vice-Président.

La cuve hors sol de 20 m3 inaugurée permet à la Clinique d'être autonome en eau durant 4 à 5 heures en cas de coupure d'eau et donc d'assurer la continuité des soins, sans différer la programmation des interventions.

Il est à noter que cet établissement est particulièrement impliqué dans la prise en charge des urgences en accueillant une part significative du CHUPAP fortement impacté par les effets d'un incendie survenu le 28 novembre 2017.

Clichés des installations de stockage pris lors de l'inauguration de décembre 2019

III) Mission d'expertise sur la commune de Terre-de-Bas

Le 1er février 2019, à la demande de Monsieur le Maire, l'Office de l'Eau a procédé à la visite des installations d'eau potable et d'assainissement problématiques de l'île en vue d'établir un bilan de la situation et d'identifier les éventuelles possibilités d'accompagnement.

La commune de Terre-de-Bas est alimentée en eau potable via un feeder en provenance du captage de Belle-Eau-Cadeau. La conduite sous-marine venant de Trois-Rivières, arrivant à Terre-de-Haut et rejoignant Terre-de-Bas, via l'embarcadère, a été remplacée par le Conseil Départemental en 2017. Cette partie « amont » du réseau n'est donc pas défectueuse.

La principale problématique est celle de la vétusté des réseaux d'eau potable de l'île spécifiquement. Les canalisations anciennes (date de pose : 1972) sont très fuyardes ce qui impacte significativement la distribution. Actuellement, la commune comporte 1 seul réservoir fonctionnel, celui Morne Paquette 1 (capacité de 1000 m3), sur les quatre existants. Contextuellement, l'éloignement géographique de l'île (territoire rattaché à la CAGSC) ainsi que le vieillissement de la population (nécessité de capitaliser à court terme la connaissance patrimoniale des équipements) rendent complexes les tâches visant à assurer le bon fonctionnement du réseau.

S'agissant de l'assainissement, une visite du secteur de Grande-Anse (Nord Est de l'île) a permis une première expertise d'un réseau dédié à la collecte des eaux usées, non fonctionnel toutefois, malgré son bon état général (canalisations récentes). Des raccordements non autorisés ont pu être recensés, ce qui occasionne des rejets non traités en mer.

Visites de l'Externat St-Joseph de Cluny et du Collège A. Isaac en présence du Directeur de L'Office de l'Eau et du chef du service de la sécurité et santé des environnements extérieurs de l'ARS – Mai 2019

IV) Mission d'expertise sur la commune de Terre-de-Bas

Le Programme d'Études Intégrées (« PEI Collège » dans le cas présent) s'adresse à des élèves de troisième, de condition modeste, animés par la volonté de réussir leurs études.
Les projets qui en découlent ont pour but de permettre aux élèves de construire une réflexion sous forme écrite et orale, sur une action politique concrète liée à un projet d'aménagement du territoire.

Le Collège Jean Jaurès de Baillif a sollicité un accompagnement technique et financier de l'Office de l'Eau, dans le cadre de son programme Pluriannuel d'Interventions 2019 - 2024. L'objectif de la demande était d'initier un projet sur la problématique de l'eau potable, à partir de la construction et de la rénovation de deux usines de productions d'eau potables (UPEP), au droit de la commune de Baillif. Ce territoire étant impacté par des coupures d'eau, ce sujet a été ciblé par les élèves soucieux de comprendre les raisons d'un tel constat.

Au regard de la grande complexité du sujet qui nécessite d'aborder, d'une part, les problèmes en lien avec les déficits hydriques impactant ponctuellement la ressource en eau superficielle sur l'ensemble de la Côte-Sous-Le-Vent, d'autre part, les dysfonctionnements structurels affectant le réseau d'eau potable dans son ensemble, 4 séances de travail ont été animées par l'Office de l'Eau. L'une d'entre elles a été mise en œuvre sur le terrain pour une meilleure visualisation des infrastructures d'eau potable de la commune de Baillif. Le groupe d'élèves a également rencontré la Direction de l'Office de l'Eau pour approfondir le sujet.

Le rapport exhaustif produit, in fine, par les élèves s'intitule « L'usine de production d'eau potable de Saint-Louis : un aménagement stratégique dans un contexte paradoxal ».

Clichés de l'excursion terrain sur Baillif, de la rencontre avec le Directeur de l'Office de l'Eau et de la remise des prix aux élèves respectivement

V) Association pour la Promotion de la Climatologie en Guadeloupe

Cette association, créée pour pérenniser, optimiser les réseaux de stations climatologiques en Guadeloupe, est hébergée par la Chambre d'Agriculture. Elle assure la maitrise d'œuvre pour le compte de l'Office de l'Eau Guadeloupe et bénéficie du soutien technique de Météo France.

Elle joue un rôle fondamental dans la bonne gestion du territoire guadeloupéen ; elle assure notamment l'exploitation de données agronomiques et météorologiques et la communication de ces dernières à l'attention des professionnels (exploitants agricoles, entreprises, bureaux d'études) et des particuliers. L'APCG peut également conduire des actions techniques, scientifiques, méthodologiques pouvant contribuer au développement de la connaissance en climatologie.

Pour aller plus loin : http://apcg.fr/

En 2019, l'Office de l'Eau Guadeloupe a respectivement participé aux Conseils d'Administration de l'APCG du 24 avril et du 26 septembre 2019 ainsi qu'à l'Assemblée Générale du 20 juin 2019.

VI) Autres instructions techniques pour des Aides Financières

1. Attribution de subvention au GPMG pour le projet d'installation d'un système de monitoring des consommations en eau potable (77 220,50 €)

Le Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPMG) a sollicité une subvention de l'Office de l'Eau Guadeloupe, au titre du PPI 2019-2024, pour un projet visant à l'installation d'un système de monitoring des consommations en eau potable. L'objectif ciblé à terme est de réaliser des économies de ressources, tout en augmentant l'activité de la structure, en réalisant une sectorisation hydraulique du réseau (gain de réactivité et de précision sur les interventions visant à réparer les fuites, diminution des pertes d'eau). Pour ce faire, la GPMG a souhaité procéder à l'installation :

- de compteurs de classe C avec débitmètres et data logger (module de transmission) aux points d'entrée du réseau d'Eaux d'Excellence sur 4 sites de Pointe-à-Pitre et 2 sites de Jarry (Baie-Mahault) ;
- de compteurs classe C et data logger sur des mailles du réseau du GPMG (soit 5 compteurs sur Pointe à Pitre, 3 sur Jarry et 1 sur Basse terre) ;
- d'équipements de télégestion permettant l'acquisition des données de sectorisation (débit, pression, volume) ;

Le cahier des charges prévoyait, en outre, la mise en œuvre d'une formation, pour 10 personnes, incluant la prise en main d'un logiciel dédié et des bases de programmation relatives au monitoring et de maintenance des nouveaux équipements.
L'Office de L'Eau a émis un avis technique favorable sur ce dossier de demande d'aides en attirant toutefois l'attention du Grand Port concernant la vulnérabilité des équipements dans les contextes géographiques évoqués (présence d'eau de mer dans le sous-sol).

2. Attribution de subvention à la ville du Gosier pour l'installation de surpresseurs au sein de plusieurs établissements scolaires (50 000 €)

La ville du Gosier, en particulier le bourg et la zone des Grands-Fonds, fait face à des difficultés récurrentes d'alimentation en eau potable. La faible pression d'eau dans le Feeder Belle-Eau-Cadeau est à l'origine de ce dysfonctionnement. Faute d'intervention de l'exploitant (régie du SIAEAG), la mairie a adressé une demande de subvention à l'Office de l'Eau en vue d'installer des suppresseurs dans les écoles George MARCEL, Germaine LANTIN, Saturnin JASOR ainsi que la crèche Mango.

Le projet prévoit plus spécifiquement, pour chaque établissement, la pose de cuves de stockage d'eau potable avec certification ACS, l'installation de surpresseurs, l'aménagement des locaux de pompage, le raccordement au réseau AEP, la mise en place d'un by pass avec une vanne au niveau du compteur, la pose d'une toiture avec récupération des eaux de pluie, l'installation de grilles et de portillons pour protéger le matériel et les personnes et un raccordement sécurisé au réseau électrique.

Un avis favorable a été formulé par l'Office de l'Eau, compte tenu du contexte hydraulique difficile (coupures d'eau récurrentes) et du besoin impérieux en eau dans ces établissements accueillant du public. Cet avis s'appuie par ailleurs sur un échange avec le SIAEAG qui a confirmé que la pression du Feeder Belle-Eau –Cadeau était insuffisante dans ces secteurs du Gosier et que la situation était susceptible de se dégrader.

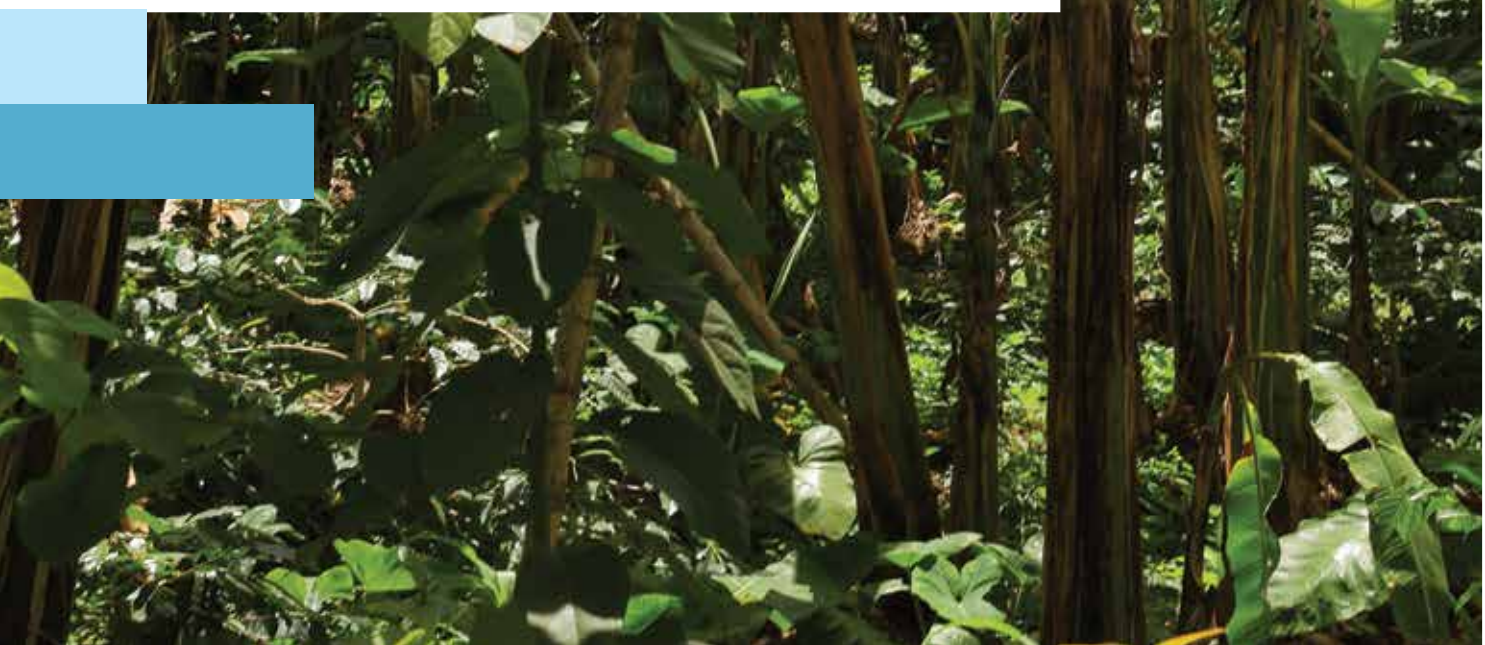

C) ACCOMPAGNEMENT : Animation

I) Les ateliers éducatifs au droit de la Rivière Rouge

Une convention de partenariat a été signée avec l'école primaire privée de l'Externat Saint-Joseph de Cluny (commune de Saint-Claude) afin de faire découvrir, aux élèves du cycle 2 (CM1 et CM2), le site exceptionnel de la rivière Rouge.

La sensibilisation du jeune public à la préservation des milieux aquatiques constitue depuis toujours un objectif majeur pour l'Office de l'Eau. Ainsi, le 4 juin 2019, les élèves ont été conviés à 4 ateliers éducatifs conçus, pour l'occasion, par les experts de l'OE971 :

- *Atelier n°1 :* le grand cycle de l'eau et le partage des ressources en Guadeloupe
- *Atelier n°2 :* opération d'échantillonnage d'eau en rivière
- *Atelier n°3 :* devenir aquacitoyens
- *Atelier n°4 :* La rivière rouge et ses habitants

A l'issue de ces ateliers, une rencontre avec des agriculteurs « bio » bordant la rivière Saint-Louis a été proposée aux élèves afin d'aller plus loin sur la notion de partage de l'eau mais aussi pour les initier aux pratiques culturales vertueuses, en l'occurrence l'agroforesterie, qui garantissent la pérennité des écosystèmes aquatiques.

La société «Kakomunication» a de surcroit été sollicitée, suite à une consultation, pour réaliser un film retraçant le fil de la manifestation.

Aperçus de l'animation mise en œuvre à l'attention des élèves de l'école primaire privée de l'Externat Saint-Joseph de Cluny

II) Sensibilisation du jeune public de la commune de Pointe-Noire sur les enjeux de l'eau en Guadeloupe »

En juillet 2019, une convention de partenariat a été signée entre l'Office de l'Eau Guadeloupe et la Commune de Pointe-Noire (Service Culturel Animation et Patrimoine) en vue de sensibiliser les enfants de la commune aux enjeux pesant sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'évènement s'est tenu le 11 juillet 2019, sous forme d'ateliers roulants, au sein du magnifique parc aménagé situé à l'aval de la rivière Petite-Plaine. Compte tenu du grand nombre de participants et de la disparité des âges (50 enfants de niveau maternelle, 70 enfants de niveau primaire et 35 adolescent de niveau collège), l'Office de l'Eau a sollicité l'appui du Pôle Relais Zones Humides Tropicales (PRZHT) et du Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). L'OE et le PRZH-UICN collaborent étroitement sur de nombreux sujets relatifs à l'éducation à l'environnement, notamment depuis qu'une convention de partenariat (2019-2024) lie ces 2 entités complémentaires.

Au total, ce sont 12 ateliers éducatifs adaptés qui ont été conçus et animés par l'Office de l'Eau et le PRZHT à l'attention du jeune public.

Les Ateliers du cycle 1

1) Un monde aquatique haut en couleur : éveil des enfants par le coloriage d'êtres vivants peuplant les rivières et les eaux côtières de Guadeloupe

2) Ateliers « lecture » : mise à disposition de livres sur l'eau en accès libre aux plus jeunes

3) Histoire évolutive de la vie marine : les enfants ont été amenés, au travers d'une histoire illustrée, à mieux connaitre la faune et la flore aquatique locale mais aussi à prendre conscience des interactions entre les différents maillons de cette chaine complexe et fragile

4) L'imaginaire déborde ! : au travers d'un support illustré, l'animateur met en scène un petit garçon parcourant le monde sous-marin de la Guadeloupe avec son masque et son tuba (passerelle éducative entre l'imaginaire des enfants et la réalité aquatique, tout aussi belle, qui les entourent)

5) La vallée de « Petite-Plaine » à la loupe : par groupes de 10, une exploration a été proposée pour découvrir la faune et la flore du site.

Ateliers des cycles 2 et 3

6) Le petit Quizz de l'eau : ce jeu de plateau par équipe, grandeur nature, avait vocation à tester les connaissances des enfants sur différentes thématiques de l'eau (de la ressource en eau à l'eau potable)

7) Atelier de « Dégustation d'eau » : dans un contexte où la ressource en eau abonde et où les coupures d'eau sont fréquentes, cet atelier original vise à expliciter l'origine de l'eau et la différence entre les eaux minérales, eau de source, l'eau du robinet…

8) Les techniciens préleveurs, un métier d'avenir : il s'agissait d'initier les enfants au métier de « technicien préleveur » par le biais d'un protocole d'échantillonnage d'eau simple mais réaliste.

9) Devenir « Aquacitoyen » inculque la notion « d'aquageste » aux participants par le biais du jeu et l'esprit d'équipe

10) L'exploration de la vallée de Petite-Plaine désigne une randonnée commentée par les experts de l'OE et du PRZH. Les enfants ont pu découvrir en détail la faune et la flore aquatiques peuplant la vallée de la rivière Petite-Plaine.

Ateliers du cycle 4

11) Grand nettoyage, Grand déballage : les déchets constituent l'une des principales préoccupations de notre territoire. Ils polluent les eaux de manière plus ou moins durable et impactent fortement la vie aquatique. Un grand nettoyage du site a été mené avec les adolescents suivi d'une expertise des déchets collectés.

12) Le Grand Quiz de l'Eau : jeu de plateau par équipe, adapté aux plus grands et visant à tester les connaissances en lien avec la ressource en eau mais aussi l'eau potable.

III) Mallette pédagogique

Cette opération, initiée en 2019 en partenariat avec le PRZH-UICN et le Rectorat de Guadeloupe, doit permettre de disposer in fine d'outils pédagogiques (ré)utilisables par tous (enseignants, acteurs de l'eau) et permettant de sensibiliser le jeune public aux enjeu de l'eau ainsi qu'à la préservation des milieux aquatiques guadeloupéens.

Fortement encouragée par la Direction de l'Office de l'Eau, elle prendra la forme d'une mallette « pédagogique » qui pourra servir en classe ainsi que sur le terrain.

Les différents **outils*** en cours de conception (voir description ci-après) s'adresseront plus spécifiquement aux élèves :
- du cycle 1 (école maternelle, cycle des apprentissages premiers) ;
- du cycle 2 (école élémentaire - CP, CE1 et CE2, cycle des apprentissages fondamentaux) ;
- du cycle 3 (école élémentaire – CM1 et CM2, cycle de consolidation).

• **Théâtre « KAMISHIBAI »** au format A3 : il s'agit d'une technique de contage d'origine japonaise basée sur des images défilant dans un petit théâtre en bois. Il constitue un outil pédagogique intéressant dans la mesure où il permet de décliner des histoires à l'infini et pouvant être contées par les enseignants comme par les enfants.

• **Maquette 3D du grand et du petit cycle de l'eau en Guadeloupe**: à l'heure actuelle, il n'existe pas d'outils de ce type pour notre territoire. La conception d'un tel outil est une ambition forte de l'Office de l'Eau car elle permettra de rendre plus compréhensible la problématique multi échelles de l'eau. Au-delà de la représentation stricto sensu du grand cycle de l'eau (précipitations, ruissellement, infiltration), la maquette s'attachera à faire ressortir les différents contextes géologiques de l'archipel guadeloupéen ainsi que les pressions exercées sur ces milieux tropicaux sensibles.

• **Planches d'identification :** ces représentations apportent de nombreux détails sur la morphologie des organismes vivants. La création de planches représentatives de la faune locale donnera par conséquent aux élèves les critères d'identification visuels utiles à la reconnaissance d'une espèce ou d'une variété donnée, lors des sorties sur le terrain. Celles-ci devront traiter des différents milieux aquatiques existants : la rivière, la mare ou l'étang, la mangrove, la forêt marécageuse, la mer.

• **Kit terrain :** à destination des plus grands (CM1 et CM2), ce kit naturaliste s'inscrit dans le champ des sciences participatives. L'objectif, à travers ce rôle de petit biologiste, est d'apporter aux élèves des connaissances de base aussi bien sur le milieu aquatique étudié que sur les menaces qui pèsent sur celui-ci. Le kit permettra, entre autres, de :
• réaliser des analyses d'eau in situ à l'aide d'équipements simples (sac d'observation, outil subaquatique, microscope, épuisette, refractomètre, etc.)
• observer le milieu (utilisation de loupes, jumelles) pour une tenter d'identifier les liens entre qualité de l'eau (impact) et pressions responsables d'une éventuelle dégradation

• **Jeu de familles :** cet outil ludique doit permettre à l'enfant d'apprendre les espèces inféodées aux différents milieux aquatiques et les métiers qui y sont liés.

• **Eveil des 5 sens :** le PRZHT-UICN propose d'intégrer à la mallette un module permettant d'éveiller le jeune public aux sciences naturelles au travers des sens :

• *Le toucher* > utilisation de supports tel que la terre végétale)
• *Le goût*, l'odorat > tests de différents types d'eau, odeur du soufre, etc.
• *L'ouïe* > écoute des bruits dans la nature avec un amplificateur de son, enregistrements.
• *La vue* > caractérisation visuelle des milieux au travers de films (en cas d'impossibilité d'excursion), sur le terrain dans le meilleur des cas.

IV) Documents presse

1. Articles de presse

Octobre 2019
- Rédaction d'un article par les ingénieurs du pôle technique pour l'éditorial Rouge Vif
« L'Office de l'Eau de Guadeloupe, À pied d'œuvre face à la crise »

Décembre 2019
- Article de France Antilles sur l'inauguration de la cuve de stockage de la clinique des Eaux Claires

https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/sante/la-clinique-les-eaux-claires-a-sa-reserve-d-eau-563725.php

2. Emissions audiovisuelles

Octobre 2019
- Interview pour l'émission radio Tendance Conso Outre-mer la 1ère (Christopher FALEYRAS) – « Chroniques sur les aqua-gestes et les produits ménagers écologiques respectivement »

2019
- Interview de Guadeloupe la 1ère au sujet de l'impact de la sécheresse 2019 sur les usagers.

2.4. DE L'ASSAINISSEMENT

A) CONNAISSANCE

Recensement des stations d'épuration de moins de 2000 EH
Le Schéma Directeur Mixte Eau et Assainissement (SDMEA) de 2011 fait état d'un total de 400 stations d'épuration de moins de 2000 EH en Guadeloupe. Suite à deux campagnes de recensement en 2014 et 2015/2016, 200 stations ont été localisées et visitées par un prestataire externe.

L'Office de l'Eau a relancé en régie en avril 2018 une nouvelle campagne de visites des stations précédemment identifiées et a poursuivi cette mission en 2019 en incluant les postes de relevage.

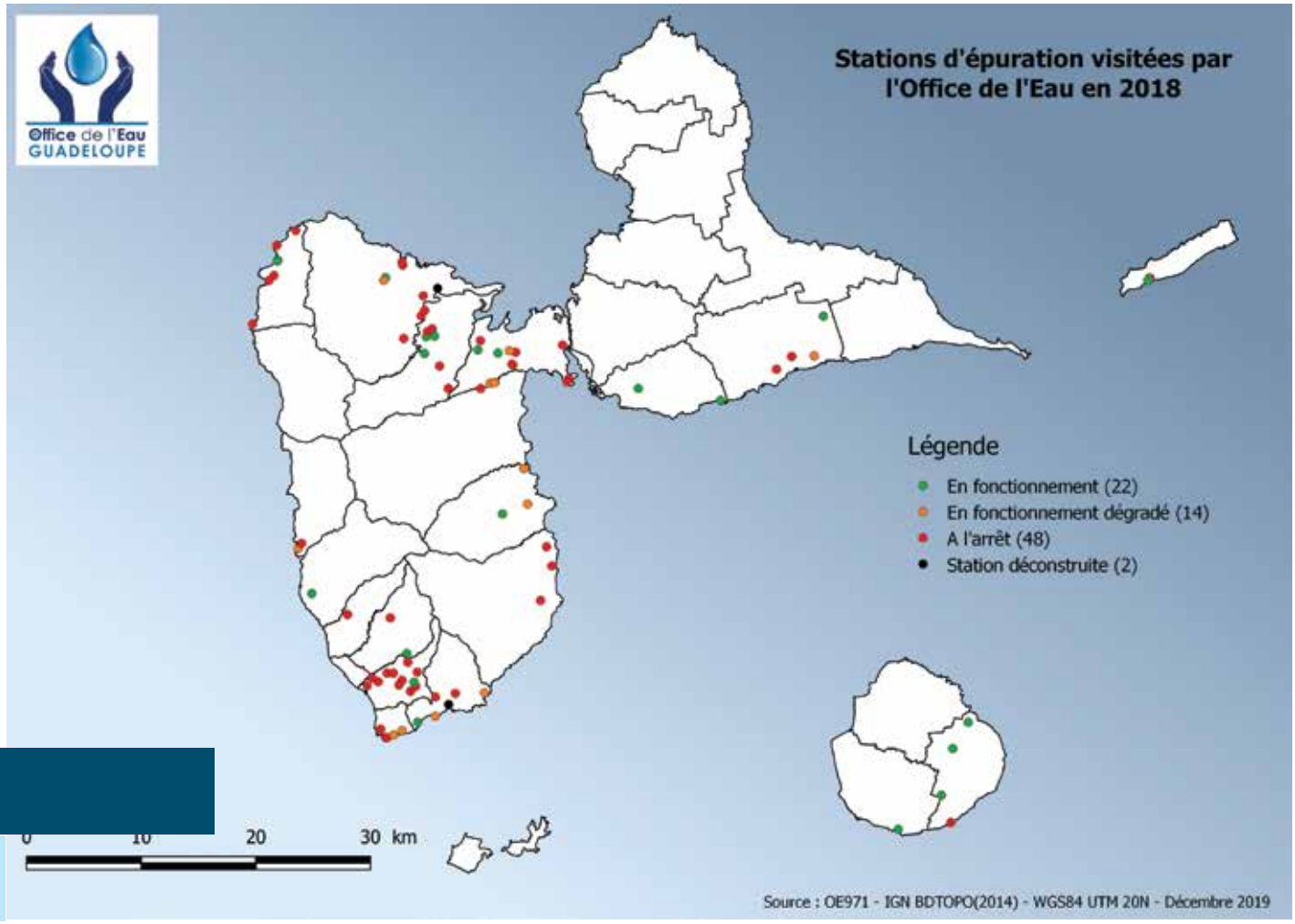

Figure 1 : Localisation des stations de moins de 2000 EH visitées par l'Office en 2019
Le tableau suivant présente un bilan des visites réalisées en 2019.

Nb d'ouvrages visités en 2019 (PR + STEU)	Nb stations visitées	Nb stations en fonctionnement	Nb stations à l'arrêt	Nb pollution avérée du milieu naturel
40	33	20	13	20

Si de nombreuses stations sont toujours à l'arrêt, certaines stations en fonctionnement portent elles aussi atteinte au milieu naturel.

- Station à l'arrêt à Morne à l'Eau
- Corrosion importante à Saint François
- Station à l'arrêt à Marie Galante
- Rejet d'eaux usées sur le sol à Saint Claude

Sur les 13 stations à l'arrêt, 9 stations sont suivies par un exploitant public ou privé. Il est constaté, notamment sur les ouvrages privés, que la présence d'un exploitant n'est pas une garantie de fonctionnement à partir du moment où les maitres d'ouvrage n'ont pas réalisé les réparations majeures ou la réhabilitation de l'ouvrage avant la mise en exploitation.

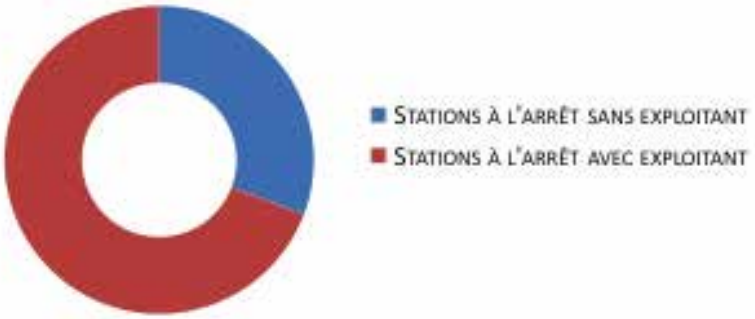

L'Office de l'Eau propose alors son appui technique et/ou son appui financier à ces maitres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, pour une mise en conformité des stations présentant encore à ce jour un dysfonctionnement.
En 2019, deux maitres d'ouvrage ont souhaité un appui financier au titre du PPI 2019-2024 pour engager une réhabilitation de leur système défaillant.

Auto surveillance des systèmes d'assainissement
Conformément à l'article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif […], l'Office de l'Eau doit réaliser des expertises techniques des dispositifs d'autosurveillance existants sur les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration de plus de 2000 EH.

En 2019, cette mission a été confiée à l'entreprise SOCOTEC.
Dans le tableau suivant, sont présentées les 17 stations qui ont été auditées en novembre et décembre 2019.

Maitre d'ouvrage	Nom de la STEU	Capacité en EH	Exploitant
CCMG	Folle Anse – Grand Bourg	2 500	Karuker'ô
SIAEAG	Anse Bertrand	2 000	RENOC
	Montauban - Gosier	15 000	Régie du SIAEAG
	Sainte Claire - Goyave	5 500	Régie du SIAEAG
	Guénette - Moule	12 500	RENOC
	Morne à l'Eau	8 000	RENOC
	Saint Jean – Petit Bourg	9 500	Régie du SIAEAG
	Lalanne – Port Louis	7 000	RENOC
	Ffrench - Sainte Anne	12 500	Régie du SIAEAG
	Saint François	15 000	Régie du SIAEAG
CAPEX	Pointe à Donne - Jarry	45 000	Eau d'Excellence
	Trioncelle – Baie Mahault	18 000	Eau d'Excellence
CANBT	Bourg - Sainte Rose	3 000	Régie de Sainte Rose
CA GSC	Pères Blancs - Baillif	18 000	Régie GSC
	Bouillante	2 000	CGSP
	Capesterre Belle Eau	16 000	Régie GSC
	Robin – Trois Rivières	2 500	Régie de Trois Rivières

Les résultats des audits seront connus à partir de janvier 2020.

ACCOMPAGNEMENT : TECHNIQUE

Appel à Projet assainissement 2019

Lancé en mai 2019 en complément des demandes de subventions « classiques » du PPI, un appel à projet « Amélioration des systèmes d'assainissement de Guadeloupe » incite les maitres d'ouvrage publics et privés à réhabiliter les stations d'une capacité de 200 à 2000 EH sujettes à des dysfonctionnements majeurs.

Seize projets de réhabilitation ont été présentés en septembre 2019 suite à cet appel à projet. La Commission d'Attribution des Aides et le Conseil d'Administration nécessaires à l'attribution des aides se tiendront début 2020.

Instructions techniques pour des Aides Financières
Trois demandes de subvention relatives à l'assainissement ont été déposées et ont reçu un avis favorable en 2019.

Thème	Demandeur
Surveillance des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau à la station de Baillif Campagne lancée en janvier 2020	CAGSC
Récupération des eaux de pluie pour lavage des véhicules	CAMA Renault
Réhabilitation de la mini-station du Complexe WTC de Jarry	Chambre de Commerce et d'Industrie des Iles de Guadeloupe

Animation des CMANC
La Cellule de Mutualisation de l'Assainissement Non Collectif (CMANC) a été mise en place en 2012. Elle permet de réunir les différents Services Publics de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Guadeloupe et offre un espace d'échange aux agents de ce service public.

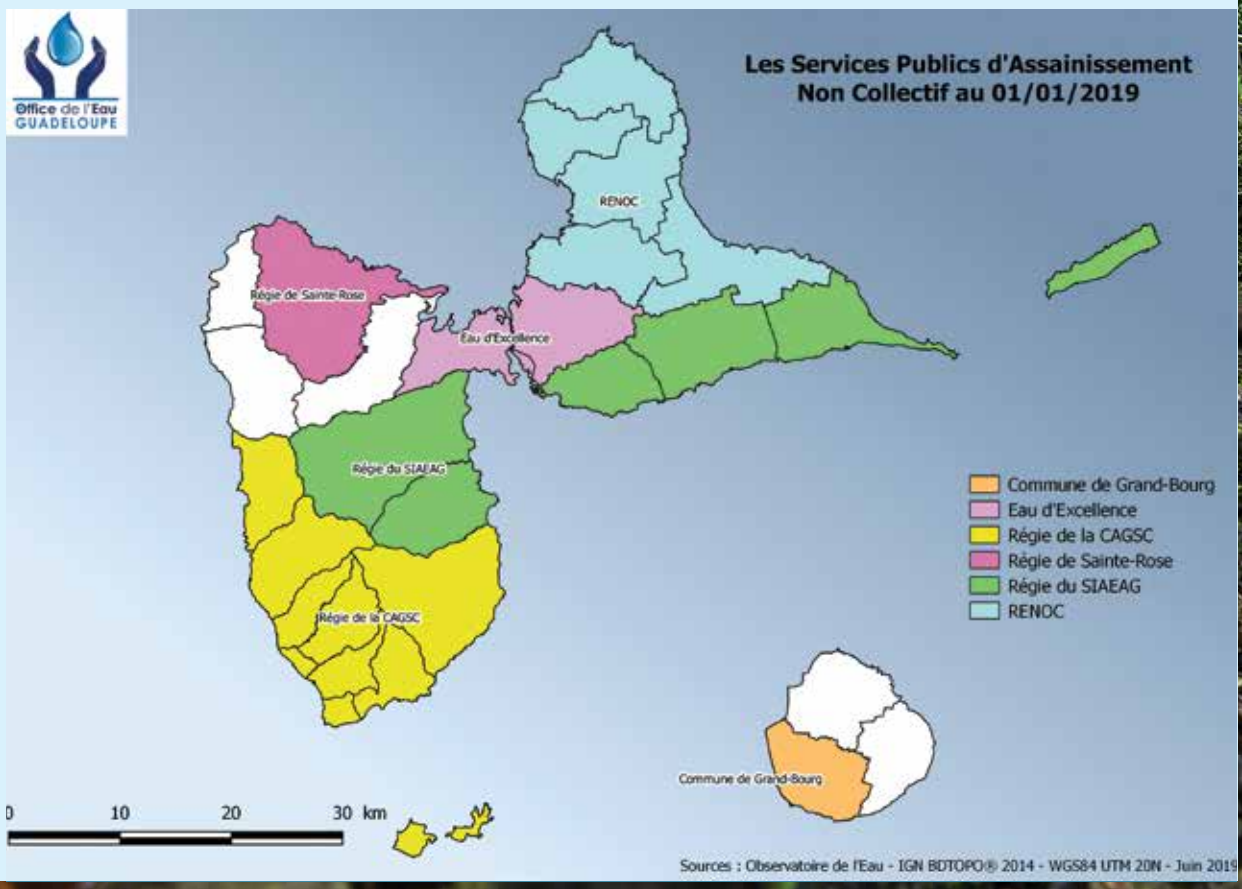

Des réunions de la CMANC se sont régulièrement tenues en 2019 pour travailler notamment sur le volet Pression Assainissement Non Collectif de l'Etat des Lieux. Pour mémoire, l'EDL est un préalable à la révision du SDAGE.

Sur proposition de l'Office, une réunion de travail s'est également tenue avec la DEAL sur les prescriptions techniques applicables à l'évacuation des eaux traitées de l'arrêté du 7 septembre 2009.

Des échanges ont également eu lieu pour répondre à la sollicitation de la FNCCR sur la modification réglementaire de l'arrêté de 2009, attendue en 2020, et qui concerne particulièrement les DOM.

Fortes du succès de la première édition des Assises Antilles Guyane de l'ANC en Martinique en 2018, les prochaines Assises sont reconduites et sont prévues en 2020 en Guyane.

ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION

Emissions audiovisuelles
Trois interventions radiodiffusées ont eu pour objet l'assainissement en 2019 :

Thème	Demandeur
Chronique quotidienne multithématique Thèmes des 18 et 20/11/19 : L'assainissement non collectif, c'est quoi ? L'entretien des fosses septiques, que faire ?	Outremer la 1ere Tendance conso
Emission hebdomadaire sur l'environnement Thème du 29/11/2019 : Etat des lieux des masses d'eau de Guadeloupe, L'assainissement, les Eco-gestes	Guadeloupe 1ere Planète Antilles
Emission d'information sur la tenue du séminaire CAUE Eau et urbanisme du 5/12/19 : Comment mieux intégrer les enjeux croisés de l'eau dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement ?	Radio Sofaïa So'Matinale

Séminaire eau et urbanisme
Les 5 et 6 décembre 2019, l'Office et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont copiloté un séminaire sur le thème « Comment mieux intégrer les enjeux croisés de l'Eau dans les projets d'Urbanisme ? ».
Cette opération s'est inscrite dans le cadre des activités du réseau d'Urbanisme Durable (RUDG) que portent le CAUE, l'ADEME et le CNFPT avec le soutien de la Région, du Département et de la DEAL Guadeloupe.

Il s'est agi de mettre en relation les référents thématiques locaux avec les pratiques de territoires aux spécificités géographiques ou réglementaires proches des nôtres.
Des intervenants invités de Trinidad et Tobago, Saint-Vincent et les Grenadines, Allemagne ont fait partager leurs expériences à la cinquantaine de participants présents.
Un défi « trans-sectoriel » mais éminemment urbain lorsqu'il s'agit d'évoquer la gestion réactive de l'urgence ou proactive de la ressource ainsi que l'intégration des enjeux « risques » et « biodiversité » dans l'aménagement et la planification.

2.5. DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

La prise de fonction de l'administrateur de données de l'Observatoire de l'Eau a été effectuée le 1er mars 2019.
• Antoine HITSCH : anciennement VSC (Volontaire Service Civique) à la DEAL Guadeloupe en charge principalement de l'édition 2018 des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement.

Animation de l'observatoire

La création du poste d'administrateur de données a permis de disposer d'un poste à Temps-Plein pour l'Observatoire.
L'Observatoire a été créé par délibération du Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau le 13 novembre 2014.
Le site internet a été lancé en juillet 2016.

Bien que l'Office de l'eau ait alimenté le site avec la rédaction d'articles et la mise en lignes de différents rapports et études, la dynamique avait besoin d'être structurée avec les autres acteurs de l'eau. Pour ce faire, après avoir identifié les interlocuteurs, une communication a été mise en place pour annoncer le développement de l'Observatoire aux différents partenaires (courriers, mails). Enfin, une réunion rassemblant les acteurs de la sphère « eau » a permis de présenter la structure (voir photo ci-dessous).

Photo : Réunion de l'observatoire de l'eau à la résidence départementale du Gosier - 26 juin 2019 - crédits : OE971

Photo : Présentation « Réunion Observatoire de l'Eau »

Administration des données internes de l'Office de l'Eau

Un inventaire des études présentes sur le réseau informatique de l'Office de l'Eau a permis de lister les études/rapports à intégrer en ligne dans la base documentaire. Des dizaines d'études ont pu ainsi être mises en ligne. Un travail de vulgarisation de ces études a été initié, notamment pour la partie eau souterraine par la stagiaire Mme Laeticia Sabbagh. Pour des raisons graphiques et esthétiques, elles ne sont pas encore visualisables sur le site. Ce point fera l'objet d'échanges futurs plus vastes de modifications à faire avec la société hébergeant le site.

Rédaction d'articles en ligne

Il a été décidé de retravailler l'architecture du site, en intégrant de nouveaux articles rédigés par l'administrateur de données. La moitié des articles ont été écrits, après relecture et correction en interne, ils pourront être mis en ligne.

Pilotage de la mise à jour des « CHIFFRES CLES »

L'édition 2019 des chiffres clés a nécessité la mise à jour des données 2018 ainsi que l'ajout des données liées aux milieux aquatiques (notamment l'Etat des Lieux) et aux baignades (données ARS). De nombreuses réunions ont eu lieu pour cadrer l'évolution du projet avec les différents partenaires, de plus les relectures des membres du COPIL ou des services d'eau potable et d'assainissement ont été suivis par de multiples corrections ou apports. Enfin, la préparation de la restitution publique a été aussi chronophage.

Photo : Réunion de l'observatoire de l'eau à la résidence départementale du Gosier - 26 juin 2019 - crédits : OE971

Création de bases de données et gestion du SIG

Les chiffres clés ont été l'occasion de structurer les données géographiques dans une base de données : GEOBASE. On retrouve dans cette GEOBASE les données qui ont permis les cartes des chiffres clés ainsi que les données qui étaient déjà présentes sur le serveur de l'Office de l'eau (notamment sur les milieux aquatiques). Par ailleurs, un travail sur les données prélèvements a été effectué afin d'en tirer une chronique des prélèvements dans le milieu naturel. Les données déclarées par les préleveurs à l'Office ont été vérifiées et corrigées le cas échéant. Cette base de donnée alimente ensuite la BNPE (Banque Nationale des Prélèvements d'Eau).

C'est le 30 novembre 2019 que la présentation de la 2ème édition des « Chiffres-Clés » s'est tenue au Conseil Départemental en présence de l'Etat, de la Région et du Département dans un contexte chaleureux et convivial.

La deuxième édition a mis en évidence l'utilité de la démarche qui consiste à mieux renseigner l'opinion publique sur la réalité de la crise de l'eau en Guadeloupe, tout en restituant les efforts financiers mis en œuvre par les partenaires institutionnels.
Un focus a été réalisé sur l'Etat des Lieux des milieux aquatiques dans le cadre de la préparation du prochain SDAGE.

Ces informations sont disponibles sur le site de l'Observatoire.

2.6 DU SUIVI DES MOYENS INFORMATIQUES

Le suivi des moyens informatiques de l'Office est assuré en interne par un adjoint technique.
L'Office a par ailleurs des contrats de maintenance avec des prestataires :

- Pour son parc informatique ;
- Pour ses copieurs
- Et pour sa téléphonie.

Les activités de l'Assistant Fonctionnel Support et Services Informatiques consiste à :

- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Assurer la gestion du parc informatique et téléphonique ;
- Faire fonctionner les différents périphériques ;
- Maintenir en conditions opérationnelles les serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels ;
- Garantir le bon fonctionnement du réseau et de la sécurité informatique ;
- Mettre en place les outils les plus performants et les plus fiables pour traiter et valoriser la production cartographique des données localisées ;
- Suivre les achats informatiques ;
- Assurer la veille technologique des solutions utilisées ;
- Gérer et administrer les systèmes d'exploitation et de gestion de données de l'office, en assurer la cohérence, la qualité et la sécurité ;
- Réaliser une intervention de premier niveau et plus ;
- Réaliser des interventions à distance et sur site par le biais d'outils sécurisés ;
- Conseiller pour l'acquisition de matériels, logiciels et l'exploitation des outils ;
- Assurer le suivi et l'exploitation des interventions par les prestataires externes ;
- Etre le référent entre les prestataires et l'Office sur le matériels, les logiciels, et les outils ;
- Tenir l'inventaire du parc informatique de l'Office ;
- Effectuer un premier diagnostic en cas de dysfonctionnements, et trouver des solutions adaptées.

2.6.1. Le Système d'Information

Compte tenu de l'évolution de la réglementation en terme de gestion des données personnelles, un serveur dédié a été mise en place pour les ressources humaines afin d'optimiser l'installation de la suite logicielle BERGER-LEVRAULT.

Ce serveur permet d'avoir un accès avec une sécurité renforcée, et se voit doter d'un système de sauvegarde plus performant compte tenu du caractère sensible des données RH.
Afin de poursuivre la dématérialisation des actes budgétaires, un serveur dédié a été installé pour permettre l'intégration de l'outil TOTEM.
Ce dernier a pour fonction la télétransmission des Flux Budgétaires en Préfecture.

Au vu de l'évolution des missions de l'Office, il était impératif d'avoir une architecture capable de s'adapter aux nouveaux outils, qu'ils soient internes et externes.

Le Serveur de données (NAS) a été virtualisé afin de récupérer ses ressources matérielles pour renforcer les tâches de sauvegarde de l'ensemble de l'architecture du serveur.

Une réorganisation des ressources allouées au machines virtuelles a été effectuée ainsi que l'ajout de mémoire vive de grande capacité pour fluidifier au mieux le traitement des informations.

Suite aux intempéries de septembre 2019, l'Office a dû se doter d'un nouvel onduleur, un diagnostic électrique a été réalisé afin de prévenir tout potentiel risque pour l'ensemble du système d'information.
La configuration redondante de l'architecture a permis de protéger l'ensemble du matériel et des serveurs ainsi que les périphériques nécessaires au bon fonctionnement du réseau.

L'hébergement du site internet de l'Office a été renouvelé pour une année, dans l'attente d'une refonte de celui-ci.
Bien que vieillissant, le site fait l'objet d'une maintenance visant à assurer une continuité des services d'information qu'il peut fournir, à tout un chacun.

2.6.2 L'informatique appliquée

A) La gestion au quotidien

L'informatique appliquée consiste à veiller au bon fonctionnement du parc informatique, des serveurs, des périphériques réseaux, de la téléphonie, et des vidéoconférences.

Il s'agit par exemple de mettre en place des solutions fonctionnelles pour les réunions et autres manifestations à l'Office et hors Office (vidéo projection, réunion téléphonique, vidéo conférence, outils d'animation etc…).

Pour la mission d'appui aux collectivités, il a fallu faciliter l'installation informatique et téléphonique des agents de l'OIEau et du Cabinet ERNST & YOUNG (installation sur le réseau WIFI, raccordement aux imprimantes) interventions réalisées en présentiel et à distance.

En vue de respecter la planification établie quant à la Consultation du SDAGE par le public, qui impose notamment la mise à disposition d'un équipement informatique, permettant une consultation sur place, deux postes ont fait l'objet d'une préparation et d'une installation sur les 2 sites de l'Office de l'Eau.
Ces derniers ont permis la consultation du portail web dédié.
L'un a été installé à l'Office à Gourbeyre, et l'autre à l'Antenne de Bergevin à Pointe-à-Pitre.

Afin de permettre une optimisation des tâches d'impression à l'antenne de Pointe-à-Pitre, et compte tenu de l'augmentation du volume traité, un copieur plus performant a dû être installé.

De même, l'antenne a été dotée d'un écran de vidéo projection ainsi que d'un vidéoprojecteur.

B) Le renouvellement du parc informatique

Afin de renouveler son parc informatique, l'Office a procédé à une consultation sur la base d'un cahier des charges définissant clairement ses besoins.

L'option retenue était de remplacer l'ensemble du parc par des ordinateurs PC portables de dernière génération, pour permettre aux agents de disposer d'outils de travail de très grande qualité et ainsi assurer un service de qualité.

En effet, les ordinateurs PC portables sont désormais arrivés à maturité.
Ces concentrés de technologie sont aujourd'hui à même de remplacer un PC de bureau fixe dans quasiment tous les usages.
Il s'agissait également de prendre en compte les éventuels besoins de télétravail et les logiciels métier utilisés, qui imposent d'avoir un matériel performant.

Au terme de cette consultation, l'ensemble du parc a pu être renouvelé en fin d'année 2019.
Coût de l'opération : 26 403,00 €.

Par ailleurs, le recrutement d'un agent dédié à l'Observatoire de l'Eau, avait permis, en début d'année, l'acquisition de moyens informatiques répondant pleinement aux besoins de ce service, sur la base de critères de performance favorisant au mieux le traitement des données cartographiques.

C) Le chantier de la dématérialisation

Le chantier de dématérialisation se poursuit, avec néanmoins certains ajustements, qui interviennent notamment avec la signature électronique et les outils connectés.

2.6.3 La mutualisation des outils

Rappelons que l'Office de l'eau Guadeloupe est le pilote de la mutualisation mise en place avec l'Office de l'Eau de Guyane et l'Office de l'Eau de Martinique pour l'outil de gestion des redevances, AROM.
Avec l'évolution de la réglementation concernant les redevances, l'Office prévoit une prochaine migration d'AROM.

Cette migration va se dérouler courant 2020, en plusieurs étapes qui impacteront l'architecture actuelle.

L'Office de l'Eau de Guyane a recruté un Administrateur de Données.
A ce titre, il y a eu plusieurs séances de travail avec l'OEG :
- Présentation de l'outil,
- Nouvelle installation sur leur plateforme serveur.

L'installation des outils s'est bien déroulée.
A noter que la Guyane a une architecture qui répond aux critères de performance nécessaires à l'exploitation d'AROM, ce qui n'était pas le cas auparavant.
Une séance de travail a eu lieu également avec l'Office de Martinique, car, l'outil ne prend plus en compte certaines mises à jour notamment celles en relation avec les suites MICROSOFT OFFICE et qui permet l'ajout des référentiels avec ROM.
Un downgrade (rétrogradation) a corrigé ce problème, ce qui devient un point de sécurité à surveiller.

2.6.4 Le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)

L'ambition du RGPD est de renforcer les droits des personnes et de mieux protéger les données des administrés (nom, prénom, adresse mail, numéro de sécurité sociale, géolocalisation…).

Cet ensemble de textes confère de nouvelles responsabilités à toute entité traitant des données de citoyens européens, comme les entreprises, les associations et bien sûr les collectivités locales.
Dans le cadre de leur plan d'action pour se mettre en conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD), les organismes doivent tenir une documentation interne complète sur leurs traitements de données personnelles et s'assurer qu'ils respectent bien les nouvelles obligations légales.
L'Office met tout en œuvre pour se conformer à ce règlement.

2.7 DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DE LA SENSIBILISATION

« Conformément à l'article L 213-13 du code de l'environnement, l'Office exerce une mission d'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. »
Cette mission transversale est évoquée à travers les différentes thématiques abordées dans le présent rapport d'activité.
Pour l'ensemble du volet Communication, l'Office de l'eau fait appel à des prestataires externes.

Au compte administratif, les charges de communication et assimilées se décomposent comme suit : 2.8 DE LA MÉDIATION

Libellé	2018 Montant (€)	2019 Montant (€)
6185 – Participation Colloques – Séminaires	4 921,00	850,00
6231 – Annonces et insertions	63 815,65	70 999,57
6232 – Fêtes et cérémonies	8 207,10	14 950,93
6233 – Foires et expositions	3 078,50	1 207,70
6236 – Frais d'impression (affiches, catalogues, imprimés, publications ...)	9 890,69	13 716,43
6238 – Divers (communication, émissions, médias...)	161 053,48	178 882,48
	250 966,42	280 607,11

2.8 DE LA MÉDIATION

La nouvelle réglementation sur la médiation des litiges de la consommation est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. A quelques exceptions près concernant le citoyen et non le consommateur (refus de raccordement, contrôle en ANC…), les services d'eau et d'assainissement entrent dans le champ de la médiation de la consommation. C'est ainsi que les principales institutions nationales compétentes et représentatives en matière de services publics d'eau et d'assainissement ont fait le choix de s'associer dans une seule et même médiation sectorielle : la Médiation de l'eau.

La mission du Médiateur de l'eau, tiers extérieur au litige, et notifié le 29 janvier 2016 à la Commission européenne par la CECMC (Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation) est double :

1/ Rechercher une solution en droit et en équité, afin de favoriser la résolution à l'amiable du différend opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France métropolitaine et Outre-Mer ;

2/ Établir conformément à la réglementation en matière de médiation de consommation un rapport annuel comportant ses recommandations dans le but d'éviter le renouvellement des litiges les plus fréquemment rencontrés (volet préventif).

Le Médiateur de l'eau est compétent pour tous les litiges concernant l'exécution du service public de distribution d'eau ou d'assainissement des eaux usées entre un consommateur et son service. Certains litiges spécifiques sont exclus de son champ de compétence (décisions prises par une collectivité par une délibération, litige jugé par un tribunal, etc.).

Toutefois, le respect de certaines conditions de saisine du Médiateur s'impose. Les services de l'eau doivent au préalable établir une convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre. Aussi, pour qu'un dossier puisse être déclaré « examinable » par le Médiateur de l'eau, l'abonné doit justifier avoir tenté de résoudre son litige par une réclamation écrite auprès de son service selon les modalités prévues par son contrat d'abonnement ou dans le règlement de service. Lorsqu'un dossier remplit toutes les conditions pour être examiné par le Médiateur de l'eau, l'instruction débute. En fonction de l'analyse du dossier, le Médiateur peut soit établir une proposition de règlement amiable soit estimer qu'aucune anomalie n'est constitutive d'un litige. Il rend un avis en équité au regard des faits et du droit, mais les parties sont libres de porter leur litige devant les tribunaux si elles ne suivent pas l'avis du Médiateur et que le différend subsiste.

Dans ce contexte, la convention de partenariat mise en œuvre entre l'Office de l'eau et la Médiation de l'eau en octobre 2017 avait pour objectif principal de favoriser la constitution des demandes de saisine du Médiateur au niveau local. Cependant, la majorité des services ne disposait pas de convention avec la Médiation de l'eau permettant une saisine directe par l'abonné. La majorité des abonnés, des services conventionnés, n'effectuaient aucune réclamation écrite auprès de leur service ; le parcours de réclamation de certains services n'étant pas à priori suffisamment explicite ou accessible. Dans ce cas, l'abonné est informé de la procédure à suivre, des coordonnées du service, ainsi que des délais à respecter pour effectuer sa saisine. Ainsi, l'abonné doit au préalable épuiser toutes les voies de recours internes à son service. Dans de nombreux cas, il parviendrait ainsi à régler son litige rapidement et à un stade précoce. Le service d'eau et d'assainissement a ici un travail essentiel d'information et d'orientation à réaliser en amont de l'intervention du Médiateur.

I - La médiation dans les services de l'eau.

Au 31 décembre 2017, seuls les trois opérateurs privés, filiales de Saur, Suez et Veolia (CGSP, KARUKER'Ô, Générale des Eaux) bénéficiaient de la convention nationale de leurs groupes.
Différentes actions d'informations et d'échanges ont donc été mises en place afin d'inciter les autres opérateurs à se mettre en conformité avec la nouvelle législation en signant une convention de partenariat et de prestations avec la Médiation de l'eau. La mise en œuvre préalable d'outils s'avérait nécessaire : l'identification d'un système de réclamation client, la réalisation et/ou la mise à jour du contrat d'abonnement et du règlement de services notamment.
Ainsi, en juillet 2018, la régie Eau d'Excellence a signé sa convention de partenariat. La signature de la convention de la régie RENOC est intervenue en juillet 2019.

Depuis le 1er octobre 2019, la gestion de l'eau est assurée par la société Eaux'Nodis sur les communes de Deshaies et Lamentin en lieu et place de la Générale des Eaux (GDE). La signature de la convention avec ce nouvel opérateur devrait intervenir en 2020.

1 - Les opérateurs conventionnés avec la Médiation de l'eau.

Il existe neuf opérateurs (3 privés/6 publics), dont cinq sont partenaires de la Médiation de l'eau. Si l'obligation de médiation concerne uniquement les abonnés consommateurs (tel que défini par le code de la consommation), la Médiation de l'eau permet d'aller au-delà des exigences réglementaires limités au strict consommateur. Ainsi, le champ d'application de la médiation peut être étendu par convention à tous les abonnés du service (options).

Au-delà de la signature de la convention, les opérateurs doivent informer de façon systématique les abonnés consommateurs de cette possibilité de recours et des modalités de saisine de la médiation (site internet, règlement de services, courriers ou messageries de réponses aux réclamations écrites). Cette information est délivrée également au cas par cas, lorsqu'un litige n'a pas pu être réglé directement au niveau du service. Il s'avère que cette information devrait être renforcée au niveau local.

Champ d'application de la convention de médiation :

Option 1:
-Tous les abonnés bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers étant intégralement à la charge du professionnel.

Option 2 :
1) Les consommateurs, au sens du code de la consommation, bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers étant intégralement à la charge du professionnel.

2) Tous les autres abonnés, bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau, après accord du demandeur d'une part, du professionnel d'autre part sur un partage pour moitié des frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers.

Option 3 :
- Seuls les consommateurs, au sens du code de la consommation, bénéficient du dispositif de la Médiation de l'eau, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers étant intégralement à la charge du professionnel.

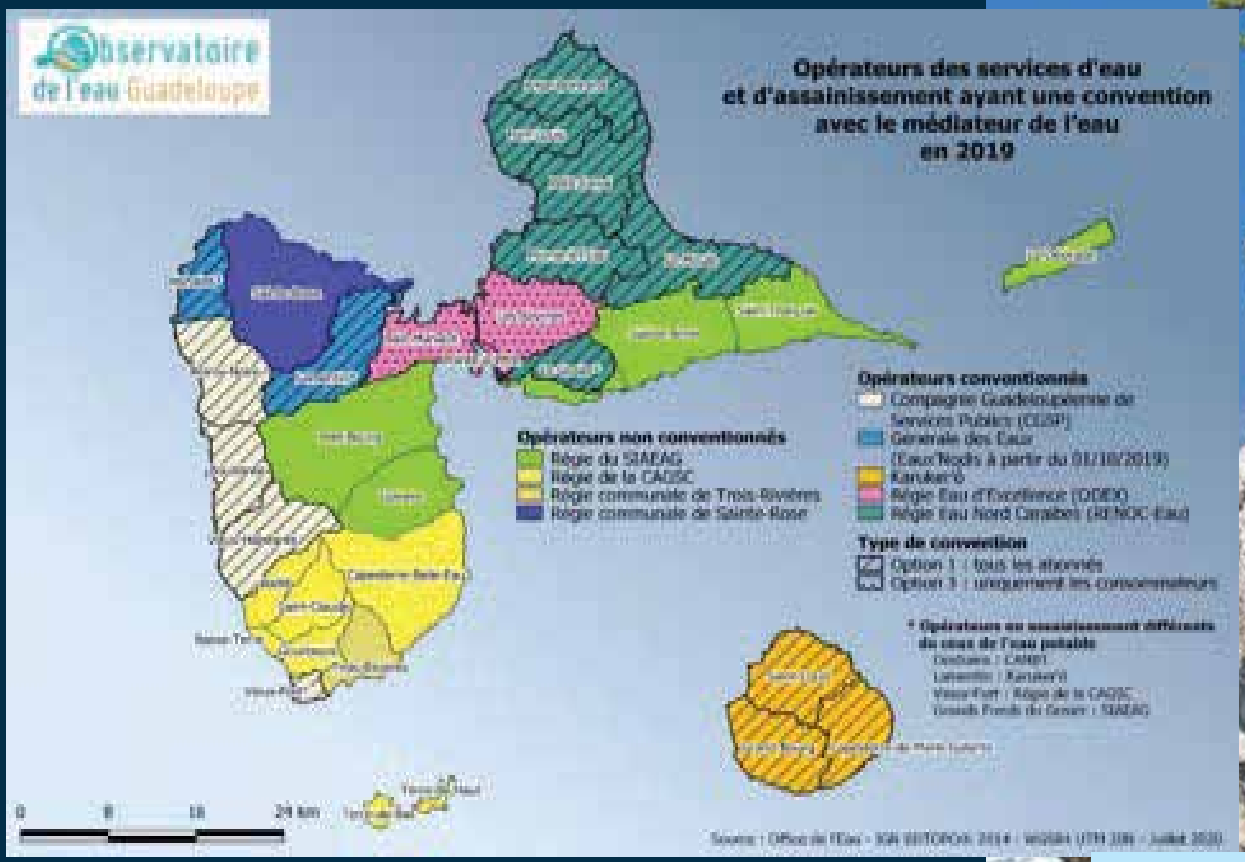

2 - Le nombre d'abonnés des services publics d'eau et d'assainissement pouvant saisir la Médiation de l'eau en Guadeloupe.

En 2019, le pourcentage d'abonnés pouvant effectivement bénéficier du dispositif de la médiation de l'eau s'élève à 60%. Cela correspond à cinq opérateurs et dix-huit communes situées sur les territoires des cinq autorités organisatrices. Par ailleurs, le territoire de la collectivité de Saint-Martin est également concerné par le dispositif de médiation. A titre de comparaison, en 2017 seuls trois opérateurs étaient potentiellement concernés avec un total de neuf communes.

Données	Alimentation eau potable (AEP)	Assainissement collectif (AC)	Total
Nombre d'abonnés Guadeloupe*	189 015	65 757	254 772
Abonnés Médiation	114 186	48 216	162 402

Observatoire de l'eau/SISPEA 2017.

II - Les demandes des abonnés.

Les abonnés peuvent contacter le dispositif de la Médiation de l'eau par un appel téléphonique, par l'envoi d'un courrier (papier ou électronique) ou en se déplaçant à l'antenne de l'Office de l'eau de Pointe-À-Pitre. Ils peuvent également saisir directement le Médiateur de l'eau par courrier ou formulaire électronique. Une explication leur est apportée si nécessaire. Les informations utiles sont accessibles sur le site internet de l'Office de l'eau. Par ailleurs, les services de l'eau ont une obligation d'information auprès des usagers « sur tout support adapté ».

Au-delà de la mise en œuvre du processus de médiation, plusieurs actions se sont avérées nécessaires afin de mieux prendre en compte le contexte local. Tout d'abord, répondre à une forte demande d'information sur le secteur de l'eau en apportant une réponse de premier niveau et orienter les usagers vers l'interlocuteur adéquat en fonction de sa demande (service de l'eau, trésor public, service social…). Ainsi, on a pu noter une confusion de certains usagers concernant l'identification de leur opérateur lors du changement de gestionnaire de service sur leur territoire. Le partage de responsabilité entre le service entrant et le service sortant a été mal appréhendé entraînant de nombreuses incompréhensions ou contestations.

Aussi, en l'absence de réclamation écrite préalable, un accompagnement des usagers a été nécessaire afin de faciliter la compréhension de leur situation et d'identifier l'existence ou non d'un litige avéré, entrainant la saisine du Médiateur de l'eau le cas échéant. L'analyse des pièces permet dans certains cas de considérer qu'il n'y a pas de litige (respect de la réglementation, pratique conforme de l'opérateur, etc.).
Par ailleurs, pour de nombreuses personnes en situation d'impayé, le motif le plus récurrent est un litige non réglé avec le service de l'eau ; mais le motif « social », soit l'impossibilité de payer sa facture, est évoqué régulièrement.

En l'absence d'analyse du profil socio-économique des usagers en impayé ainsi que de la prise en charge de ceux-ci par les services, une information systématique des services sociaux lors de constats d'arriérés significatifs dans le paiement des factures devrait permettre d'engager les mécanismes de solidarité le plus tôt possible. Pour rappel, les demandes de mise en place d'échéanciers ou les aides à accorder en cas de difficultés sociales sont exclues du champ de compétence du médiateur de l'eau.

Il faut également noter que l'impayé est présenté comme une sanction de l'usager vers un service bien identifié ou vers un secteur de l'eau jugé incapable de lui apporter le service attendu et restant indifférent à sa situation. Ce ressenti des usagers est largement évoqué dans leurs récits et les impacts réguliers sur leur quotidien (coupure d'eau, achat d'eau en bouteilles, de citerne, …) ne font que renforcer leur sentiment d'injustice.

Dans ce contexte, le discours relatif au recours à des voies et procédures formalisées peut être inaudible.

Demandes abonnés	31/12/2019
KARUKER'Ô, CGSP, Générale des Eaux Régie Eau d'Excellence (07/2018), régie RENOC (07/2019)	137

Au niveau local, les demandes concernant les opérateurs conventionnés font l'objet d'une étude avant la phase d'instruction du dossier par le service juridique du Médiateur de l'eau. Lors de cette phase toute une série de prérequis sont examinés afin d'apprécier si le dossier remplit ou non les conditions pour être examiné :

- si la demande paraît infondée ou abusive ;
- si le litige a été examiné ou est en cours d'examen par un tribunal ou un autre médiateur ;
- si le requérant a tenté préalablement de résoudre le litige au travers d'une réclamation écrite (datant de moins d'un an),
- si l'abonné est un consommateur au sens du code de la consommation (selon option) ;
- si le litige entre dans le champ de compétence du Médiateur. Si tel n'est pas le cas, l'abonné est orienté vers le Défenseur des droits selon la nature de son litige.

Globalement, la difficulté réside dans la constitution des demandes de saisine. Les éléments indispensables à une première analyse sont absents (facture contestée…). Les dossiers ne remplissent pas toutes les conditions pour être examinés par le Médiateur. Certaines demandes sont prématurées, l'abonné n'ayant pas adressé une réclamation écrite au plus haut niveau de recours interne de son service et n'a pas respecté le délai de deux mois suivant cette réclamation. Une fiche explicative relative à la constitution d'un dossier de réclamation a donc été mise en place.

Aussi, il faut faire preuve de pédagogie sur la nécessité de produire les documents complémentaires, car la procédure de médiation est une procédure écrite. Le Médiateur de l'eau étant indépendant tant des abonnés que des services d'eau, il ne peut s'attacher à ne retenir que les faits et éléments objectifs relatifs au litige exposé au vu des pièces qui lui sont présentées par les deux parties ; et ce dans le respect du code de la consommation et des principes de la Charte des médiateurs de services au public. La rigueur de la procédure est liée au fait que la notification d'entrée en médiation suspend les délais de recours légaux permettant d'engager une procédure judiciaire. Les documents de l'instruction ainsi que l'avis du Médiateur pouvant, avec l'accord des parties, être produits dans le cadre d'une instance judiciaire ou arbitrale.

- Traitement des demandes.

137 demandes sont concernées, certaines ont été clôturés avant la phase de saisine (64). Le stock en cours, demandes en attente d'informations complémentaires et à traiter est de 29 demandes. Les abonnés sont généralement orientés vers leurs opérateurs pour épuiser les voies de recours avant la saisine du Médiateur de l'eau.

Demandes clôturées avant saisine.

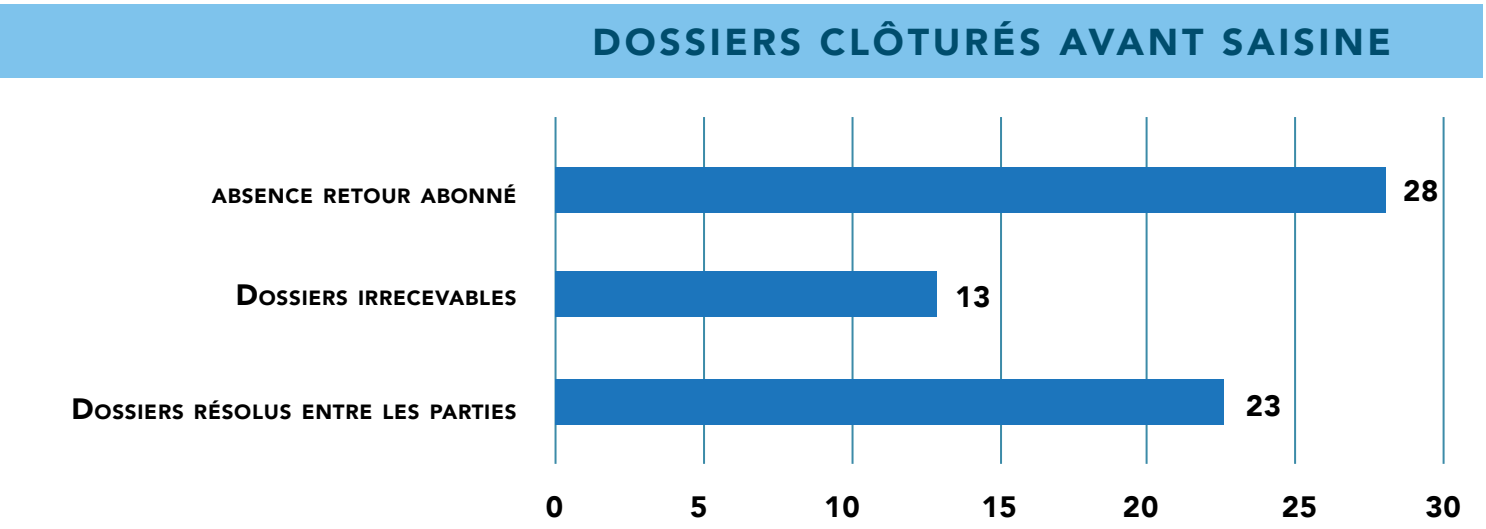

Ces demandes n'ont pas fait l'objet d'une saisine et ont été clôturées pour les motifs suivant : absence de retour de l'abonné, dossiers résolus entre les parties, dossiers irrecevables.

Certains dossiers ont été résolus avant la saisine : après accord des parties, la créance a été soldée ou abandonnée par l'opérateur. Dans certains cas, une réponse informative a pu mettre fin au litige. Concernant les dossiers irrecevables, plusieurs motifs d'irrecevabilités sont mentionnés et représentent les motifs pour lesquels la saisine n'entre pas dans le champ de compétence du Médiateur (tribunal déjà saisi, tarif de l'eau, demande échéancier/aide financière).

AVIS RENDUS ET CLOS
AVEC PROPOSITION DE RÉGLEMENT AMIABLE

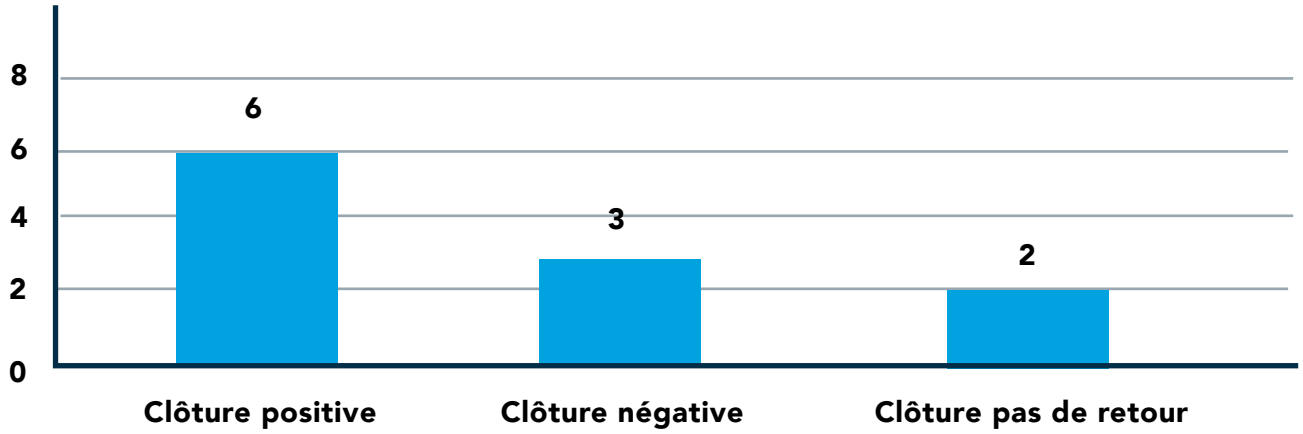

Clôture positive : accord des parties.
Clôture négative :
2 : refus des parties
1 : absence de retour du service.

Clôture pas de retour : les dossiers n'ont pas abouti faute de retour de l'étude préalable.

Les demandes des abonnés sont prises en compte selon la date de la signature de la convention de leur opérateur. A la signature de la convention, les demandes antérieures pour lesquelles les litiges sont toujours en cours sont réexaminées pour une éventuelle prise en charge.

Les abonnés consommateurs et les services prennent progressivement connaissance de leurs droits pour les uns, de leurs obligations pour les autres. Ainsi, les services d'eau se conforment progressivement à la nouvelle réglementation en établissant des conventions de partenariat avec la Médiation de l'eau.

-Motifs des litiges.

Les données ci-dessous regroupent l'ensemble des demandes sauf celles jugées irrecevables (124). Les litiges sont répertoriés selon quatre motifs : la contestation de factures, la qualité de service, la qualité de l'eau et l'assainissement non collectif.

Le principal motif de litige reste la contestation de factures (95%).

OBJETS DES LITIGES

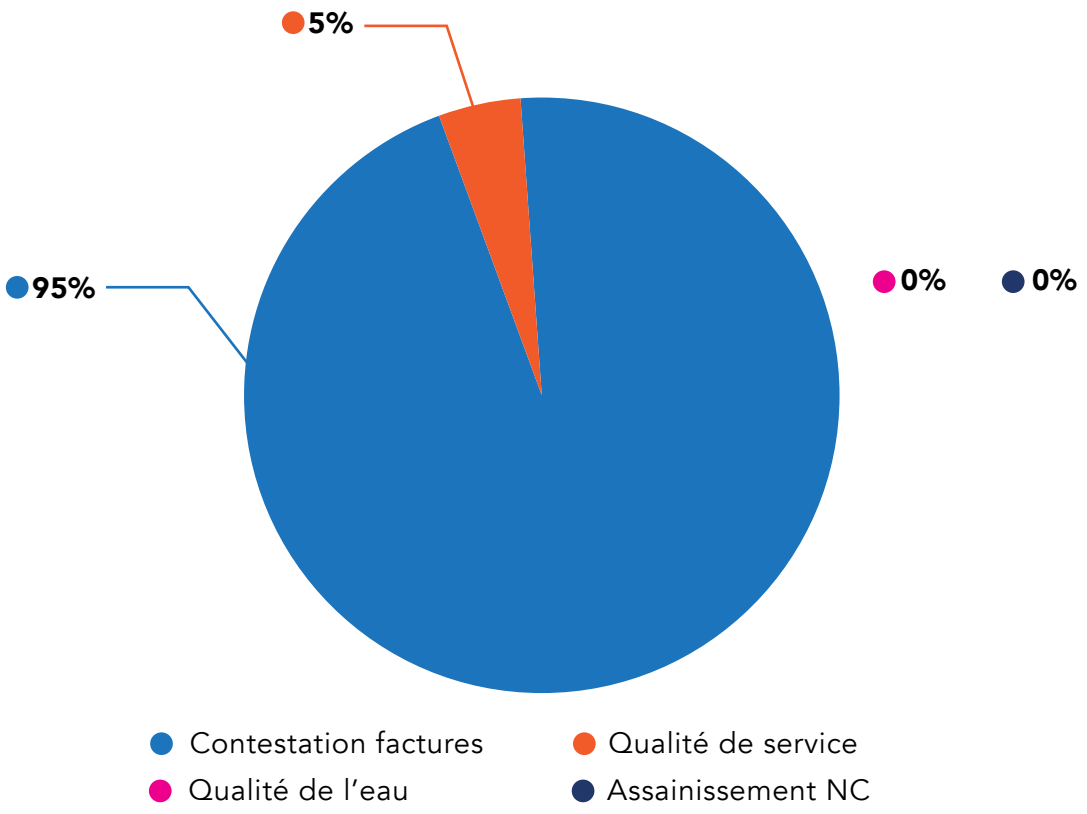

La plus forte représentation liée aux contestations de factures concerne les régularisations (43%), puis les surconsommations inexpliquées (27%) et les fuites identifiées (19%).

Les régularisations concernent les régularisations de factures, les absences d'abonnement, absences de résiliation, estimation de consommations, compteurs bloqués, etc.

Les motifs de surconsommations inexpliquées peuvent être liés à la pression, au vol d'eau, au dysfonctionnement du compteur, dès que l'on ignore de manière sûre l'origine de l'augmentation de consommations. Quant aux fuites, l'identification de leur localisation (fuite sur canalisation, fuite sur compteur, écoulement robinet extérieur…) doit permettre notamment de justifier le dégrèvement des factures.

La qualité de service ne concerne que 5% des demandes.

2 – Les opérateurs non conventionnés.

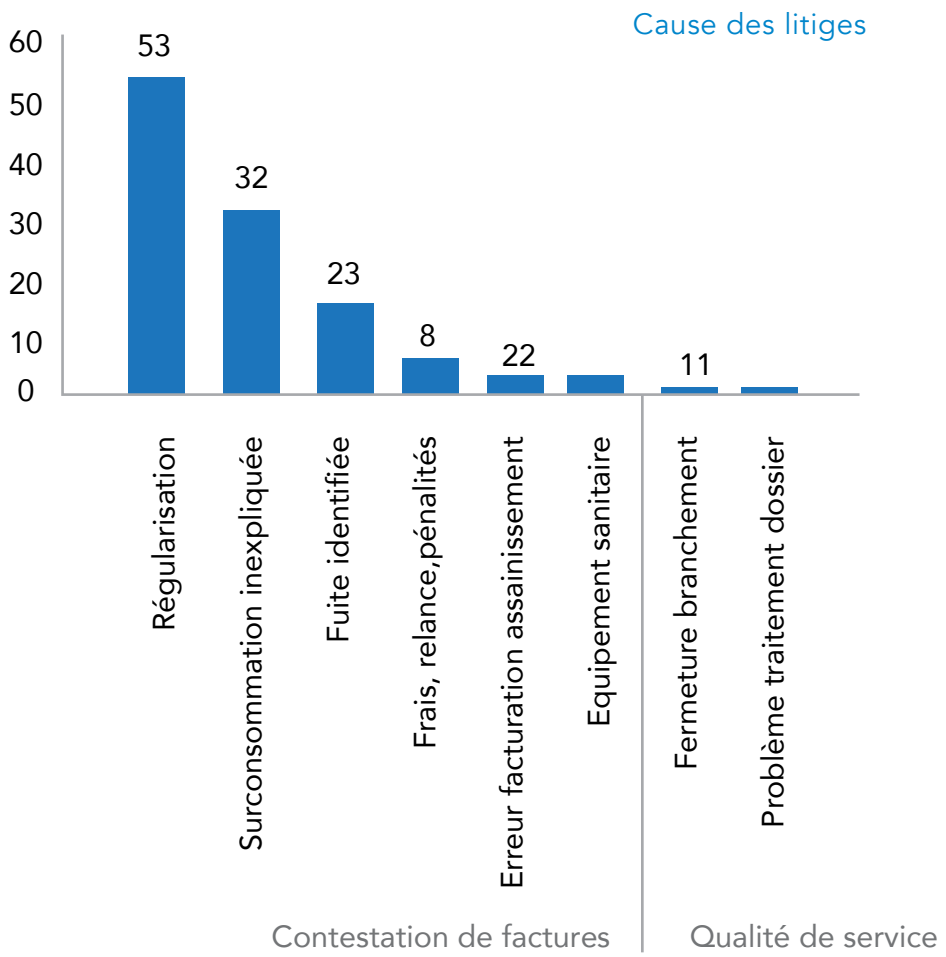

Opérateurs non conventionnés	31/12/2019
Régies SIAEAG, CAGSC, SAINTE-ROSE, Trois-Rivières, Eaux'Nodis	149

Au niveau national, lorsque le service n'est pas partenaire de la Médiation de l'eau, un courrier informatif lui est adressé afin de porter à sa connaissance les obligations en matière de médiation de la consommation et lui proposer d'établir une convention de partenariat. Les demandes de saisine sont irrecevables.

Au niveau local, les abonnés sont invités à saisir leur service par une réclamation écrite. En fonction des éléments communiqués, une transmission est faite auprès des services concernés pour suite à donner. Cette action peut être complétée par une mise en relation des parties pour certains dossiers complexes. Ce rôle de médiation « non officielle », non prévue initialement, a pu utilement rétablir le dialogue entre les parties pour certains litiges.

III - Communication, partenariat.

Depuis 2018, plusieurs actions d'information ont été initiées ainsi que des initiatives en partenariat avec les différents acteurs.

1 - Actions d'information

• Dépliants, diffusion du guide des recommandations du Médiateur de l'eau, médias ;
• Onglet d'information sur le site Internet de l'OE ;
• Participation aux réunions, manifestations usagers (associations, services, permanences collectivités) ;
• Actions d'informations partenaires (services sociaux, T.A.S Sud Basse-Terre, délégués Défenseurs des droits).

2 - Travaux/partenariat

Participation à des travaux en partenariat avec les acteurs sur le secteur de l'eau :
• Groupe de travail Préfecture Plan Eau Dom (droits/devoirs des usagers et services, tarification) ;
• Procédures de recouvrement public (DRFIP) ;
• Rencontre du Défenseur des droits sur la « problématique de l'accès à l'eau en Guadeloupe » ;
• Mission d'audit inter-inspection sur l'eau potable en Guadeloupe ;
• Mission d'appui Eau de Paris.

3 - Suggestion d'axes de réflexion

• La mise en œuvre et la diffusion du règlement de services aux usagers ;
• L'application du code de la consommation au secteur de l'eau ;
• La mise en place d'un dispositif d'enregistrement et de traitement des réclamations ;
• La prise en charge sociale des usagers en situation d'impayé ;
• La place des associations d'usagers au sein des CCSPL.

Afin de répondre aux besoins exprimés des usagers, une action d'information et de sensibilisation pourrait être envisagée. Elle s'appuierait sur des cas génériques rencontrés dans les litiges au niveau local.

2.9 DE L'EXECUTION DU PPI

« Les redevances et les aides des Offices de l'eau constituent ainsi des outils financiers qui ont vocation à mettre en œuvre les objectifs du SDAGE.
Dans ce cadre, les actions de l'office veilleront à prendre en compte les priorités communautaires et nationales de la politique de l'eau, autant qu'elles soient adaptées aux enjeux locaux. »

Le service Interventions de l'Office est composé de 2 agents : 1 ingénieur territorial en charge des aides et subventions et 1 adjoint administratif principal en charge des redevances.
Pour la gestion des redevances, il est fait usage de l'outil AROM, un outil développé avec l'appui des Agences de l'eau dans le cadre d'une mutualisation avec les Offices de l'eau de Guyane et de Martinique (voir supra « Suivi des moyens informatiques »)

Les interventions de l'Office de l'Eau Guadeloupe regroupent principalement 3 domaines :
- les redevances,
- les aides,
- les contrôles.

2.9.1. Le 3ème programme pluriannuel d'interventions

2019 a vu la validation par le Conseil d'administration de l'Office de son 3ème Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour la période 2019-2024 (délibération n°2019/CA01/01-19-3.1 du 23 janvier 2019).

Ce programme avait adopté à l'identique, au préalable, par le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) en date du 20 novembre 2018 (délibération N°2018/12).
Ce nouveau programme a pour ambition une meilleure adéquation entre les trois missions de l'Office de l'Eau (connaissance, accompagnement des acteurs, aides financières) et les cinq orientations du Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à savoir :

• **ORIENTATION 1 :** AMELIORER LA GOUVERNANCE ET REPLACER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

• **ORIENTATION 2 :** ASSURER LA SATISFACTION QUANTITATIVE DES USAGES EN PRESERVANT LA RESSOURCE EN EAU.

• **ORIENTATION 3 :** GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU VIS-A-VIS DES PESTICIDES ET AUTRES POLLUANTS DANS UN SOUCI DE SANTE PUBLIQUE.

• **ORIENTATION 4 :** REDUIRE LES REJETS ET AMELIORER L'ASSAINISSEMENT.

• **ORIENTATION 5 :** PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES.

Le PPI 2019-2024 est donc structuré en 15 fiches actions par le croisement de ces deux aspects principes et domaines d'interventions :

- **Principes d'intervention :** les trois missions de l'Office
- **Domaines d'intervention :** les cinq orientations du SDAGE

Il a pour objectifs d'accompagner davantage les EPCI et les régies dans leurs missions d'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement, de consolider l'approvisionnement en eau de qualité par un meilleur suivi de la ressource et une intensification des mesures destinées à mettre en conformité les dispositifs de traitement des stations d'épuration et enfin de renforcer la préservation des milieux aquatiques.

Le PPI 2019-2024 a été approuvé par le Comité de l'Eau et la Biodiversité (CEB) le 20 novembre 2019. A cette occasion le CEB a aussi validé les taux des redevances eau et assainissement et a décidé un maintien des différents taux aux plafonds prévu par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

Tableau 1 : Taux de redevances sur la période 2019 – 2024

Nature	Détails	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélèvement sur l'eau	Irrigation	€/m3	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m3	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m3	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO, DCO					
	Élevage	€/UGB	Non mise en œuvre					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Non Domestique	€/m3	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m3	Fixée chaque année par la Loi de Finances					
Redevance Stockage en période d'étiage		€/m3	Non mise en œuvre (pas d'assiette sur le territoire)					
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohé-rence	450 ; à mettre en œuvre (année blanche 2019 avec de-mande de déclaration pour préciser les montants)					
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m3	Non applicable en Guadeloupe					

L'hypothèse de recouvrement des différentes redevances sur la durée du programme d'intervention a été fixée à 65 % avec un pourcentage de 45.60% des recettes issues des redevances EAU (Prélèvement) et un pourcentage de 54.40% des recettes issues des redevances ASSAINISSEMENT (pollution, pollution diffuse et modernisation des réseaux).

Le Programme d'Aides du nouveau PPI 2019-2024 prévoit un montant global de subventions de 30 millions sur une durée de 6 années.

Tableau 2 : Ventilation des enveloppes du Programme d'Aides

Montant total du PPI 2019-2024 (6 années)	44 677 834 € (recouvrement 65%)
Part des recettes issues des redevances Prélèvement Eau	45,60% Soit 20 374 128 €
Part des recettes issues des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte	54.40% Soit 24 303 706 €
Programme Aides (disponible pour interventions)	30 008 501 €
ORIENTATION 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET REPLACER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	20%
01 - GOUVERNANCE	6 000 000 €
ORIENTATION 2 : ASSURER LA SATISFACTION QUANTITATIVE DES USAGES EN PRESERVANT LA RESSOURCE EN EAU	13%
02- RES_QUANTITATIF	4 000 000 €
ORIENTATION 3 : GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU VIS-A-VIS DES PESTICIDES ET AUTRES POLLUANTS DANS UN SOUCI DE SANTE PUBLIQUE	13%
03-RES_QUALITATIF	4 000 000 €
ORIENTATION 4 : REDUIRE LES REJETS ET AMELIORER L'ASSAINISSEMENT	37%
04-ASSAINISSEMENT	11 000 000 €
ORIENTATION 5 : PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES	17%
05-MILIEUX AQUATIQUES	5 008 501 €

Les opérations éligibles au Programme d'aides du PPI 2019-2024 sont en adéquation avec les orientations et mesures du SDAGE et concernent les actions suivantes :

Tableau 3 : Actions du PA 2019 – 2024

Orientation 1 : Améliorer la gouvernance et replacer la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire
Fiche 1.3 : Aides financières pour la réalisation d'études et de prestations pour le renforcement des capacités, de l'organisation et de la gestion des maitres d'ouvrages et des acteurs de l'eau
Action 1.3.1 Information et structuration des associations d'usagers de l'eau
Action 1.3.2 Projet de coopération internationale
Action 1.3.3 Organisation d'évènements, élaboration et diffusion de supports (protection des ressources et des milieux aquatiques
Orientation 2 : Assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource en eau
Fiche 2.3 : Accompagnement financier des maitres d'ouvrages pour la réalisation d'études et travaux visant à réduire des pressions quantitatives sur les ressources en eau et les ouvrages de production
Action 2.3.1 Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable (SDAEP)
Action 2.3.2 Amélioration de la connaissance quantitative des ressources en eau
Action 2.3.3 Renforcement des capacités opérationnelles des autorités organisatrices pour améliorer les performances quantitatives (matériel de mesure)
Action 2.3.4 Etudes et équipements pour améliorer la maitrise des réseaux d'eau (campagne de recherche de fuite, compteur, modulation de pression)
Action 2.3.5 Stock tampon d'eau potable à destination des établissements sensibles
Action 2.3.6 Equipement récupération d'eau de pluie à destination
Action 2.3.7 Renouvellement des réseaux publics d'eau potable
Orientation 3 : Garantir une meilleure qualité de la ressource en eau vis-à-vis des pesticides et autres polluants dans un souci de santé publique
Fiche 3.3 : Accompagnement financier pour le renforcement de la protection des ressources en eau
Action 3.3.1 Etudes portant sur la protection des ressources en eau
Action 3.3.2 Mesures de protection des ressources en eau au niveau des périmètres de protection des captages et sur les aires d'alimentation de captage
Action 3.3.3 Mise à niveau des usines de traitement d'eau potable (amélioration de la qualité de traitement)
Action 3.3.4 Participation à la contrepartie nationale des mesures 10, 11 et 12 du PDRG sur les aire d'alimentation des captages d'eau potable

Orientation 4 : Réduire les rejets et améliorer l'assainissement
Fiche 4.3 : Accompagnement financier des études e t des travaux permettant une meilleure maîtrise des rejets d'assainissement dans les milieux aquatiques,
Action 4.3.1 Réduction des rejets polluants des activités artisanales
Action 4.3.2 Etudes complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesure initiales RSDE
Action 4.3.3 Réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) et des Schémas Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)pluviales
Action 4.3.4 Déploiement et l'amélioration du niveau de service des SPANC
Action 4.3.5 Mise aux normes des systèmes d'ANC non conforme
Action 4.3.6 Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Réseau de collecte)
Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement <200EH)
Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement >200EH)
Orientation 5 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques
Fiche 5.3 : Accompagnement financier des maitres d'ouvrages pour la réalisation d'études et d'opérations visant à protéger les milieux aquatiques
Action 5.3.1 Etudes sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)
Action 5.3.2 Etudes et opérations pour la restauration des milieux aquatiques
Action 5.3.3 Aménagement ou déconstruction d'ouvrages constituant obstacle sur les cours d'eau
Action 5.3.4 Elaboration des plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI
Action 5.3.5 Opération de préservation des milieux (nettoyages, collectes de déchets) mise en œuvre dans des cadres scolaires ou associatifs

Votre facture détaillée

DISTRIBUTION DE L'EAU
Abonnement
Consommation - DE 0 A 60 M3
Consommation - DE 61 A 80 M3
Consommation - AU DELA DE 80 M3

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES
Abonnement
Redevance assainissement

ORGANISMES PUBLICS
Préservation des ressources en eau (ODE*)
Lutte contre la pollution (ODE*)
Octroi de mer régional
Modernisation des réseaux de collecte (ODE*)

Total général :
Total TVA :
Montant HT TVA (2,1 %) :

C'est la rémunération du distributeur d'eau perçue en **contre partie de ses charges de production et de distribution**

C'est la rémunération du distributeur d'eau perçue en **contre partie de ses charges d'évacuation et de dépollution** des eaux usées et du financement des travaux de réseau et station d'épuration

Montants collectés pour l'Office de l'eau et destinés aux investissements nécessaires :
- à l'amélioration de la qualité des eaux
- à la lutte contre la pollution des eaux usées et la modernisation des réseaux de collecte

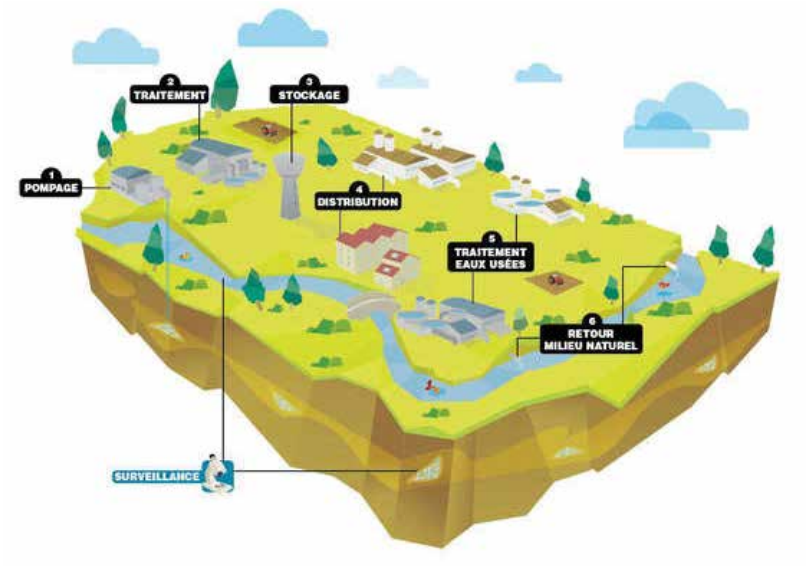

Les redevances perçues auprès des usagers via la facture d'eau représentent 99 % du titrage
- préservation des ressources en eau (redevance prélèvement sur la ressource en eau)
- lutte contre la pollution (redevance pollution domestique)
- modernisation des réseaux de collecte

b. Un nouveau PPI

Un nouveau PPI 2019-2024 aux taux plafond des redevances adopté le 23 janvier 2019

Les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'Office de l'eau et le Comité de l'eau et de la Biodiversité (dans la limite d'un plafond défini par la Loi).

Nature	Détails	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Redevance prélèvement sur l'eau	Irrigation	€/m3	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
	Adduction en Eau Potable	€/m3	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
	Autres Activités Économiques	€/m3	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025
Redevance pollution	Domestique	€/m3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	Non Domestique	€/kg	Plafonds LEMA pour chaque élément MES, DBO, DCO					
	Élevage	€/UGB	Non mise en œuvre					
Redevance modernisation des réseaux de collecte	Domestique	€/m3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
	Non Domestique	€/m3	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150	0,150
Redevance pour Pollution diffuse		€/m3	Fixée chaque année par la Loi de Finances					
Redevance Stockage en période d'étiage		€/m3	Non mise en œuvre					
Redevance Obstacle sur les cours d'eau		€/unité de cohé-rence	Non mise en œuvre					
Redevance Protection du milieu aquatique		€/m3	Non applicable en Guadeloupe					

Tableau 4 : Taux de redevances 2019-2024

⚠ Pas d'évolution des taux de redevance.

c. Le titrage et le recouvrement des redevances

TOTAL DES TITRES EMIS	15 082 267 €
TOTAL DES TITRES ENCAISSES 3 692 166,55 €	soit 24,48 %

compte	redevance	Titrage 2019	Encaissement 2019	% paiement
737811	redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4 125 342 €	637 719,20 €	15%
7378121	redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	9 024 684 €	2 428 402,15 €	27%
737813	redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	1 779 904 €	500 614,20 €	28%
7378122	redevance pollution diffuse	152 337 €	125 431,00 €	82%
	TOTAL	15 082 267 €	3 692 166,55 €	24,48%

RÉPARTITION DES TITRAGES REDEVANCE ANNÉE 2019

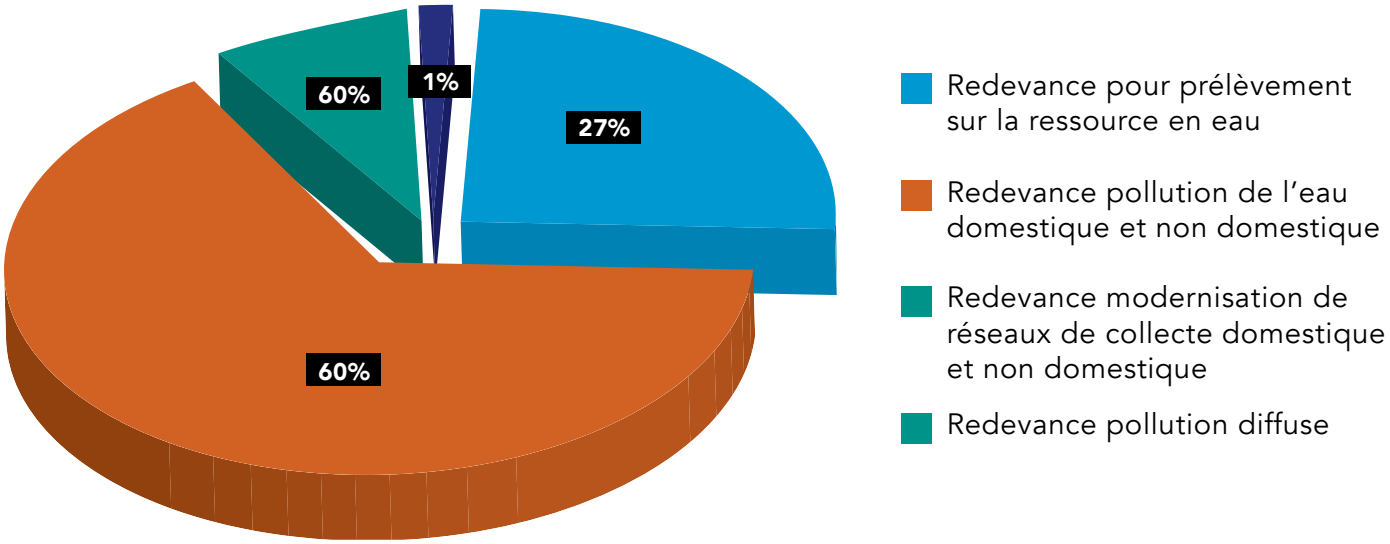

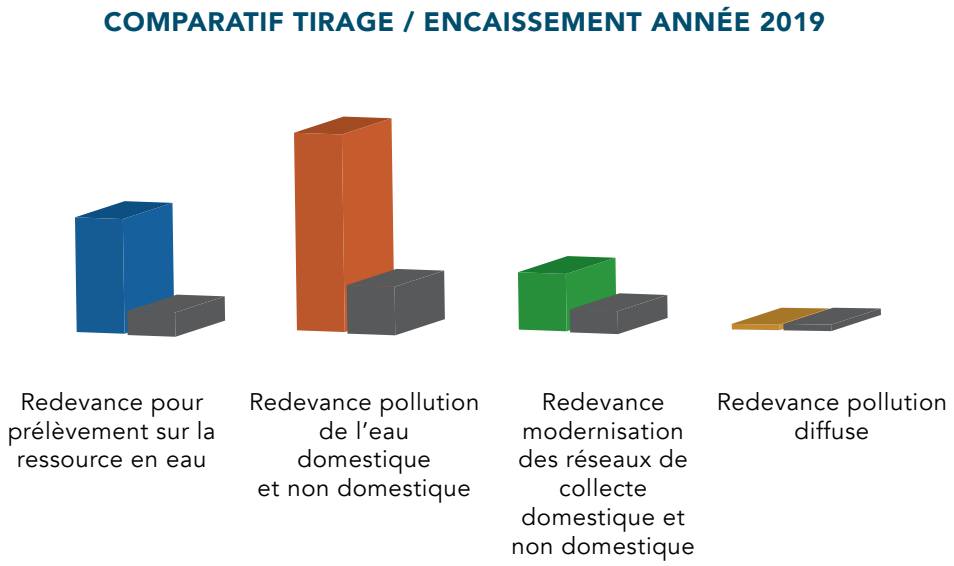

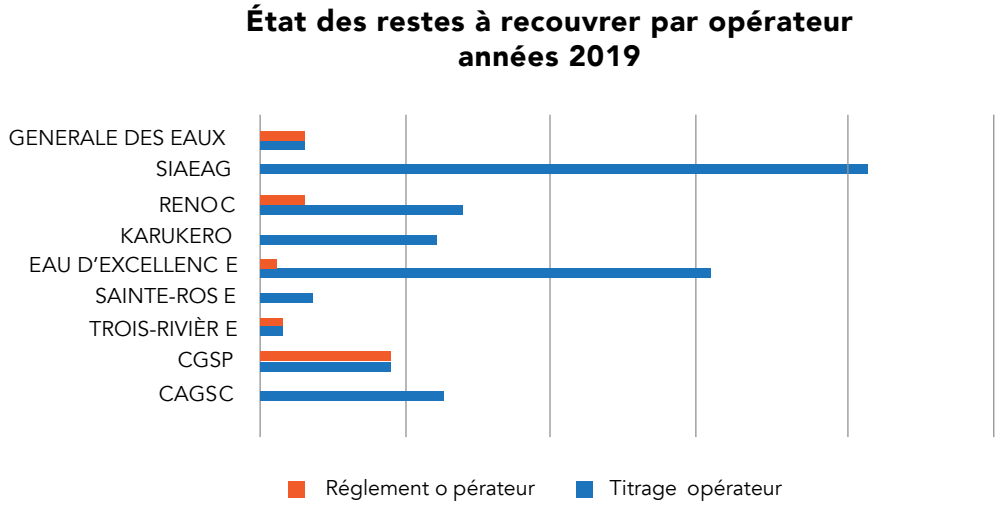

d. La redevance prélèvement sur la ressource eau

REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU 4 125 342 €

La redevance prélèvement sur la ressource s'applique à 3 usages :

Usage	Montant émis en 2019
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	3 998 907 €
IRRIGATION (agriculteurs)	55 356 €
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	71 079 €

e. Les volumes prélevés

Total du volume d'eau prélevé en 2018 93 895 065 m³

Usage	Volume prélevé en 2018
AEP – Adduction en eau potable (abonnés)	79 978 131 m³
IRRIGATION (agriculteurs)	11 071 151 m³
AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES (industriels)	2 845 783 m³

VOLUME PRÉLEVÉ EN 2018 PAR USAGE

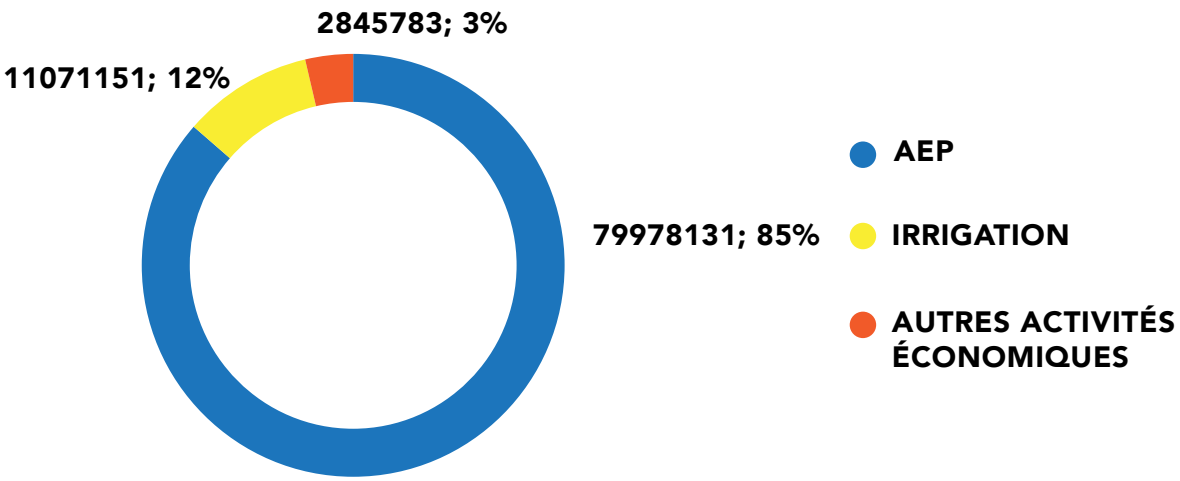

Volume en millions de m³ prélevé en 2018 par les opérateurs

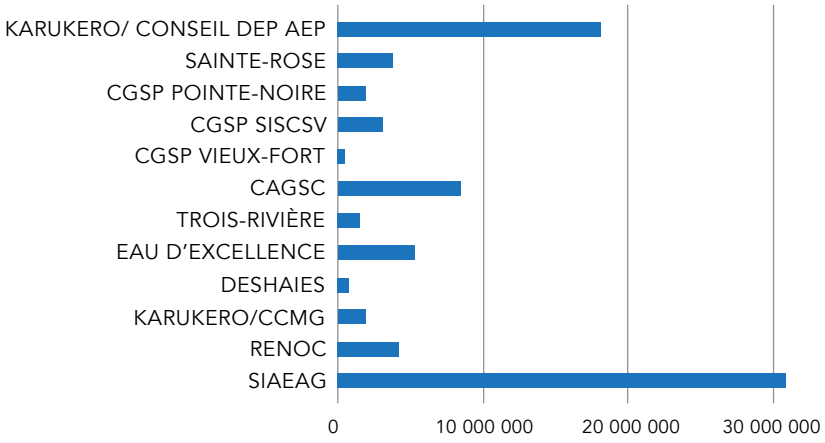

Le prévisionnel titrage 2020 est réputé identique, sauf si les assiettes (volume prélevé, volume facturé AEP, volume facturé eaux usées) venaient à évoluer.

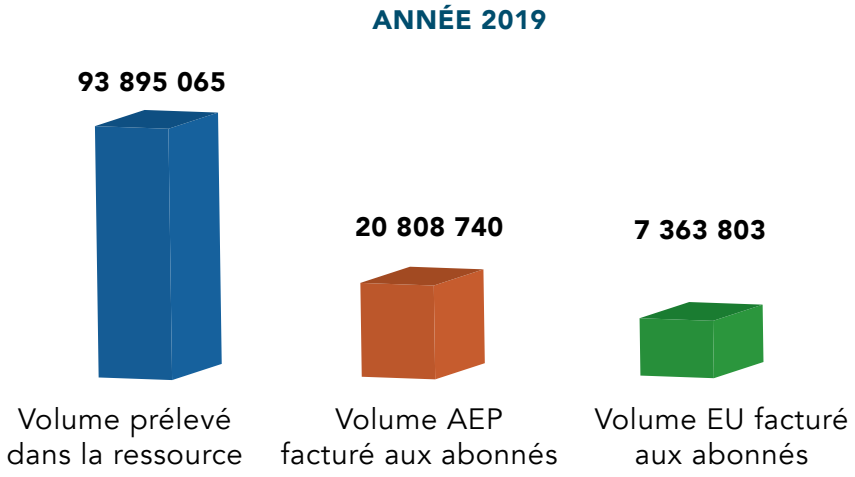

2.9.3. LES SUBVENTIONS ET AIDES ET LES APPELS A PROJET

En 2019, **44 nouvelles demandes de subventions** ont été enregistrées et étaient éligibles au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) 2019-2024 dont 16 demandes reçues dans le cadre de l'appel à projets « Amélioration des systèmes de traitement » lancé par l'Office de l'Eau Guadeloupe.

Reference	Actions du PPI 2019-2024	Nombre de demande de subventions
ORIENTATION 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET REPLACER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
1.3.1	Information et structuration des associations d'usagers de l'eau	
1.3.2	Projet de coopération internationale	
1.3.3	Organisation d'évènements, élaboration et diffusion de supports (protection des ressources et des milieux aquatiques	7
ORIENTATION 2 : ASSURER LA SATISFACTION QUANTITATIVE DES USAGES EN PRESERVANT LA RESSOURCE EN EAU		
2.3.1	Schéma directeur d'approvisionnement en eau potable (SDAEP)	
2.3.2	Amélioration de la connaissance quantitative des ressources en eau	
2.3.3	Renforcement des capacités opérationnelles des autorités organisatrices pour améliorer les performances quantitatives (matériel de mesure)	
2.3.4	Etudes et équipements pour améliorer la maitrise des réseaux d'eau (campagne de recherche de fuite, compteur, modulation de pression)	2
2.3.5	Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles	2
2.3.6	Equipement récupération d'eau de pluie à destination des maitres d'ouvrage publics	3
2.3.7	Renouvellement des réseaux publics d'eau potable	3
2.3.8	Equipements structurants qui conduisent à une meilleure maitrise des performances des réseaux de distribution et de transfert	
ORIENTATION 3 : GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU VIS-A-VIS DES PESTICIDES ET AUTRES POLLUANTS DANS UN SOUCI DE SANTE PUBLIQUE		
3.3.1	Etudes portant sur la protection des ressources en eau	
3.3.2	Mesures de protection des ressources en eau au niveau des périmètres de protection des captages et sur les aires d'alimentation de captage	
3.3.3	Mise à niveau des usines de traitement d'eau potable (amélioration de la qualité de traitement)	
3.3.4	Participation à la contrepartie nationale des mesures 10, 11 et 12 du PDRG sur les aire d'alimentation des captages d'eau potable	
ORIENTATION 4 : REDUIRE LES REJETS ET AMELIORER L'ASSAINISSEMENT		
4.3.1	Réduction des rejets polluants des activités artisanales	
4.3.2	Etudes complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesure initiales RSDE	2
4.3.3	Schéma directeur d'assainissement et Schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
4.3.4	Déploiement et l'amélioration du niveau de service des SPANC	

4.3.5	Mise aux normes des systèmes d'ANC non conforme	
4.3.6	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Réseau de collecte)	
	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement <200EH)	20
	Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement >200EH)	
ORIENTATION 5 : PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
5.3.1	Etudes sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)	3
5.3.2	Etudes et opérations pour la restauration des milieux aquatiques	
5.3.3	Aménagement ou déconstruction d'ouvrages constituant obstacle sur les cours d'eau	
5.3.4	Elaboration des plans pluriannuels de gestion et d'entretien des cours d'eau dans le cadre de la GEMAPI	
5.3.5	Opération de préservation des milieux (nettoyages, collectes de déchets) mise en œuvre dans des cadres scolaires ou associatifs	1

Figure N°1 : Répartition des demandes de subventions en fonction des actions du PPI

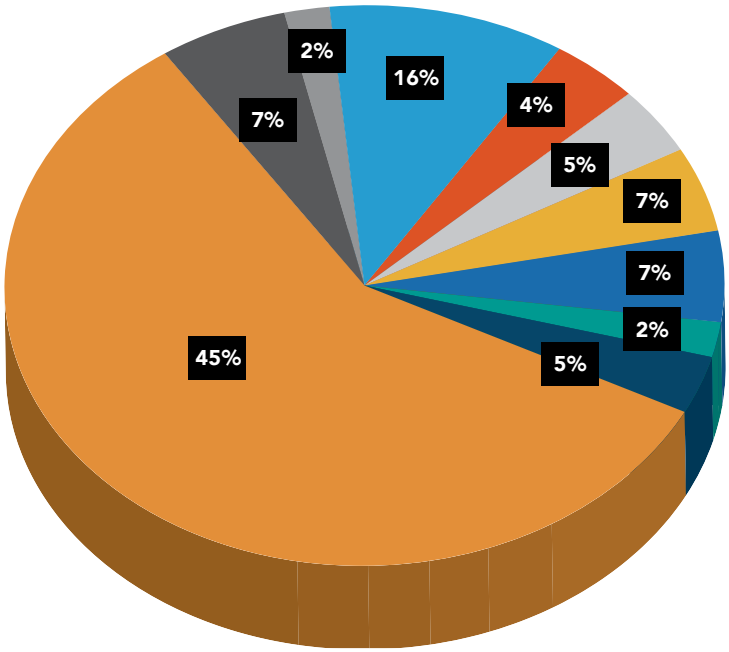

- Organisation d'évènement, élaboration et diffusion de supports (protection des ressources et des milieux aquatiques)
- Études et équipements pour améliorer la maitrîse des réseaux d'eau (campagne de recherche de fuite, compteur, modulation de pression)
- Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles
- Équipement récupération d'eau de pluie à destination des maître d'ouvrage publics
- Renouvellement des réseaux publics d'eau potable
- Études portant sur la protection des ressources en eau
- Études complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesures initiales RSDF
- Travaux sur les systèmes d'assainissement collectif (Traitement <200EH)
- Études sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)
- Études sur la connaissance du fonctionnement et sur la protection des milieux aquatiques (contrat de rivière, de baies, trame bleu et verte)

Figure N°2 : Répartition des demandes de subventions en fonction des Orientations stratégiques

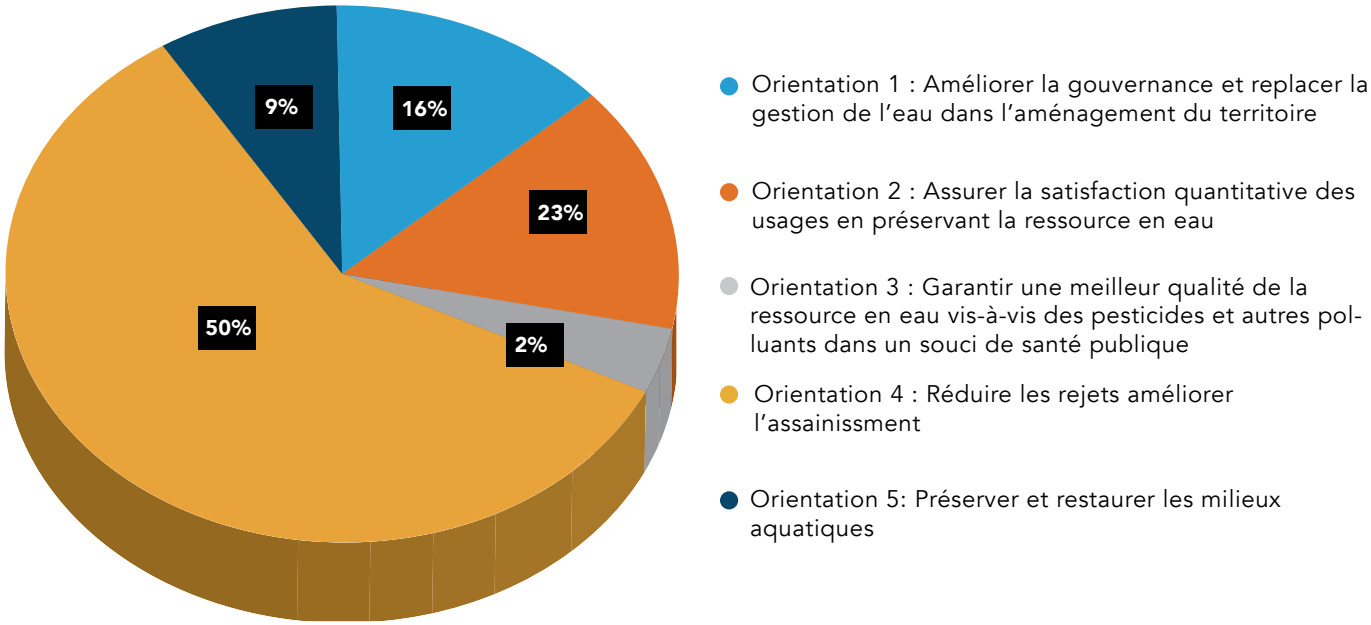

Environ la moitié des demandes (50%) concerne l'orientation n°4 « réduire les rejets et améliorer l'assainissement » suite au lancement de l'Appel à projets « Amélioration des systèmes de traitement » (16 dossiers sur 20).
23% des demandes sont relatives à l'orientation 2 « assurer la satisfaction quantitative des usages en préservant la ressource » avec notamment des demandes pour la mise en place de citernes de stockage d'eau potable ou de citernes de récupération d'eau de pluie, le renouvellement d'équipements des réseaux d'alimentation en eau potable (compteurs de sectorisation, modulation de pression, branchements et recherche de fuites).

I.3 - Les Aides accordées

La procédure d'instruction des demandes de subventions a permis un traitement de 19 dossiers.

Pour rappel ces dossiers ont été présentés soit :
A la Direction pour les demandes inférieures à 1000 euros
À la Commission d'Attribution des Aides pour les demandes comprises entre 1000 et 70 000 euros,
Au Conseil d'Administration pour les demandes supérieures à 70 000 euros.

Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2019 est de 1 253 603,35 euros.

Tableau N°2 : Montants de subventions attribuées

Organes de décisions	Montant d'Aides
Conseil d'Administration (CA)	939 357,33 €
Commission d'Attribution des Aides (CAA)	313 457,88 €
Direction	788,14 €
TOTAL	1 253 603,35 €

Figure N°3 : Répartition des aides par organes de décisions (CA, CAA, Direction)

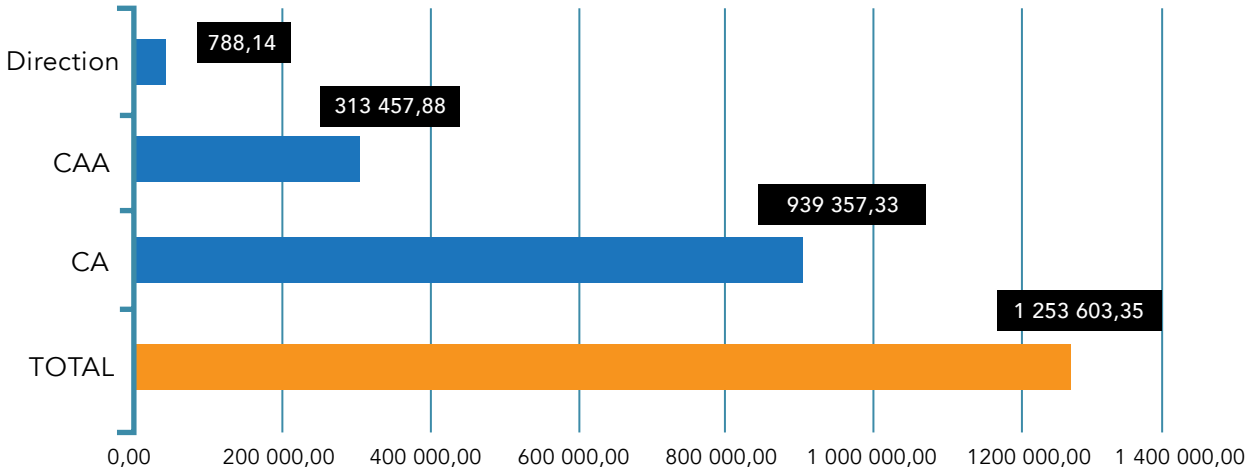

Figure N°4 : Répartition des aides en fonction des actions

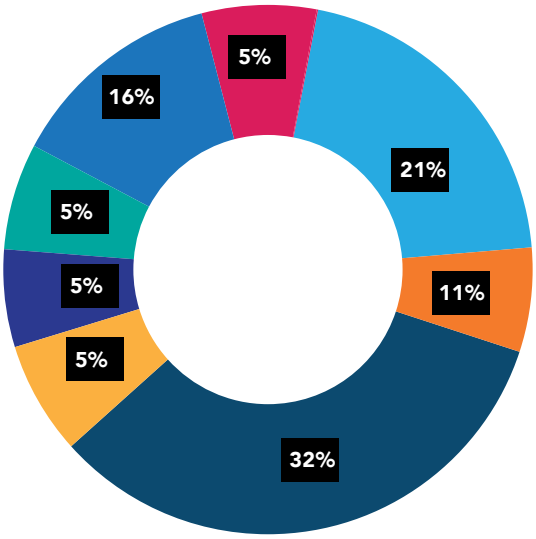

- Information et structuration des associations d'usagers de l'eau
- Etudes et équipements pour améliorer la maîtrise des réseaux d'eau (campagne de recherche de fuite, compteur, modulation de pression)
- Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles
- Equipement récupération d'eau de pluie à destination des maîtres d'ouvrage publics
- Renouvellement des réseaux publics d'eau potable
- Etudes complémentaires pour la protection qualitative des ressources, profils de baignade, campagnes de mesure initiales RSDE
- Schéma directeur d'assainissement et schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Opération de préservation des milieux (nettoyages, collectes de déchets) mise en oeuvre dans des cadres scolaires ou associatifs

Figure N°5 : Répartition des aides en fonction des orientations stratégiques

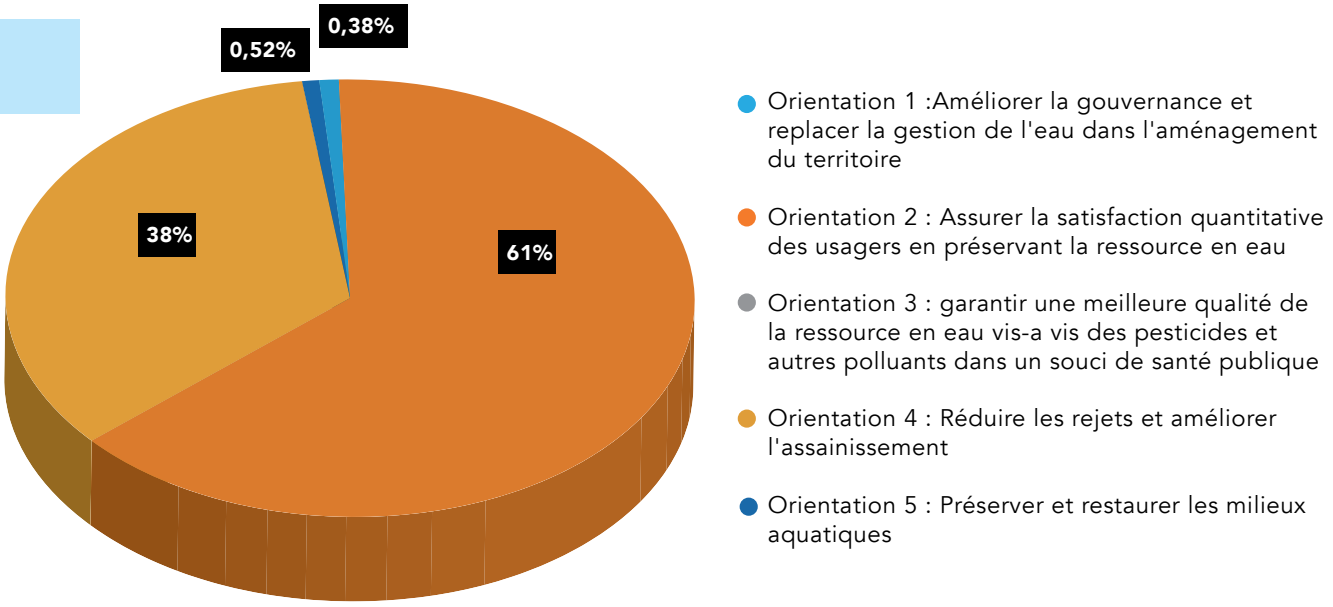

Figure N°6 : Répartition des aides en fonction des bénéficiaires

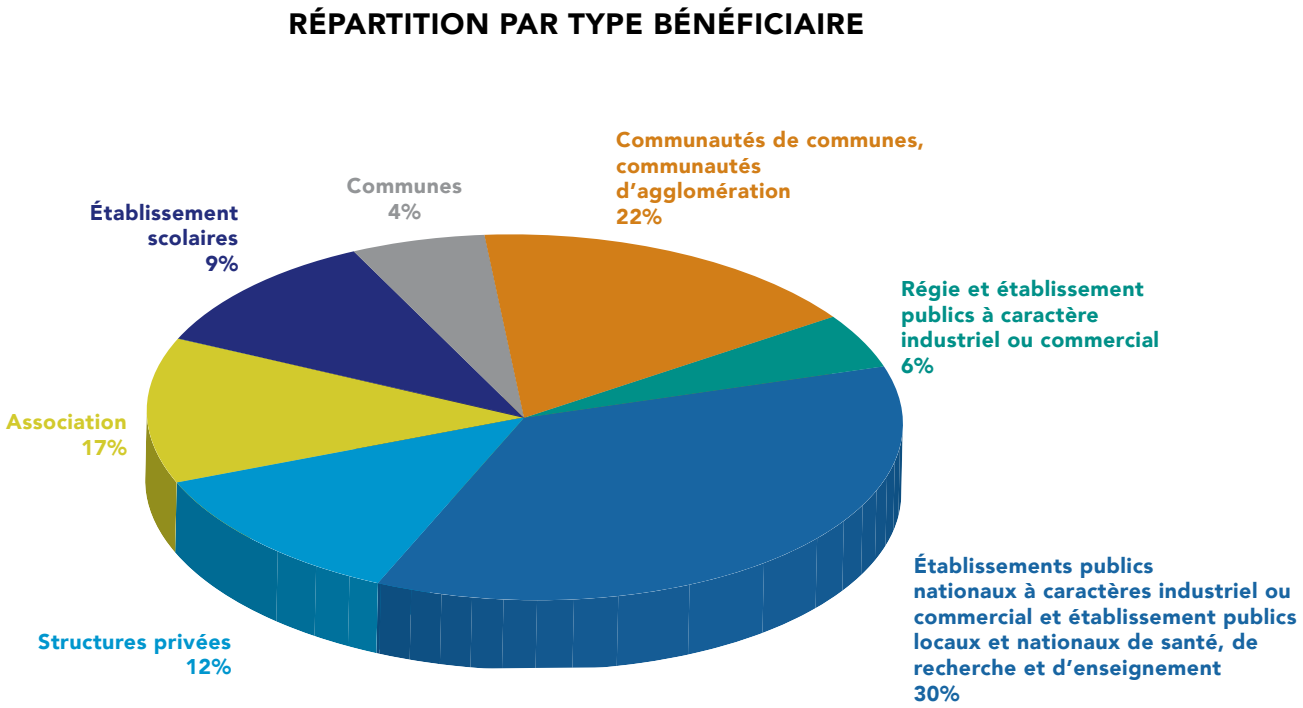

Tableau N°3 : Montants de subventions par types de bénéficiaires

Types de Bénéficiaires	Montants
Collectivité Majeure (Conseil Général/Conseil Régional)	
Syndicats mixtes	
Communes	50 000,00 €
Communautés de communes, Communautés d'agglomération (EPCI)	281 640,75 €
Régie et Etablissements publics à caractère industriel ou commercial	69 792,20 €
Syndicats intercommunaux	
Etablissements publics nationaux à caractère industriel ou commercial et établissements publics locaux et nationaux de santé, de recherche et d'enseignement,	382 083,18 €
Chambres consulaires	
Structures privées	146 746,60 €
Associations	213 160,48 €
Etablissements scolaires	110 180,14 €
TOTAL	1 253 603,35 €

Dossiers validés par le Directeur

ORIENTATION 1 : AMELIORER LA GOUVERNANCE ET REPLACER LA GESTION DE L'EAU DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PORTEURS	PROJETS	MONTANT SUBVENTIONS
Collège Jean Jaurès de Baillif	Projet PEI-Sciences Politique Lille –sensibilisation à la problématique de l'eau en Guadeloupe, visite des UPEP de Baillif	250,14 €
Association Usagers Eaux de Guadeloupe (AUEG)	Réunion Conférence du 12 avril 2019 sur la problématique de l'Eau	538,00 €

Dossiers validés par la Commission d'Attribution des Aides

PORTEURS	PROJETS	MONTANT SUBVENTIONS
SAS CAMA	Récupération et valorisation de l'eau d e pluie pour l'alimentation de la station de lavage de véhicules	23 133,60 €
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Systèmes de sécurisation de l'alimentation en eau potable (SALEP) sur le site de la Direction du SDIS -mise en place d'un stockage tampon d'eau potable	36 890,00 €
Syndicat de Copropriétaire de la Résidence Grand Cap SDC GRAND CAP	Travaux de réhabilitation de l'armoire de commande de la station d'épuration de la Résidence Grand Cap et installation d'un débitmètre électromagnétique	6 822,48 €
Collège Alexandre ISAAC	Installation de cuves tampons d'eau potable et de citernes de récupération d'eau de pluie - Appel à projets 2018 Mise en place d'un système alternatif de stockage d'eau potable à destination des établissements dits sensibles	52 542,00 €
Lycée- Collège SAINT JOSEPH DE CLUNY	Installation de cuves tampons d'eau potable et de citernes de récupération d'eau de pluie Appel à projets 2018 Mise en place d'un système alternatif de stockage d'eau potable à destination des établissements dits sensibles	57 388,00 €
Association CAP QHSE971	Organisation d'un Forum QHSE les 19 et 20 novembre 2019	800,00 €
Association ACAGE	Réhabilitation de la Mare de Sergent (Moule)	5 000,00 €
Université des Antilles	Formation à la vélocimétrie et la débitmètrie par vidéos	5 000,00 €
Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC)	Recherche de substances dangereuses pour l'Eau) pour les stations d'épuration (RSDE STEP)	6 089,60 €
ville du Gosier	Installation de surpresseurs et citernes eau potable au sein des écoles	50 000,00 €
Régie Eau Nord Caraïbes (Rénoc-Eau)	Transfert et raccordement de 208 branchements sur le secteur de Pelletant/ Les mangles	69 792,20 €

Dossiers validés par le Conseil d'Administration

Centre Hospitalier de la Basse-Terre (CHBT)	Installation d'une Bâche à Eau - Appel à projets 2018 Mise en place d'un système alternatif de stockage d'eau potable à destination des établissements dits sensibles	262 972,68 €
Association Syndicale Libre lotissement privé Bélair Desrozières	Réhabilitation et raccordement du réseau du lotissement privé	200 000,00 €
Clinique les Eaux Claires	Installation d'une cuve tampon d'eau potable Appel à projets 2018 Mise en place d'un système alternatif de stockage d'eau potable à destination des établissements dits sensibles	123 613,00 €
Grand Port Maritime de Guadeloupe (GPMG)	Système de monitoring des consommations en eau potable du GPMG - mise en place de compteurs de sectorisation	77 220,50 €
Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC)	Remplacement des compteurs de distribution bloqués de certains grands services publics ou parapublics de la ville de Basse-Terre	14 543,20 €
Régie EAU D'EXCELLENCE	Dévoiement et abandon du réseau d'eaux usées de la Ravine de Pointe-d 'Or (partie Est) aux Abymes	261 007,95 €

I.3 – Les Appels à Projet : AAP OE971

L'année 2019 a été marquée par le lancement d'un nouvel appel à projets (AAP) « Amélioration des systèmes de traitement » lancé par l'Office de l'Eau. Les dossiers reçus dans le cadre de cet appel à projets seront instruits et financés en 2020.

Le programme d'aide a aussi vu la réalisation de plusieurs projets initiés dans le cadre de l'Appel à Projet (AAP) Mise en place de système alternatif de stockage de l'eau potable à destination des établissements dits sensibles lancé fin 2018 :

- **Projet du Centre Hospitalier de Basse Terre (CHBT)**
- **Projet du Collège Alexandre ISAAC (ABYMES)**
- **Projet du Lycée- Collège SAINT JOSEPH DE CLUNY (BAIE MAHAULT)**
- **Projet de la Clinique les Eaux Claires**

L'AAP Stockage d'eau potable a été décliné et inscrit dans le Programme D'Aide du PPI 2019-2024 à travers l'action 2.3.5 « Stock tampon d'eau potable à destination des établissement sensibles ».

Deux projets ont été financés dans le cadre de cette action 2.3.5 :

- **Projet de la Ville du Gosier**
- **Projet du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

I.4 - Les contrôles

Il s'agit essentiellement de vérifier que les aides accordées par l'Office de l'Eau ont réellement été utilisées pour mettre en œuvre les projets validés par le Conseil d'Administration, la Commission d'Attribution des Aides et la Direction de l'Office de l'Eau.

Les contrôles établis sont de 2 types :
- Les contrôles sur pièces : il s'agit de vérifier l'exactitude des factures acquittées fournies par les bénéficiaires des aides de l'Office ainsi que l'ensemble des documents produits grâce aux subventions: rapports d'études, rapports finaux d'exécution,
- Les contrôles sur place : il s'agit de vérifier sur le terrain la réalisation concrète des projets subventionnés (visite des équipements et bâtiments).

Les contrôles permettent de vérifier si les obligations des bénéficiaires de subventions ont bien été respectées, notamment les obligations de publicité et de délais.
En 2019, les discussions en cours pour confier à l'Agence de Services et de Paiement une prestation en matière de contrôles n'ont pas pu aboutir.

Les actes de gestion et l'activité ainsi traduits dans le présent rapport font ressortir l'ampleur et la diversité des actions engagées ou/et réalisées par les services de l'Office dans le cadre de ses missions.

Malgré les difficultés rencontrées, notamment en ce qui concerne le recouvrement des redevances, les délais contraints, l'Office met tout en œuvre pour répondre aux besoins et aux attentes des îles du Bassin Guadeloupe et surtout rendre concrets les objectifs ambitieux que le Conseil d'administration lui assigne et que la loi lui impose.
Le rôle de l'Office c'est de prendre toute sa place sur le territoire pour « faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

Rapport présenté au Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau Guadeloupe en sa séance du XX XXXX 2020.

En application de l'article L. 213-14, l'office arrête alors un projet de programme pluriannuel d'actions et de travaux déterminant les domaines et les conditions de son intervention et prévoyant les dépenses et les recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Ce projet de programme d'actions et de travaux inclut les dépenses de fonctionnement de l'office, y compris les dépenses relatives à l'informatique et aux locaux de l'office de l'eau. Il doit permettre le financement d'actions, d'études et de travaux ayant pour objectif l'amélioration et la préservation de l'environnement, des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Dans ce but, des subventions peuvent être attribuées à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, qu'ils soient publics ou privés, et œuvrant dans ce sens.

Office de l'Eau
GUADELOUPE

Garantir la préservation de la Ressource en Eau,
satisfaire les besoins des usagers.

Office de l'Eau
GUADELOUPE

Office de l'Eau Guadeloupe
Tél. : 05.90. 80.99.78 | Fax : 05 90 80 02 21
contact@oe971.fr